

# Réserve naturelle régionale “Val et coteau de Saint-Rémy”

Commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse (78)



Mission financée à 50%



**Direction scientifique et technique**

*François HARDY*

**Chef de projet**

*Arnaud BAK*

**Rédaction/Analyse/Mise en page/Cartographie**

*Arnaud BAK*

**Collaboration scientifique et technique**

*Alexandre MARI*

*Virginie PASTOR*

*Sophie PETIT*

**Relevés de terrain**

*Arnaud BAK*

*Eric DUFRENE*

*Arnaud HORELLOU*

*Alexandre MARI*

*Philippe MOTHIRON*

*Sophie PETIT*

# **SOMMAIRE**

<b>A - APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE.....</b>	<b>1</b>
A.I. INFORMATIONS GENERALES.....	2
A.I.1. Localisation.....	2
A.I.2. Statut actuel et limites du site.....	4
A.I.3. Description sommaire.....	4
A.I.4. Bref historique.....	7
A.I.5. Aspects fonciers.....	8
A.II. ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE.....	10
A.II.1. Milieu physique.....	10
A.II.2. Unités écologiques.....	21
A.II.3. Espèces (faune-flore).....	41
A.II.4. Evolution historique des espaces naturels et tendances actuelles.....	46
A.II.5. Environnement socio-économique.....	47
A.II.6. Approche globale.....	47
A.II.7. Patrimoine historique.....	48
A.II.8. Bibliographie.....	49
<b>B - EVALUATION DU PATRIMOINE ET FACTEURS D'INFLUENCE .....</b>	<b>53</b>
B.I. EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE.....	54
B.I.1. Evaluation des espèces et des habitats.....	54
B.I.2. Evaluation qualitative du site.....	59
B.I.3. Evaluation qualitative des milieux.....	61
B.I.4. La place du site dans un ensemble d'espaces remarquables.....	64
B.I.5. Synthèse.....	64
B.II. FACTEURS POUVANT INFLUENCER LA GESTION.....	65
B.II.1. Tendances naturelles.....	65
B.II.2. Tendances directement induites par l'Homme.....	67
B.II.3. Facteurs extérieurs.....	68
B.II.4. Contraintes de type juridique et administrative.....	69
B.III. ENJEUX DE LA RESERVE.....	69
<b>C OBJECTIFS / ACTIONS / PROGRAMMATION.....</b>	<b>71</b>
C.I. METHODE ET HIERARCHISATION.....	72
C.II. DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS DE GESTION.....	72
C.II.1. Enjeu premier : protection et valorisation des espaces naturels et de la biodiversité associée.....	72
C.II.2. Enjeu secondaire : Trouver une place adaptée à l'Homme au sein de ces espaces naturels remarquables.....	74
C.III. LES ACTIONS.....	77
C.III.1. Définition des actions.....	77
C.III.2. Registre des actions.....	77
C.IV. PROGRAMMATION.....	77
<b>D - PROJET DE RESERVE NATURELLE REGIONALE</b>	<b>ET</b>
<b>PLAN DE GESTION .....</b>	<b>83</b>
D.I. PROJET DE RESERVE NATURELLE REGIONALE.....	84
D.I.1. Volonté politique et objectifs initiaux.....	84
D.I.2. Choix d'un statut pour cet ensemble d'espaces naturels : une réserve naturelle régionale.....	84
D.I.3. Choix d'un nom pour cette réserve naturelle.....	84
D.I.4. Proposition de composition pour le comité consultatif.....	84
D.I.5. Proposition de composition pour le comité local de gestion.....	85
D.I.6. Choix d'un gestionnaire de la réserve naturelle.....	85
D.I.7. Partenaires scientifiques.....	85
D.I.8. Partenaires financiers.....	85
<b>REGISTRE DES ACTIONS.....</b>	<b>86</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>146</b>

## **TABLE DES ILLUSTRATIONS**

Figure 1 : Localisation du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse par rapport à Paris .....	2
Figure 2 : Localisation de la réserve « Val et coteau de Saint-Rémy » au sein du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse .....	2
Figure 3 : Localisation de la réserve naturelle sur la commune de Saint-Rémy-lès-chevreuse .....	3
Figure 4 : Vue aérienne des Grands prés de Vaugien (IGN, 1999) .....	5
Figure 5 : Vue aérienne des Prés de Vaugien (IGN, 1999).....	6
Figure 6 : Vue aérienne de la Glacière (IGN, 1999).....	6
Figure 7 : Vue aérienne de la Guiéterie (IGN, 1999).....	6
Figure 8 : vue aérienne du Bois de la Guiéterie (I.G.N. 2003) .....	7
Figure 9 : Diagramme ombro-thermique de la station de Trappes (78) sur la période de 1971 à 2000 .....	11
Figure 10 : Géologie de la réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy » .....	12
Figure 11 : Pédologie de la réserve naturelle "Val et coteau de Saint-Rémy" .....	14
Figure 12 : Bassins versants de la réserve naturelle .....	15
Figure 13 : Yvette au niveau des Grands prés de Vaugien ( avril 2004) .....	18
Figure 14 : Hydrographie de la réserve naturelle (hors bois de la Guiéterie) .....	19
Figure 15 La Grande Rigole, .....	20
Figure 16 : La Grande Rigole .....	20
Figure 17 : Etang de Vaugien (Prés de Vaugien, mai 2004).....	21
Figure 18 : Déversoir de l'étang de Vaugien .....	21
Figure 19 : Carte des groupement végétaux du Bois de la Guiéterie (d'après IGN 2003).....	24
Figure 20 : Carte des unités de végétation.....	25
Figure 21 : Massif de Myriophylle en épi dans l'Yvette .....	27
Figure 22 : <i>Apietum nodiflori</i> au niveau de la Grande Rigole.....	27
Figure 23 : Fleurs de Cardamine amère.....	28
Figure 24 : Bords du ruisseau « la Grande Rigole » à Cardamine .....	28
Figure 25 : Grande roselière à Phragmites en bordure de la voie ferrée (Prés de Vaugien, juin 2004) .....	29
Figure 26 : Typhaie au sein de l'aulnaie marécageuse (Grands Prés de Vaugien, juin 2004) .....	29
Figure 27 : Magnocariçaie à Laïches des marais (Grands Prés de Vaugien, mai 2004).....	30
Figure 28 : Cariçaie en faciès typique au premier plan, complexe cariçaie - mégaphorbiaie au second plan, ...	31
Figure 29 : Cariçaie à Laïche paniculée en aulnaie marécageuse, (Grands Prés de Vaugien, mai 2004) .....	31
Figure 30 : Cariçaie à Laïche paniculée au niveau de la queue de l'étang de Vaugien (avril 2004) .....	31
Figure 31 : Mégaphorbiaie mixte de transition (Prés de Vaugien, juin 2004) .....	32
Figure 32 : Les trois stades successifs d'évolution de l'Arrhénathéraie .....	34
Figure 33 : Orchis pyramidal .....	34
Figure 34 : Ophrys abeille.....	34
Figure 35 : Faciès prairial de l'Arrhénathéraie (Prés de Vaugien, juin 2004).....	35
Figure 36 : Fourré d'Aubépines (Grands Prés de Vaugien, juin 2004) .....	36
Figure 37 : Massif de Renouée du Japon en bordure d'Yvette (Grands Prés de Vaugien, juillet 2004).....	36
Figure 38 : Saulaie arbustive marécageuse (Grands Prés de Vaugien, mai 2004) .....	37
Figure 39 : Saule blanc présentant une forme têtard .....	37
Figure 40 : Aulnaie marécageuse, (Grands Prés de Vaugien, juillet 2004) .....	38
Figure 41 : Chênaie pédonculée (Grands prés de Vaugien, juin 2004) .....	39
Figure 42 : Charmaie (Prés de Vaugien, juin 2004) .....	40
Figure 43 : Couleuvre à collier.....	42
Figure 44 : Couleuvre à collier simulant la mort, .....	42
Figure 45 : Mante religieuse (la Glacière, août 2004) .....	45
Figure 46 : Accouplement de Libellules fauves .....	56
Figure 47 : Le Nacré de la Sanguisorbe.....	57
Figure 48 : L'Ecaille rouge (Grands Prés de Vaugien, juin 2004) .....	57
Figure 49 : Sphinx de l'Epilobe (P. MOTHIRON) .....	57
Figure 50 : Couple de Zygène de la Filipendule (la Glacière, juillet 2004).....	57
Figure 51 : Schéma synthétique de l'évolution naturelle des prairies .....	65
Figure 52 : Evolution dans le temps des milieux ouverts des Grands Prés de Vaugien.....	66
Figure 53 : Queue de l'étang de Vaugien .....	66
Figure 54 : Seuil d'Etau sur l'Yvette.....	67
Figure 55 : Les Prés de Vaugien en mai 2004 .....	67
Figure 56 : Domaine de Vaugien d'après Plan d'intendance de 1785 .....	75
Figure 57 : Carte globale des restaurations écologiques prévues sur la réserve .....	78

## **TABLE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Statut foncier de la réserve naturelle.....	8
Tableau 2 : Parcellaire cadastral de la réserve naturelle .....	9
Tableau 3 : Données thermiques moyennes mensuelles (station de Trappes (78), période 1971-2000) .....	10
Tableau 4 : Précipitations moyennes mensuelles (station de Trappes (78), période 1971-2000).....	10
Tableau 5 : Qualité des eaux de l'Yvette d'après la norme SEQ EAU .....	17
Tableau 6: Hiérarchie phytosociologique et codes CORINE des grands types de formations végétales.....	23
Tableau 7 : Faune piscicole de l'Yvette et de l'étang de Vaugien .....	43
Tableau 8 : Inventaire des Odonates du projet de réserve naturelle régionale «Val et coteau de Saint-Rémy»	44
Tableau 9 : Inventaires des Orthoptères de la RNR « Val et coteau de Saint-Rémy » .....	45
Tableau 10 : Indices régionaux de rareté. ....	54
Tableau 11 : Indices régionaux de rareté de l'avifaune nicheuse .....	55
Tableau 12 : Tableau récapitulatif des insectes remarquables de la réserve naturelle .....	58
Tableau 13 : Valeurs floristiques attribuées aux différents degrés de rareté. ....	62
Tableau 14 : Valeurs floristiques des différents types de milieux.....	62
Tableau 15 : Classes d'intérêt floristique .....	63
Tableau 16 : Classes d'intérêt faunistique.....	63
Tableau 17 : Intérêt floristique et entomologique global des milieux naturels.....	64
Tableau 18 : Hiérarchisation des objectifs.....	72
Tableau 19 : Objectifs opérationnels I .....	73
Tableau 20 : Objectifs opérationnels II .....	74
Tableau 21 : Objectifs opérationnels III .....	74
Tableau 22 : Objectifs opérationnels IV.....	75
Tableau 23 : Objectifs opérationnels du V.....	75
Tableau 24 : Objectifs opérationnels VI.....	76
Tableau 25 : Objectifs opérationnels VII.....	76
Tableau 26 : Objectifs opérationnels VIII.....	77
Tableau 27 : récapitulatif global des actions et des objectifs .....	79
Tableau 28 : Programmation des actions par objectif .....	80
Tableau 29 : Programmation des actions par années.....	81
Tableau 30 : Plan de financement annuel des actions.....	82
Tableau 31 : Plan de financement global .....	82





## **A - APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE**

## A.I. INFORMATIONS GENERALES

### A.I.1. Localisation

#### 1) SITUATION

La réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy » se situe dans le département des Yvelines sur la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Celle-ci fait partie du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNRHVC) qui regroupe 21 communes sur la moitié est du massif forestier de Rambouillet, à l'ouest du Hurepoix.



Figure 1 : Localisation du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse par rapport à Paris  
Echelle : 1/5000000

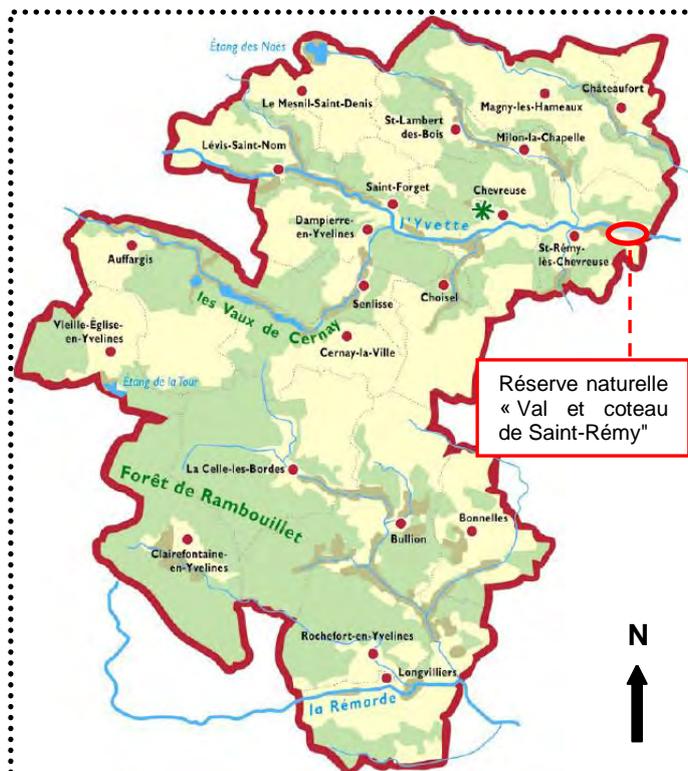


Figure 2 : Localisation de la réserve « Val et coteau de Saint-Rémy » au sein du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse  
Echelle : 1/275000

La réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy » se situe à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Paris (cf. Figure 1) au sein de la vallée de l'Yvette (cf. Figure 2). Elle se compose de cinq entités différentes (cf. Figure 3) qui représentent au total 82,8 hectares :

- ✓ les Grands Prés de Vaugien (17 ha)
- ✓ les Prés de Vaugien (8 ha)
- ✓ la Glacière (6 ha)
- ✓ les friches de la Guiéterie (1,8 ha)
- ✓ le bois de la Guiéterie (50 ha)

Cet ensemble d'habitats naturels constitue un véritable îlot au sein d'une vallée marquée par une urbanisation massive exerçant une pression forte sur les milieux naturels.

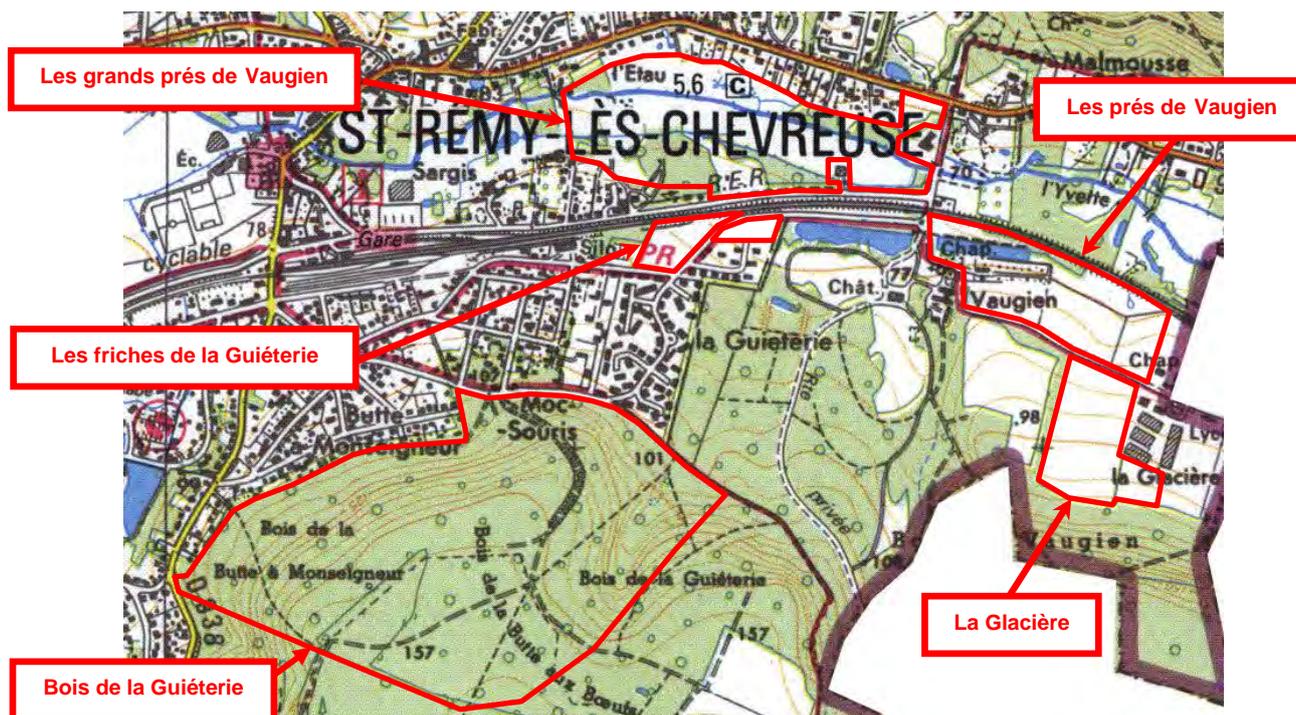


Figure 3 : Localisation de la réserve naturelle sur la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse (d'après carte IGN au 1/25000)

## 2) RELIEF

La vallée de l'Yvette est incisée dans les plateaux oligocènes du centre du bassin parisien dont l'altitude moyenne est d'environ 160 mètres NGF. Sur ces plateaux les grandes cultures et les agglomérations sont largement dominantes même si quelques boisements sont présents (Bois de Chevincourt, Bois de la Guiéterie...).

Cette vallée séparant le plateau de Beauplan au nord et celui des Molières au sud, est très étroite au niveau de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. L'urbanisation y est très forte avec la présence de nombreuses infrastructures de transport (routes, voie ferrée) et d'habitations. Dans ce contexte très anthropique, la zone naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy » constitue un espace d'intérêt majeur, au niveau écologique (forte valeur patrimoniale en raison d'une faune et d'une flore remarquable), hydrologique (zone de résurgence des sources des versants et zone naturelle d'affleurement de la nappe et d'expansion de la rivière Yvette), paysager (maintien des paysages ouverts de fond de vallée) et socioculturel (lieu de promenade et de détente, activités de loisirs).

## A.I.2. Statut actuel et limites du site

### 1) STATUT ACTUEL

L'ensemble du site appartient à la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Il fait l'objet d'une protection au titre des **sites inscrits** n°5561 (*Loi du 2 mai 1930 relative à la protection des milieux naturels et des sites de caractère historique, scientifique, légendaire ou pittoresque*).

Les Grands Prés et les Prés de Vaugien ont par ailleurs été classés en **Z.N.I.E.F.F.** (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) de type I en 1984 (n° 78470002, voir fiche descriptive en annexe IX). L'actualisation de cet inventaire réalisé en 2004, a conservé ce classement en Z.N.I.E.F.F. qui est en cours de validation par le C.S.R.P.N (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) et la DIREN Île-de-France.

### 2) LIMITES DU SITE

Ce continuum naturel représente au total 82,8 hectares subdivisés en 5 grandes zones (cf. Figure 3).

✓ Le site des "**Grands Prés de Vaugien**", représentant 17 hectares, est limité au nord par les zones urbanisées du Prés Dauphin, de l'Etau et par la rue de Paris, et au sud par la rue Ditte. Les limites est et ouest correspondent respectivement à la rue de Vaugien et à la sente d'Etau. Trois secteurs peuvent être distingués pour ce site :

- "l'Isle de Vaugien", au nord de l'Yvette
- "les Grands Prés de Vaugien" entre l'Yvette et la grande rigole
- "les Ormes" entre la Grande Rigole et la rue Ditte

✓ Le site des "**Prés de Vaugien**", représentant 8 hectares, est limité au nord par la ligne R.E.R., à l'est par la parcelle cadastrale 576, et au sud et à l'ouest par le chemin rural n°12. Il est important de signaler qu'une partie du site appelée "pré de la Glacière" (5,5 hectares) a été restaurée par la commune et le Parc naturel régional durant l'hiver 2003 afin de permettre le pâturage de bovins.

✓ "Les **friches de la Guiéterie**", représentant 1,8 hectares, se répartissent en deux zones de part et d'autre de l'avenue de la Guiéterie. Elles sont délimitées au nord par la ligne R.E.R., au sud par la zone résidentielle, à l'ouest par le parc de loisir (tennis, jeux d'enfants), et à l'est par le domaine du château de Vaugien.

✓ "**Le Bois de la Guiéterie**", représentant environ 50 hectares, se répartit sur le versant et le plateau. Ce boisement est délimité au nord et à l'ouest par les zones pavillonnaires de Saint-Rémy-lès-Chevreuse (Moc-souris, Guiéterie...).

✓ Le secteur de "**La Glacière**", d'une surface de 6 hectares, est limité au nord par le chemin rural n°12, au sud par le Bois de Vaugien, à l'ouest la parcelle cadastrale AO5, et à l'est par le Lycée de Courcelles-sur-Yvette/Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

## A.I.3. Description sommaire

Le continuum naturel de la réserve est caractéristique de la vallée de l'Yvette de part sa répartition géographique, qui comprend une partie du plateau et du versant sud jusqu'au fond de vallée y compris le lit mineur de l'Yvette. Cette répartition spatiale confère au site une grande diversité géologique, topographique et hydrologique : nous avons là une coupe transversale quasiment complète représentative de la vallée de l'Yvette. Ce biotope physique si varié se traduit naturellement par des habitats naturels également très diversifiés, en fonction des préférences écologiques des biocoenoses qui les composent. En effet, les colluvions, sables, argiles et alluvions se succèdent et se conjuguent avec une hydromorphie variable tout au long de la topographie, engendrant des habitats naturels d'une grande diversité écologique. Cette zone se compose donc à la fois d'habitats humides, comme des aulnaies alluviales, des cariçaies, des prairies humides ou des mégaphorbiais,

et d'habitats plus mésophiles comme des boisements de bouleaux, de chênaie-châtaigneraie, prairies et friches.

Bien sûr, il convient d'ajouter à ces facteurs naturels l'ensemble des contraintes anthropiques exercées par l'homme au cours de l'histoire et jusqu'à nos jours, et qui jouent un rôle très fort sur l'évolution naturelle des écosystèmes.

Le réseau hydrographique est caractérisé par la présence de l'Yvette (par le passé rectifiée dans son tracé), de la grande Rigole (trop plein de deux étangs situés en amont) et de l'étang de Vaugien (ancien bassin d'ornement du parc du château de Vaugien). Le site présente également de nombreux suintements alimentant des zones marécageuses de tailles variables aux niveaux topographiques les plus bas. Des mares creusées en prairie de versant sont alimentées par les eaux météoriques et phréatiques.

La dynamique naturelle de fermeture des zones ouvertes par l'embroussaillage et le boisement, liée à l'abandon des pratiques agro-pastorales, touche l'ensemble du Continuum de Vaugien.

## LES GRANDS PRES DE VAUGIEN

---



Figure 4 : Vue aérienne des Grands prés de Vaugien (IGN, 1999)

L'ensemble du site des grands prés de Vaugien constitue un fond de vallée théoriquement inondable lors des crues de l'Yvette. Néanmoins, les aménagements hydrauliques réalisés sur cette section de rivière au cours du temps, sont à la fois à l'origine d'un encaissement du lit et de la formation d'un talus en rive droite, résultat du dépôt des boues de curage. Sur cette même rive, la présence de cheminées d'accès au collecteur d'eaux usées enfoui dessous renforce ce merlon continu. Ces deux modifications de l'état d'origine de la rivière annulent toute possibilité d'inondation des prairies humides par débordement naturel de l'Yvette.

Les habitats naturels présents sont caractéristiques des zones humides. Les variations de l'hydromorphie du sol en fonction du niveau topographique, les pratiques d'entretien appliquées par le passé et la dynamique naturelle (fermeture) ont conduit à l'individualisation de plusieurs unités écologiques distinctes :

- ✓ les boisements qui recouvrent les  $\frac{3}{4}$  du site et qui peuvent être divisés en deux grands types :
  - des boisements alluviaux à base d'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et de Saules (*Salix sp*) en place au niveau des secteurs les plus bas et présentant un sol humide ou gorgé d'eau.
  - des boisements hygrophiles mixtes caractérisés par les Erables (*Acer platanoides*, *Acer pseudoplatanus*) et le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) présents sur des sols frais mais aérés.
- ✓ les zones ouvertes, colonisées suivant leur position topographique, par des friches humides à hautes herbes (roselières, mégaphorbiaies), des caricaies, des friches nitrophiles et mésophiles.

Enfin, il est important de signaler la présence, notamment au sud-ouest du site, d'arbres et arbustes d'ornement qui rappelle la vocation passée de parc paysager pour une partie de la zone, certainement liée à la présence du château de Vaugien.

## LES PRES DE VAUGIEN

---

Ce secteur se compose de différentes entités :

- ✓ un boisement humide mixte, abritant des espèces ornementales et sauvages, est présent le long de la voie ferrée. Ce boisement abrite un étang de 0,8 hectares (ancien plan d'eau du château de Vaugien).
- ✓ un ancien verger limité par un mur d'enceinte en mauvais état, qui s'est progressivement embroussaillé et boisé.
- ✓ une ancienne prairie restaurée au cours de l'hiver 2003 afin de permettre le pâturage extensif de bovins.



Figure 5 : Vue aérienne des Prés de Vaugien (IGN, 1999)

## LA GLACIERE

---



Cette zone correspond à une ancienne prairie mésophile abandonnée. Elle jouxte le Lycée de Courcelles-sur-Yvette/Saint-Rémy-lès-Chevreuse sur ses cotés ouest et sud. Suite à son abandon, la partie sud-ouest a été colonisée par un jeune boisement de Bouleaux verruqueux (*Betula pendula*), alors que l'autre partie de la parcelle est restée plus ouverte mais présente un faciès fortement dégradé, notamment par la présence de nombreux ronciers ; phénomène qui traduit une évolution vers la friche mésophile.

Figure 6 : Vue aérienne de la Glacière (IGN, 1999)

## LES FRICHES DE LA GUIETERIE

---



Figure 7 : Vue aérienne de la Guiéterie (IGN, 1999)

Ce secteur est divisé en deux parcelles réparties de part et d'autre de l'avenue de la Guiéterie. Trois grands ensembles de végétation peuvent être distingués :

- ✓ les boisements, de superficie relativement faible, et correspondant à des zones forestières ou à des linéaires boisés situés à proximité des infrastructures de transport (R.E.R, route)
- ✓ les friches arbustives qui représentent environ la moitié de la surface et qui proviennent soit d'une reconquête spontanée du milieu, soit d'aménagements paysagers en périphérie de la zone pavillonnaire
- ✓ les zones ouvertes, occupées par une végétation de friche hygrophile ou mésophile suivant les conditions hydriques. L'absence d'entretien de ces parcelles entraîne la diminution de ce type de milieu au profit du précédent.

### **LE BOIS DE LA GUIETERIE**

Ce boisement à base de chênes sessiles et de châtaigniers jouxte les zones pavillonnaires de la Butte Monseigneur, de Moc-souris et de la Guiéterie. Il s'étend à la fois sur le versant sud de la vallée de l'Yvette et sur la plaine de Ragonant. Au niveau du plateau, le boisement est densément parsemé de cavités issues vraisemblablement de l'exploitation passée de la pierre meulière, qui constituait le matériau de construction prédominant sur le territoire de la vallée de Chevreuse. Une partie du site a été convertie en plantation de Pins.



Figure 8 : vue aérienne du Bois de la Guiéterie (I.G.N. 2003)

#### **A.I.4. Bref historique**

1984	Description et inventaire des sites des Grands Prés de Vaugien et des Prés de Vaugien en Z.N.I.E.F.F de type I par la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement.
1987	Acquisition des terrains de la Guiéterie et des Prés de Vaugien par la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
2000	Acquisition des Grands Prés de Vaugien et de la Glacière par la commune
2003	Restauration d'une partie des Prés de Vaugien (prairie de la Glacière) et remise en pâture
2004	Diagnostic écologique du Continuum de Vaugien
2006	Intégration du bois de la Guiéterie à l'ensemble des sites précédents

## A.1.5.Aspects fonciers

Tableau 1 : Statut foncier de la réserve naturelle

SITE		POS
Les Grands Prés de Vaugien	Boisements	ND/EBC
	Zones ouvertes	ND
Les Prés de Vaugien	Boisements	ND/EBC
	Zones ouvertes	ND
Les friches de la Guiéterie		ND
Bois de la Guiéterie		ND/EBC
La Glacière		NA

NA : zone naturelle non équipée ou insuffisamment équipée, urbanisable à terme

ND : zone naturelle à protéger en raison de la qualité du site (toute construction nouvelle y est interdite)

EBC : espace boisé classé à protéger ou à créer (toute coupe ou abattage est soumis à autorisation)

Tableau 2 : Parcellaire cadastral de la réserve naturelle

Localisation	Section	n°	surface (m²)	Total (m²)
<b>Les friches de la Guiéterie</b>	AP	11	10451	17932
	AP	12	7481	
<b>Bois de la Guiéterie</b>	C	775	6210	499823
	C	776	1417	
	C	897	114354	
	C	900	3989	
	E	21	379010	
	E	25	86	
	E	26	905	
<b>Les Grands Prés de Vaugien</b>	AR	1	37	169763
	AR	2	50	
	AR	3	25	
	AR	4	52	
	AR	5	66	
	AR	6	5	
	AR	7	45	
	AR	8	1694	
	AR	9	3235	
	AR	10	30872	
	AR	12	14309	
	AR	15	2794	
	AR	19	22031	
	AR	30	48	
	AR	33	176	
	AR	34	336	
	AR	38	7369	
	AR	39	218	
	AR	40	755	
	AR	41	10381	
	AR	42	27	
AR	45	16847		
AR	46	5373		
AR	48	49371		
AR	49	3647		
<b>les Prés de Vaugien</b>	C	107	7442	79952
	C	108	8075	
	C	109	767	
	C	110	308	
	C	111	8842	
	C	112	1050	
	C	113	1547	
	C	575	51921	
<b>la Glacière</b>	AO	6	59377	59377
<b>Total</b>				<b>826847</b>

Les feuilles cadastrales correspondantes sont placées en annexe XI.

## A.II. ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

### A.II.1. Milieu physique

#### 1) CLIMAT

Le climat local de la réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy » nécessiterait des études spécifiques car les positions topographiques des différents sites qui le composent, influent sur les méso et les microclimats auxquels est soumise la végétation. Les données météorologiques présentées dans le Tableau 3 et le Tableau 4 (période de 1971 à 2000) ont été fournies par la station météorologique de Trappes (78) située à environ 11 Km au nord-ouest de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

#### TEMPERATURES

Le climat est caractérisé par une température moyenne annuelle de 10,8°C (cf. Tableau 3). Le mois le plus froid est janvier (3,6°C) et les plus chauds correspondent à juillet et août (18,6). L'amplitude thermique annuelle moyenne est donc de 15°C (cf. Figure 9) et traduit le caractère océanique atténué du climat. En effet, les climats continentaux débutent pour une amplitude thermique de 17°C alors que les climats les plus océaniques ont une amplitude de 10°C.

Tableau 3 : Données thermiques moyennes mensuelles (station de Trappes (78), période 1971-2000)

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	moyenne annuelle
Température maximale moyenne(°C)	6,1	7,4	10,9	13,8	17,9	20,8	23,6	23,9	20,1	15,2	9,7	6,9	14,7
Température moyenne (°C)	3,6	4,3	7,0	9,3	13,2	16,1	18,6	18,6	15,4	11,4	6,7	4,5	10,8
Température minimale moyenne (°C)	1,1	1,2	3,2	4,9	8,6	11,4	13,6	13,4	10,7	7,6	3,8	2,2	6,8
Nombre moyen de jours de gel	12,0	10,6	6,3	2,1	0,1	0	0	0	0	0,4	5,9	10	45,2
Nombre moyen de jours de brouillard	7,8	6,4	3,1	2,2	2,2	1,1	1,4	2,4	3,1	5,9	7,7	8,6	51,9

Le réchauffement printanier est régulier de mars à juin avec un gain d'environ 3°C par mois. La moyenne d'avril (9,3°C) est inférieure à celle d'octobre (11,4°C). Ces éléments confirment le caractère océanique du thermoclimat, avec des variations progressives et un décalage saisonnier lié à l'influence du volant thermique marin retardant le réchauffement printanier.

La moyenne des minima du mois le plus froid (janvier : 1,1°C) constitue également un trait océanique atténué étant donné que ce critère est inférieur à 0°C pour les thermoclimats continentaux. Les gelées peuvent débuter en octobre et se terminer en mai (45 jours en moyenne).

#### PRECIPITATIONS

La moyenne annuelle des précipitations est faible, de l'ordre de 695,5 mm (contre 570 en Beauce et 760 dans le Perche). Le régime des pluies est relativement constant (cf. Tableau 4) sur l'ensemble de l'année avec un été relativement pluvieux ce qui constitue plutôt un caractère continental. L'ombroclimat peut donc être qualifié d'océanique atténué.

Tableau 4 : Précipitations moyennes mensuelles (station de Trappes (78), période 1971-2000)

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total annuel
Précipitations moyennes (mm)	61,6	51,9	53,8	55,1	68,1	52,0	59,8	47,4	57,0	63,3	58,8	66,6	695,5

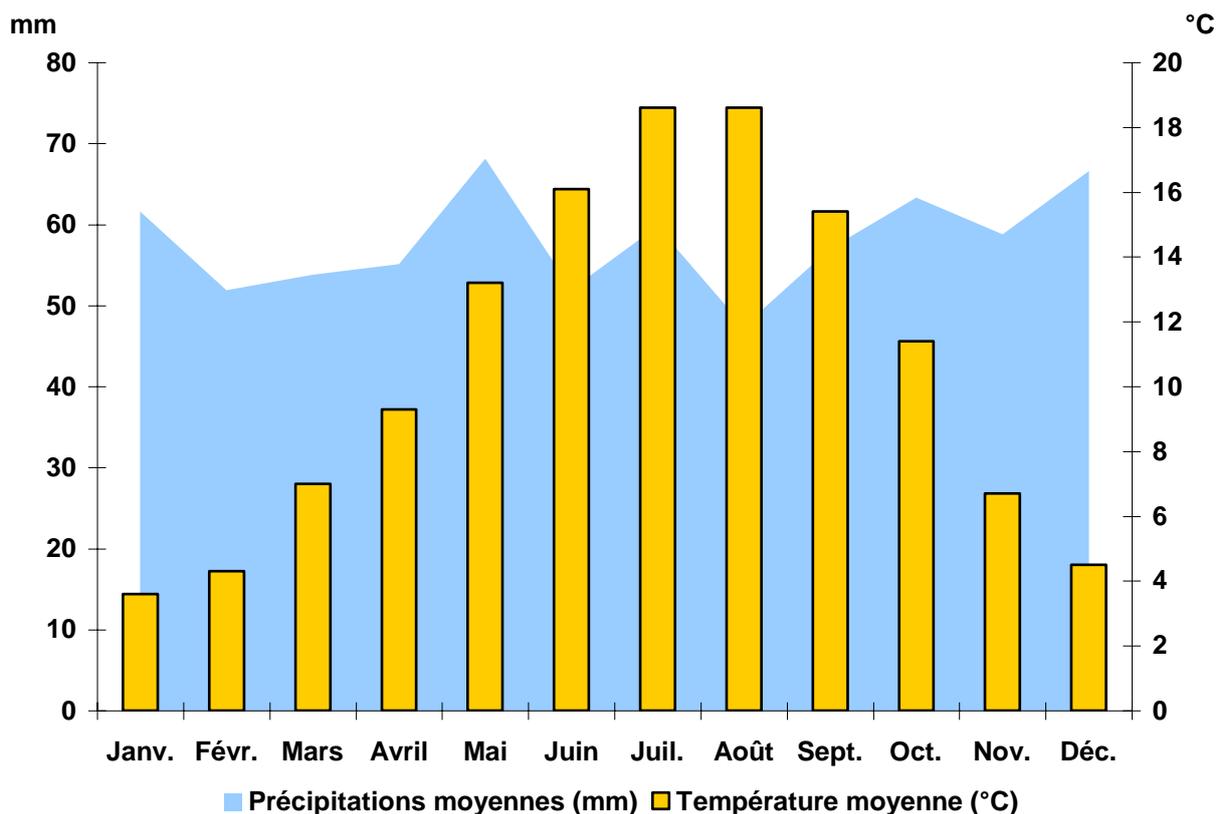


Figure 9 : Diagramme ombro-thermique de la station de Trappes (78) sur la période de 1971 à 2000

## **VENTS**

Les directions prépondérantes des vents sont ouest à sud-ouest, sauf au printemps où les vents continentaux de nord-est et de nord sont les plus fréquents. Cela confirme la prépondérance des masses d'air océaniques, surtout tropicales maritimes ; les masses d'air continentales n'intervenant que pendant une saison.

## **2) GEOMORPHOLOGIE, GEOLOGIE, ET PEDOLOGIE**

### **GEOMORPHOLOGIE**

Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse fait partie de l'ensemble sédimentaire du bassin parisien. Les sables de Fontainebleau, formation tertiaire du stampien, représentent le dépôt visible le plus important, il atteint à certains endroits plus de 70 m d'épaisseur, affectés sur le sommet par d'importants phénomènes de grésification en banc. Ils reposent soit sur des argiles plastiques sparnatiennes au sud, soit, pour le secteur qui nous concerne, sur des marnes vertes au nord.

Les dépôts calcaires de la fin du tertiaire (dernière transgression marine) et argileux ont donné, par transformation sous l'influence d'un climat tropical, une formation très particulière : les argiles à meulière qui se situent au-dessus des grès et des sables.

Au quaternaire, des dépôts de loess recouvrent par plaquages irréguliers les plateaux. Les phénomènes érosifs du quaternaire, sous climat périglaciaire, vont modifier le relief qui se caractérise aujourd'hui par une succession de plateaux tabulaires entaillés profondément dans les sables par des vallées étroites et profondes, aux versants dissymétriques.

Cette particularité est due aux effets répétés des cycles de gel et de dégel permettant une activité érosive plus intense sur les versants nord. Des bancs de grès dégagés par l'érosion se sont éboulés sur ces versants qui sont aujourd'hui occupés par des boisements de chênaie sessiliflore/chataîgneraie ; tandis que les versants sud étaient recouverts, dans leur partie basse, par des colluvions argilo-sableuses. Les argiles de fond de vallée sont récentes, peu importantes, de type sablo-argilo-limoneuse.

L'altitude varie entre 165 m et 177 m sur les plateaux, entre 70m dans la vallée de l'Yvette au niveau de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et 130 m dans la vallée de la Rabette au niveau de Clairefontaine-en-Yvelines.

Le profil topographique du continuum naturel « Val et coteau de Saint-Rémy » est compris entre 157m, en limite sud du bois de la Guiéterie, et 69 m, au niveau de l'Yvette dans les Grands Prés de Vaugien.

## GEOLOGIE

### Présentation des différents terrains rencontrés depuis le plateau jusqu'à l'Yvette :

**Plateaux :** LP : limons d'une épaisseur supérieure à 1 mètre

**Limite plateau/versant :** g2b2 : argile à meulière de Montmorency

**Versant :** g2a2 : sables de Fontainebleau avec localement grès de Fontainebleau

**Bas de versant :** Cg2b2/g2a2 : colluvions alimentées par les argiles à meulières sur sables de F.

**Bordure Nord et Sud du fond de vallée :** e7a-g1 : argiles vertes de Romainville

**Fond de vallée :** Fz : alluvions à texture limono-argilo-sableuse

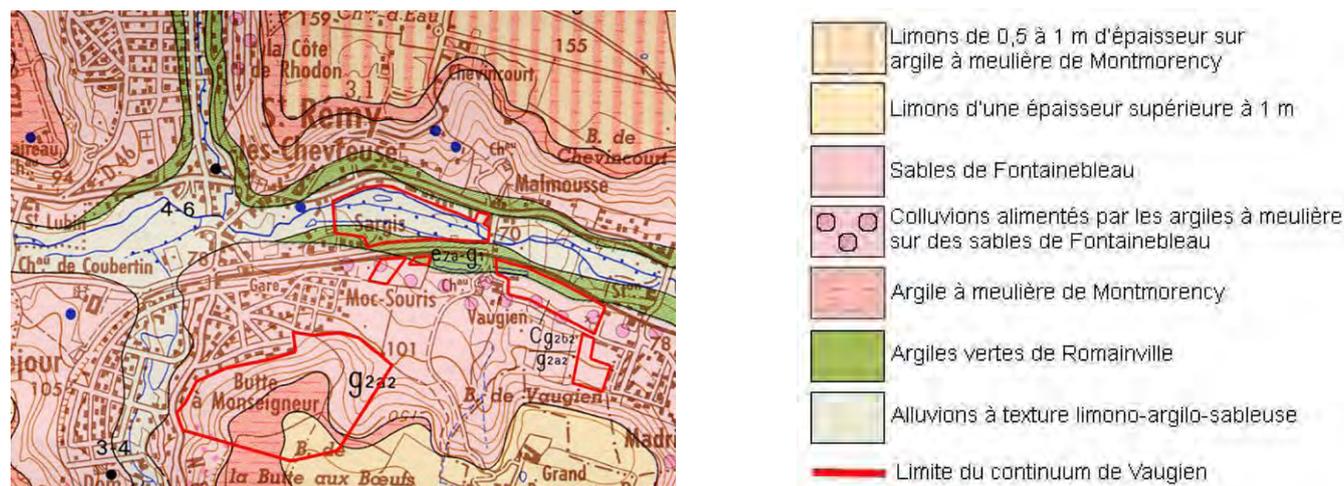


Figure 10 : Géologie de la réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy »  
(d'après carte géologique de la France au 1/50000, feuille de Rambouillet, 1/50000)

### Description des terrains

 Limons d'une épaisseur supérieure à 1 m

**LP :** L'épaisseur des limons est supérieure à 1 mètre, on trouve fréquemment à leur base un limon encore calcaire. Ils contiennent un peu plus de 20% d'argile. La fraction de sable a pour origine les sables de Fontainebleau, repris par le vent et ramenés sur les plateaux d'argile à meulière.

 Argile à meulière de Montmorency

**g2b2 :** Le calcaire d'Etampes coiffe les sables de Fontainebleau. Le calcaire a été partiellement « silicifié » et a été remplacé par la meulière de Montmorency. En effet, les calcaires donnent des meulières compactes par dissolution, et dans notre région, des meulières cavernueuses par remobilisation puis précipitation de la silice.

Cette formation n'affleure qu'en bordure de plateau où la concentration en cailloux de meulière peut être très forte. Ces cailloux se retrouvent dans presque toutes les colluvions de versant.



Sables de Fontainebleau

**g2a2** : La mer s'installe avec le dépôt de sables de Fontainebleau. Il s'agit d'un sable siliceux très pur. C'est la formation la mieux représentée. L'épaisseur atteint 70 mètres. La base se trouve à + 80m, au niveau du quartier de « Moc-souris », et la partie supérieure est à + 150m, au niveau de la « butte Monseigneur ».

Dans la partie supérieure, les sables ont été grésifiés (cimentation des sables). Puis l'érosion a dégagé dans les vallées encaissées, des versants ornés de platiers gréseux.



Colluvions alimentées par les argiles à meulière sur des sables de Fontainebleau

**Cg2b2/g2a2** : Les plateaux ont fourni l'essentiel des matériaux de cette formation. Les colluvions peuvent être une imprégnation des sables par des argiles. Ils sont alimentés par les formations géologiques et les formations superficielles voisines.



Argiles vertes de Romainville

**e7a-g1** : L'argile verte de Romainville est une argile plastique compacte. Son épaisseur varie de 2 à 6 mètres. C'est la formation géologique la plus ancienne visible sur le site. Cette formation imperméable constitue la base de la nappe aquifère.



Alluvions à texture limono-argilo-sableuse

**Fz** : Les alluvions sont constituées par des matériaux fins, sableux et limoneux.

### **Synthèse géologique**

La réserve naturelle constitue une véritable coupe géologique, où toutes les couches sont visibles à l'affleurement. En effet, les terrains caractéristiques de la haute vallée de l'Yvette s'expriment sur ce site depuis le plateau jusqu'au fond de vallée : limon, argile à meulière, sable de Fontainebleau avec présence de blocs de grès, versants sableux, colluvions, argiles vertes et alluvions. Les différents ensembles constituant le site « Val et coteau de Saint Rémy » permettent ainsi d'observer une étape de l'histoire géologique survenue il y a 33 millions d'années (Argiles vertes formées au stampien inférieur).

## **PEDOLOGIE**

**Présentation des différents sols rencontrés depuis le plateau jusqu'à l'Yvette :**

**Plateaux** : 40a : Association de sols brunifiés

**Limite plateau/versant** : 63 : Unités très hétérogènes

**Versant** : 61 : Sols brunifiés et sols podzolisés

**Bas de versant** : 31 : Sols lessivés, colluvions sableuses sur colluvions sablo-argileuses

**Fond de vallée** : 51 : Sols hydromorphes peu humifères, sols sur colluvions ou alluvions sableuses parfois limoneuses. Hydromorphie sur l'ensemble du profil, parfois gley en profondeur.

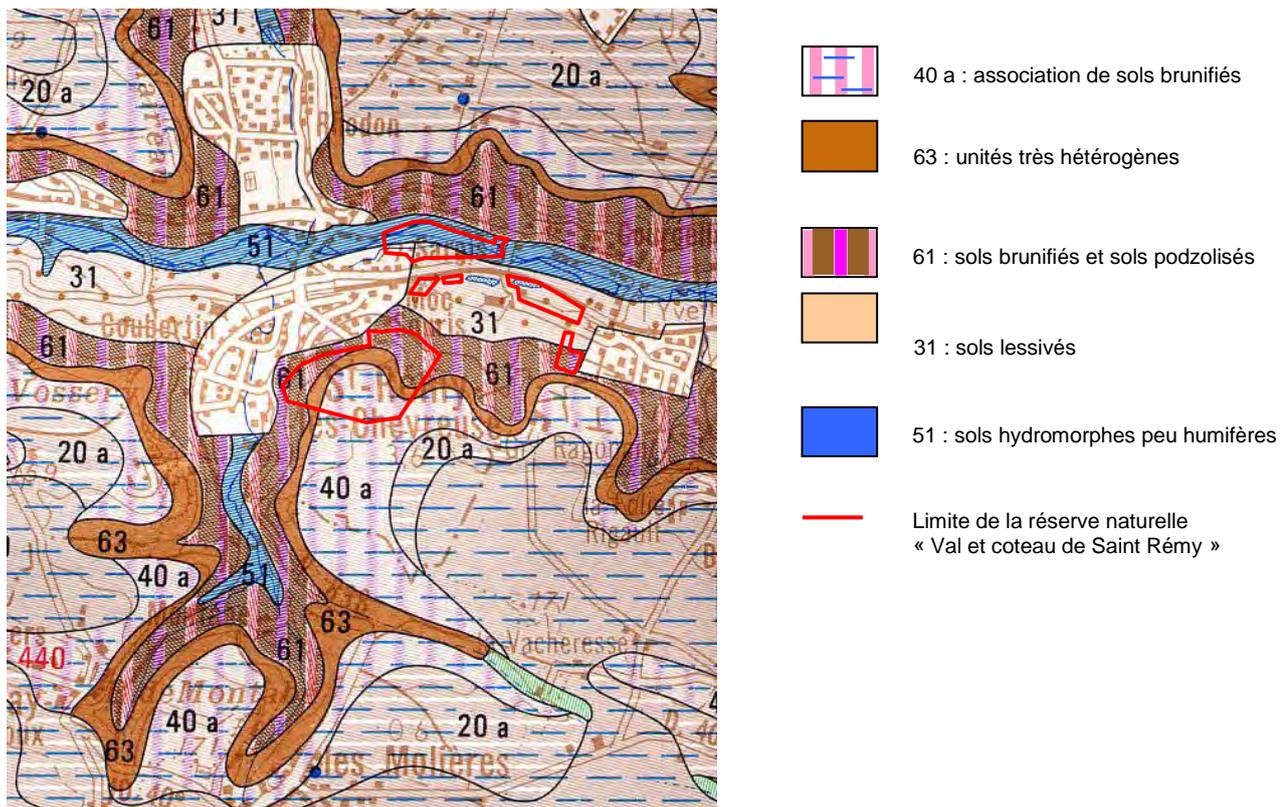


Figure 11 : Pédologie de la réserve naturelle "Val et coteau de Saint-Rémy" (d'après carte géologique de la France/Chartres/feuille J-8, INRA/service d'étude des sols et de la carte pédologique de France, 1982 échelle 1/100000)

## Description des sols

 40 a : Association de sols brunifiés

**Unité 40a :** Ces sols sont formés de matériaux limoneux hétérogènes. Ils reposent en profondeur sur des argiles à meulière ou des limons argileux. Le niveau des réserves en eau est faible. L'hydromorphie se rencontre à une profondeur moyenne à faible.

 63 : Unités très hétérogènes

**Unité 63 :** Il s'agit de sols brunifiés, localement podzoliques. Ils sont souvent très caillouteux et formés sur matériaux provenant principalement de l'argile à meulière. Leur hydromorphie est très variable et ils sont de faible profondeur. Le drainage naturel dans ce type de sol est très variable, et le niveau de la réserve en eau du sol dépend de la profondeur accessible aux racines.

 61 : Sols brunifiés et sols podzolisés

**Unité 61 :** Ce sont des sols bruns acides, des sols lessivés acides ou des sols podzoliques, formés sur des colluvions hétérogènes sableuses à sablo-limoneuses, localement plus argileuses. Généralement bien drainés, ces sols peuvent localement présenter une hydromorphie variable. L'évolution de ces sols va dépendre de la composition des colluvions et de l'effet de l'érosion (rajeunissement ou non des sols).

- Les sols bruns acides : les sols brunifiés se développent à condition qu'ils soient bien drainés ou qu'ils contiennent une quantité suffisante de fer et d'argile. Ils correspondent le plus souvent à un état d'équilibre stable. *(Les horizons du sol sont peu différenciés, ils se développent sous forêt de feuillus).*

- Les sols lessivés acides : les sols bruns sont presque entièrement masqués en raison du lessivage (processus d'entraînement mécanique par les eaux de gravité des particules fines). Ce sol a évolué rapidement mais sur matériau filtrant (la forêt manifeste dans ce cas un début de dégradation : chênaie acidiphile).
- Les sols podzoliques : ils sont étroitement liés aux matériaux (sable quartzeux, pauvre en argile et en fer) et ne permettent pas le processus de brunification. (*L'horizon superficiel est riche en humus, l'horizon inférieur est très lessivé, enfin l'horizon suivant apparaît très coloré en raison de l'accumulation de composés organiques et minéraux*).

 31 : Sols lessivés

**Unité 31 :** Ce sont des sols lessivés, faiblement dégradés et formés par des colluvions récentes et des colluvions plus anciennes en profondeur. Ces dernières sont généralement plus argileuses et ont les caractéristiques d'un horizon d'accumulation. Le drainage est bon et a pour conséquence une faible réserve en eau. Ils subissent des engorgements temporaires.

 51 : Sols hydromorphes peu humifères

**Unité 51 :** Ces sols sont localisés dans le fond de vallée. L'argile verte est atteinte et retient la nappe d'eau ; il en résulte des sols très hydromorphes. L'anaérobiose qui en résulte a pour effet un ralentissement de la décomposition des litières et de l'humification.

### Synthèse pédologique

On observe sur ce site une grande variété de sols. Sur les plateaux sont présents des sols lessivés (unité 40a), hydromorphes à réserve en eau variable. Sur les versants sont présents des sols bien drainés (unités 61 et 63) sensibles à l'érosion. Le fond de vallée est occupé par des sols hydromorphes (unité 51) ou lessivés (unité 31), soumis à des engorgements temporaires.

## 3) HYDROLOGIE

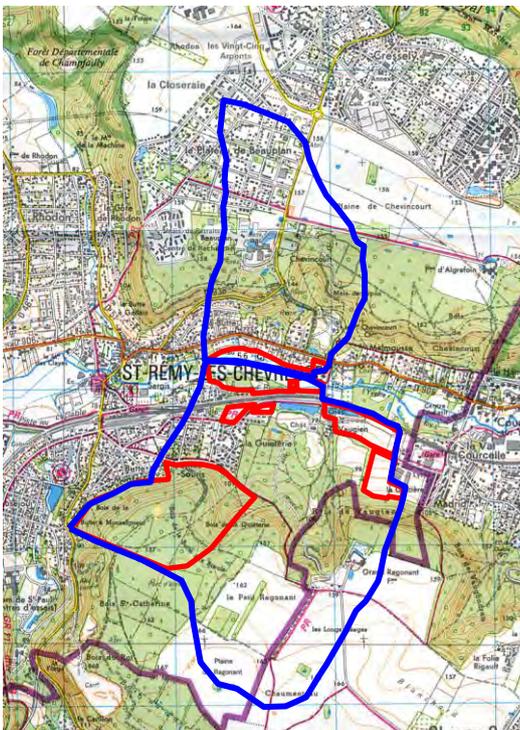


Figure 12 : Bassins versants de la réserve naturelle

La réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy » dépend de deux bassins versants dont les limites sont indiquées en bleu sur la carte ci-contre. A noter que les parties urbanisées de ces deux entités ne contribuent probablement pas entièrement à l'impluvium, du fait des collecteurs d'eaux pluviales qui redirigent souvent les eaux vers d'autres bassins versants.

La nappe aquifère principale est contenue dans le réservoir constitué par les sables de Fontainebleau et son mur est formé par les marnes vertes de Romainville.

Les argiles constituent des niveaux peu perméables. Elles provoquent la formation de nappes d'eau temporaire.

L'étude du fonctionnement hydrologique du bassin versant du Rhodon (PNRHVC - Barbecot F. / 2003-2005) apporte les enseignements nécessaires à la compréhension de l'hydrologie qui concerne le secteur de la réserve. Il conviendra de s'y reporter pour plus de détails.

Schématiquement, les caractéristiques physiques de ces deux bassins versants permettent d'en identifier les principales unités fonctionnelles hydrologiques.

**Le plateau du Bois de la Guiéterie** est constitué par une formation géologique peu perméable (argiles à meulière). Au-dessus de celle-ci cependant, la couverture limoneuse sur laquelle se sont développés des sols hydromorphes lessivés, indiquent une relativement bonne infiltration des eaux météoriques qui alimente une nappe perchée. Cette nappe percole ensuite lentement au travers de la formation argileuse hétérogène pour alimenter à son tour la nappe des sables de Fontainebleau.

**Les versants des bois et friches et de la Guiéterie, de la Glacière et des prés de Vaugien** présentent des sols bien drainés sur substratum perméable. L'infiltration des eaux et leur transfert rapide vers la nappe des sables de Fontainebleau y sont favorisés.

**Les mares de la Glacière et l'étang des prés de Vaugien** tirent leur ressource en eau permanente de leur position privilégiée par rapport aux argiles vertes de Romainville.

**Le fond de vallée et principalement les Grands prés de Vaugien** révèlent les eaux de la nappe des sables de Fontainebleau au niveau des argiles vertes de Romainville. Cette zone est invariablement soumise à des engorgements temporaires. Les eaux de la nappe des sables de Fontainebleau s'écoulent dans la rivière via un horizon alluvial sableux (noté Fz sur la carte géologique). Ce milieu de faible épaisseur et/ou de faible perméabilité participe à l'engorgement des terrains en fond de vallée.

#### **4) HYDROGRAPHIE**

L'étendue géographique de la réserve naturelle transversalement aux bassins versants lui procure une hydrographie variée. Les Grands prés de Vaugien, localisés en fond de vallée, possèdent un réseau hydrographique superficiel développé et organisé autour de la rivière (cf. Figure 14). Mais ils présentent également une rigole fortement envasée, de nombreux ruisselets et suintements répartis tout le long du lit mineur de l'Yvette, ainsi que de nombreuses petites zones marécageuses (anciennes mares, dépressions...). Les Prés de Vaugien comportent un étang d'origine artificielle, et la Glacière deux mares récemment creusées.

### **LES GRANDS PRES DE VAUGIEN**

---

#### **✓ L'Yvette**

Elle s'étend sur 38,8 km sur deux départements (Yvelines et Essonne) dont 18 sur le PNRHVC. Elle prend sa source au niveau des Essarts-le-Roi (Yvelines) à une altitude de 125 m et se jette dans l'Orge au niveau de Savigny-sur-Orge (Essonne) à 37 m, ce qui lui confère une pente moyenne de 2‰. Son bassin versant recouvre 286 km<sup>2</sup> dont environ 195 km<sup>2</sup> sur le Parc naturel régional. Son chevelu hydrographique est très développé avec de nombreux affluents, dont les principaux sont : *le ru du Pommeret, le ru des Vaux de Cernay, le ru d'Ecosse Bouton, le ru du Rhodon, le ru de Montabé et la Mérantaise*. Du point de vue hydraulique, l'Yvette se caractérise par un fonctionnement à deux régimes : les hautes eaux de novembre à mai et les basses eaux de juin à octobre.

Le Parc naturel régional comprend la tête de bassin versant de l'Yvette. A l'amont, et hors Parc, l'Yvette subit les contraintes anthropiques majeures d'une urbanisation intense : une forte imperméabilisation qui entraîne de violents coups hydrauliques, une qualité très médiocre des eaux de ruissellement, et de gros risques de pollutions accidentelles de nature industrielle.

A cela s'ajoute à chaque affluent l'exutoire des stations d'épuration locales, qui, même si celles-ci sont aux normes les plus strictes, déversent cependant leurs eaux traitées dans des cours d'eau de faibles débits.

Par ailleurs, la nature rurale du territoire comporte également des contraintes anthropiques au travers des activités agricoles, en terme de qualité des eaux de ruissellement et de drainage.

Enfin, les petites villes du Parc naturel régional comportent des zones imperméabilisées relativement importantes qui génèrent des volumes d'eau ruissellée non traités (voir Etude du fonctionnement hydrologique du bassin versant du ru du Rhodon – Barbecot F. 2003-2006).

A noter également que nombre de zones alluviales ne sont plus connectées à la rivière par suite d'anciennes pratiques de curage ou de présence de bief de moulins.

**Conséquences hydrauliques** sur l'Yvette au niveau de la réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy » :

L'Yvette accuse une artificialisation importante de son cours d'eau dans sa traversée des Grands prés de Vaugien. Elle n'est plus du tout connectée à la zone humide, et son tracé en long a été rectifié. Lors des hautes eaux et encore plus en période de crue, la réactivité de la rivière aux précipitations est extrêmement rapide, les phénomènes d'érosion relativement intenses.

**Conséquences qualitatives** sur l'Yvette au niveau de la réserve naturelle (stations Y4 et Y5) :

La qualité mesurée des eaux lors des campagnes de diagnostic reflète les problématiques anthropiques du bassin versant.

Tableau 5 : Qualité des eaux de l'Yvette d'après la norme SEQ EAU ; (1) Campagne PNRHVC - (2) Campagne SIAHVV

	Stations	Eléments mesurés	09/2000 (1)	06/2005 (2)	08/2005 (2)	12/2005 (2)	
Matières azotées	Y 4 (Chevreuse)*	NH4+ (mg/l NH4)	0,41	0,4	<0,1	0,2	
		NKJ (mg/l N)	0,75	<2	2	<2	
		NO2- (mg/l NO2)		0,42	0,1	0,14	
		NO3- (mg/l NO3)	15,9	4	2	8	
	Y 5 (Saint-Rémy / Courcelle)	NH4+ (mg/l NH4)	0,41				
		NKJ (mg/l N)	0,75				
NO3- (mg/l NO3)		15,9					
Matières phosphorées	Y 4 (Chevreuse)	PO4 3- (mg/l PO4)	0,022	0,88	0,38	0,38	
		P tot. (mg/l P)	0,27				
	Y 5 (Saint-Rémy / Courcelle)	PO4 3- (mg/l PO4)	0,031				
		P tot. (mg/l P)	0,26				
Matières organiques et oxydables	Y 4 (Chevreuse)	Oxygène dissous (mg/l O2)		5,2	8,6	10,4	
		Taux de saturation en oxygène (% sat)	>90	63	97	86	
		DCO (mg/l O2)	27	49	35	<30	
		DBO5 (mg/l O2)	8	<3	4	3	
		COD (mg/l C)					
		oxydabilité du KMnO4 (mg/l O2)					
	Y 5 (Saint-Rémy / Courcelle)	Oxygène dissous (mg/l O2)					
		Taux de saturation en oxygène (% sat)	>90				
		DCO (mg/l O2)	45				
		DBO5 (mg/l O2)	10				
		COD (mg/l C)					
		oxydabilité du KMnO4 (mg/l O2)					
Débits	Y 4 (Chevreuse)	Mesures de débits (l/s)	394,2	287	211	231	
	Y 5 (Saint-Rémy / Courcelle)	Mesures de débits (l/s)	543				
Hydrobio-logie	Y 4 (Chevreuse)	Valeur de l'indice		25			
	Y 5 (Saint-Rémy / Courcelle)	Valeur de l'indice					
<i>Classes et indices de qualité</i>							
Très bonne		Bonne		Passable		Mauvaise	
Très mauvaise							

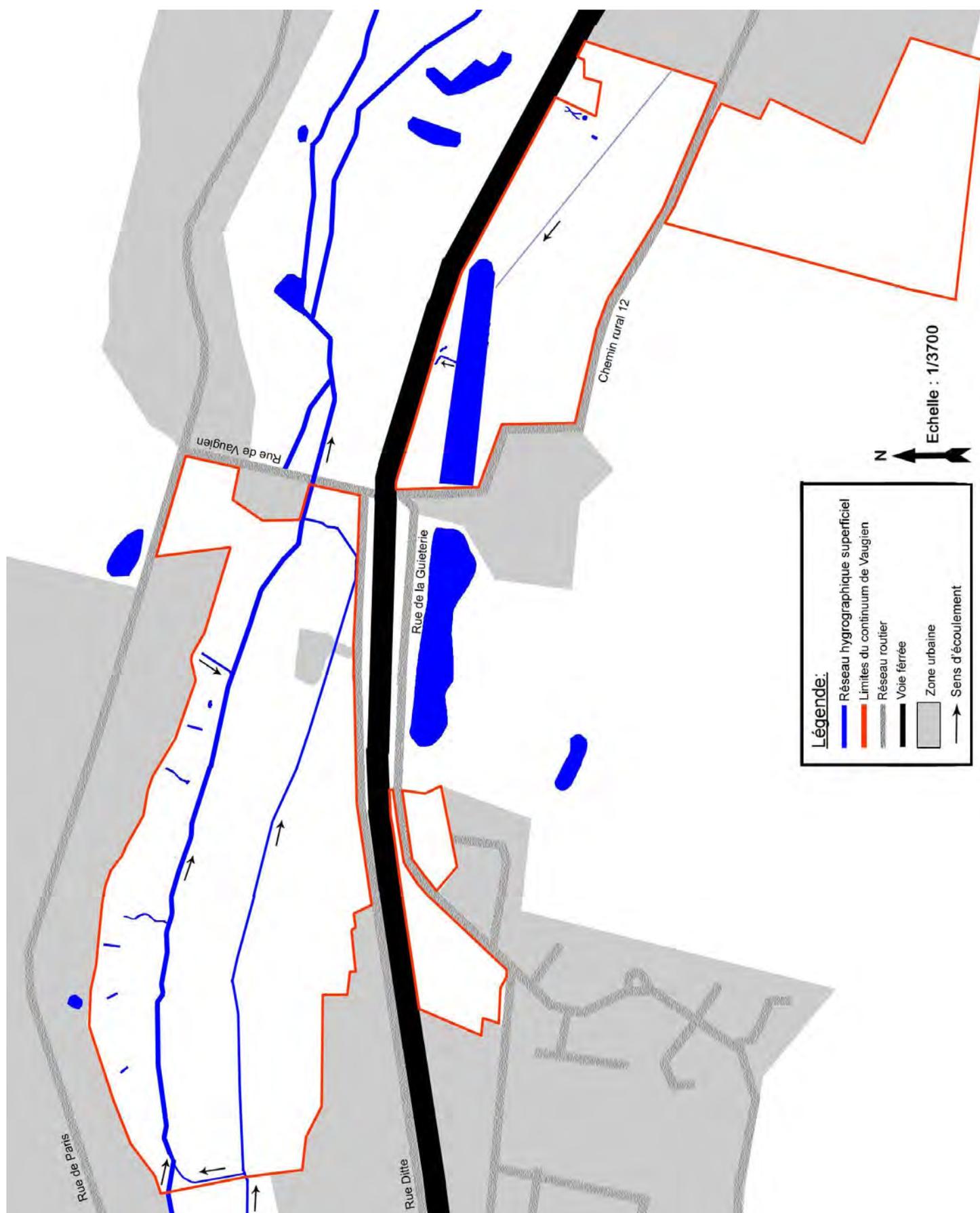
L'interprétation des résultats est délicate au regard du faible nombre de données en notre possession. Nous livrons ici volontairement les résultats bruts. La qualité des eaux de l'Yvette et des étangs fera l'objet d'un programme mené à l'échelle des bassins versants par le Parc en collaboration avec ses partenaires.

Au niveau de la réserve, le lit de l'Yvette est large de 6 à 7 m et encaissé de 2 à 3 m (cf. Figure 13). Sur sa rive droite, la rivière est bordée par un collecteur d'eaux usées. Il est important de noter que l'Yvette a autrefois été canalisée à l'aide d'un bief ou "rivière morte" pour alimenter le Moulin de Vaugien. Ce bief qui constitue la limite nord de la zone a ensuite été comblé. Il ne résulte de cette rivière morte qu'un léger fossé qui délimite les jardins des habitations du Pré de Dauphin.



Figure 13 : Yvette au niveau des Grands prés de Vaugien ( avril 2004)

Figure 14 : Hydrographie de la réserve naturelle (hors bois de la Guiéterie)



## ✓ La Grande Rigole

Au sud de l'Yvette se trouve la Grande Rigole dont la fonction originelle était double : le drainage de la prairie humide qui occupait autrefois ce fond de vallée, et le rôle de trop plein pour deux étangs situés juste en amont du site. Elle est actuellement très fortement envasée et ne permet qu'une faible circulation d'eau (cf. Figure 15 et Figure 16). Elle parcourt le site d'ouest en est parallèlement à la rivière puis se jette ensuite dans l'Yvette.



Figure 15 La Grande Rigole.  
(Grands Prés de Vaugien, avril 2004)



Figure 16 : La Grande Rigole  
(Grands Prés de Vaugien, avril 2004)

## ✓ Les suintements et zones marécageuses

La partie nord du site présente 7 suintements issus d'écoulements d'eaux pluviales ou d'affleurements de la nappe, qui alimentent de petits ruisselets et des zones marécageuses fortement comblées et boisées pour la plupart. Seule une zone marécageuse de taille importante subsiste au niveau de l'extrémité ouest du site.

### **LES PRES DE VAUGIEN**

---

Le réseau hydrographique de cette zone est constitué :

- d'un étang de 0,8 hectare (cf. Figure 17), ancien bassin d'ornement du château de Vaugien. Il a progressivement recouvert un aspect naturel suite à l'absence d'entretien. Il présente une queue d'étang tourbeuse.
- d'un ruisselet entre la berge nord de l'étang et la voie ferrée servant de déversoir à l'étang (cf. Figure 18).
- d'un suintement sur le côté sud de l'étang
- d'un fossé parcourant longitudinalement la prairie et aboutissant dans la queue de l'étang, dont la fonction est le drainage de cette prairie.



Figure 17 : Étang de Vaugien (Prés de Vaugien, mai 2004)



Figure 18 : Déversoir de l'étang de Vaugien (Prés de Vaugien, mai 2004)

## **LA GUIETERIE (FRICHE ET BOISEMENT)**

---

Très limité le réseau hydrographique de la Guiéterie est constitué par :

- un secteur de sources situé au niveau de la zone d'affleurement de la couche géologique des argiles vertes de Romainville, au nord des friches et le long de la route de la Guiéterie ;
- quelques dépressions régulièrement alimentées par les eaux de pluie au niveau du plateau.

## **LA GLACIERE**

---

La prairie de la Glacière est traversée dans sa longueur par un fossé (orienté SE-NO) chargé de conduire les eaux pluviales vers l'aval. Deux mares ont été créées, l'une dans la partie basse de la prairie, l'autre au nord en limite de la zone de résurgence de la nappe phréatique.

## **5) CONCLUSION SUR LE MILIEU PHYSIQUE**

L'action conjuguée du climat, de la géologie, de l'hydrologie et de la topographie conditionne les sols et la biocoenose qui composent la réserve naturelle. Les caractéristiques physiques et chimiques des substrats, leur hydrométrie, sont des facteurs limitants pour la flore en général, et la microfaune du sol.

Les sols se constituent et évoluent à l'interface de la géologie et de la biocoenose.

La grande variabilité du site en terme de gradient hydrique entraîne une variabilité importante de la flore.

A cette variabilité naturelle s'ajoute celle induite par l'action de l'homme au cours de l'histoire, au travers des transformations qu'il a imposé aux milieux naturels. Cette action anthropique existe encore aujourd'hui puisque, par exemple, la qualité des eaux de la nappe et des rivières en est directement impactée.

Sur cette base abiotique, qui explique la distribution des peuplements vivants, nous avons réalisé le diagnostic des unités écologiques, essentiellement vues sous l'angle de la végétation.

### **A.II.2. Unités écologiques**

L'étude de la végétation de la réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy » a été réalisée de la manière la plus exhaustive possible au regard de nos moyens, en intégrant des données anciennes (relevés de 1986, 1994, et 1998) et récentes. Les observations de terrain se sont déroulées d'avril à juin 2004 afin d'établir un diagnostic des groupements de végétation. Le Bois de la Guiéterie a été intégré au projet de Réserve naturelle régionale au cours de l'année 2006. Ainsi, le diagnostic de cette zone a été réalisé de manière rapide durant le printemps 2006.

## 1) METHODOLOGIE

Les inventaires botaniques ont été réalisés en deux sessions. La première s'est déroulée début avril afin de recenser les espèces végétales les plus précoces. Une campagne de relevés phytosociologiques selon la méthode de BRAUN-BLANQUET (1964) a ensuite été réalisée au mois de juin afin de caractériser précisément les habitats et permettre leur cartographie. Cette méthode consiste à dresser une liste des espèces végétales présentes au sein d'une entité de végétation, la plus homogène possible. Chaque espèce se voit affectée d'un coefficient d'abondance dominance qui traduit le recouvrement de la plante par rapport à la surface totale du relevé.

- 5 : recouvrement > 75 %
- 4 : 50% < recouvrement < 75%
- 3 : 25% < recouvrement < 50%
- 2 : 5% < recouvrement < 25%
- 1 : 1% < recouvrement < 5%
- + : recouvrement très faible < 1%
- i : espèce représentée par un seul individu

Pour chaque relevé sont également notés la surface de la zone échantillonnée, la hauteur moyenne de la végétation et le recouvrement total. L'analyse des 63 relevés ainsi réalisés a permis de mettre en évidence une forte diversité de groupements. En effet, 38 unités de végétation ont pu être définies et regroupées en 24

grands types de végétation. Le Tableau 6 présente ces différents types ainsi que leurs positions phytosociologiques et leurs codes CORINE biotopes (nomenclature européenne). Le tableau et la carte des relevés phytosociologiques sont placés en annexe I.

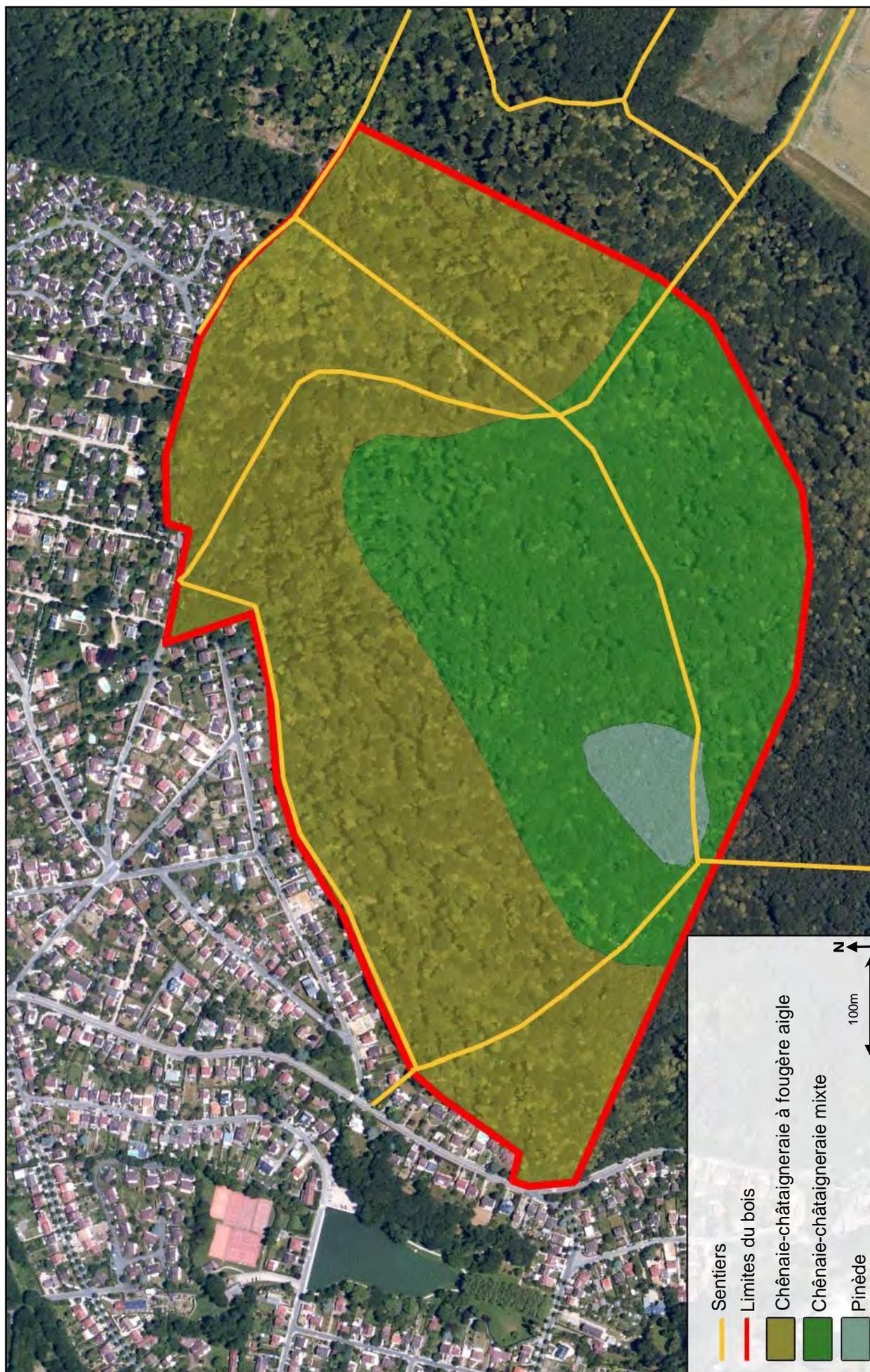
Tous les habitats présents sur la zone étudiée n'ont pas fait l'objet d'un relevé car leur caractérisation ne le nécessitait pas (roncier, roselière...).

Une fois les habitats caractérisés, une cartographie (cf. Figure 20) a été réalisée à partir d'un fond S.I.G de la zone, retravaillé grâce au logiciel Adobe Photoshop Elements, en utilisant des photographies aériennes couplées à des observations sur le terrain.

Tableau 6: Hiérarchie phytosociologique et codes CORINE des grands types de formations végétales présentes sur la réserve naturelle

Classe	Ordre	Alliance	Code CORINE	Intitulé CORINE biotopes
<i>Salicetea purpurea</i>	<i>Salicetalia purpureae</i>	<i>Salicion albae</i>	44.13	Forêts galeries de Saules blancs
<i>Alnetea glutinosae</i>	<i>Alnetalia glutinosae</i>	<i>Salicion cinerea</i>	44.921	Saussaies marécageuses à Saule cendré
		<i>Alnion glutinosae</i>	44.911	Bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes
<i>Querco-Fagetea</i>	<i>Fagetalia sylvaticae</i>	<i>Alno-Padion</i>	44.3	Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves medio-européens
		<i>Carpinion betuli</i>	41.G	Bois de Tilleuls
			41.2	Chênaies - Charmaies
	<i>Quercetalia robori - petraea</i>	<i>Quercion robori - petraea</i>	41.A	Bois de Charmes
			41.521	Forêts de chênes sessiles du nord-ouest
			41.D2	Bois de Trembles de plaine
<i>Rhamno-Prunetea</i>	<i>Prunetalia spinosae</i>	<i>Rubo-Prunion spinosae</i>	41.B12	Bois de Bouleaux secs acidiphiles medio-européennes
			31.811	Fruticées à <i>Prunus spinosa</i> et <i>Rubus fruticosus</i>
			31.831	Ronciers
<i>Potametea pectinati</i>	<i>Potametalia pectinati</i>	<i>Ranunculion fluitantis</i>	24.4	Végétation immergée des rivières
<i>Glycerio fluitantis – Nasturtietea officinalis</i>	<i>Nasturtio officinalis – Glycerietalia fluitantis</i>	<i>Glycerio fluitantis – Sparganion neglecti</i>	53.4	Bordures à Calamagrostis des eaux courantes
<i>Montio fontanae – Cardaminetea amarae</i>	<i>Montio – Cardaminetalia amarae</i>	<i>Cardaminenion</i>	54.112	Sources à Cardamines
<i>Phragmitetea</i>	<i>Magnocaricetalia</i>	<i>Magnocarcion</i>	53.2122	Cariçaises à Laïche des marais
			53.216	Cariçaises à <i>Carex paniculata</i>
	<i>Phragmitetalia</i>	<i>Phragmition</i>	53.13	Typhaie
			53.16	Végétation à <i>Phalaris arundinacea</i>
			53.112	Phragmitaies sèches
<i>Molinio-Arrhenatheretea</i>	<i>Molinetalia</i>	<i>Calthion palustris</i>	37.1	Communautés à Reine des prés et communautés associées
	<i>Arrhenatheretalia</i>	<i>Arrhenatherion elatioris</i>	38.22	Prairies des plaines médio-européennes à fourrage
			87.1	Terrains en friche
			85.11	Parcelles boisées de parcs
			83.321	Plantation de peupliers

Figure 19 : Carte des groupement végétaux du Bois de la Guiéterie (d'après IGN 2003)



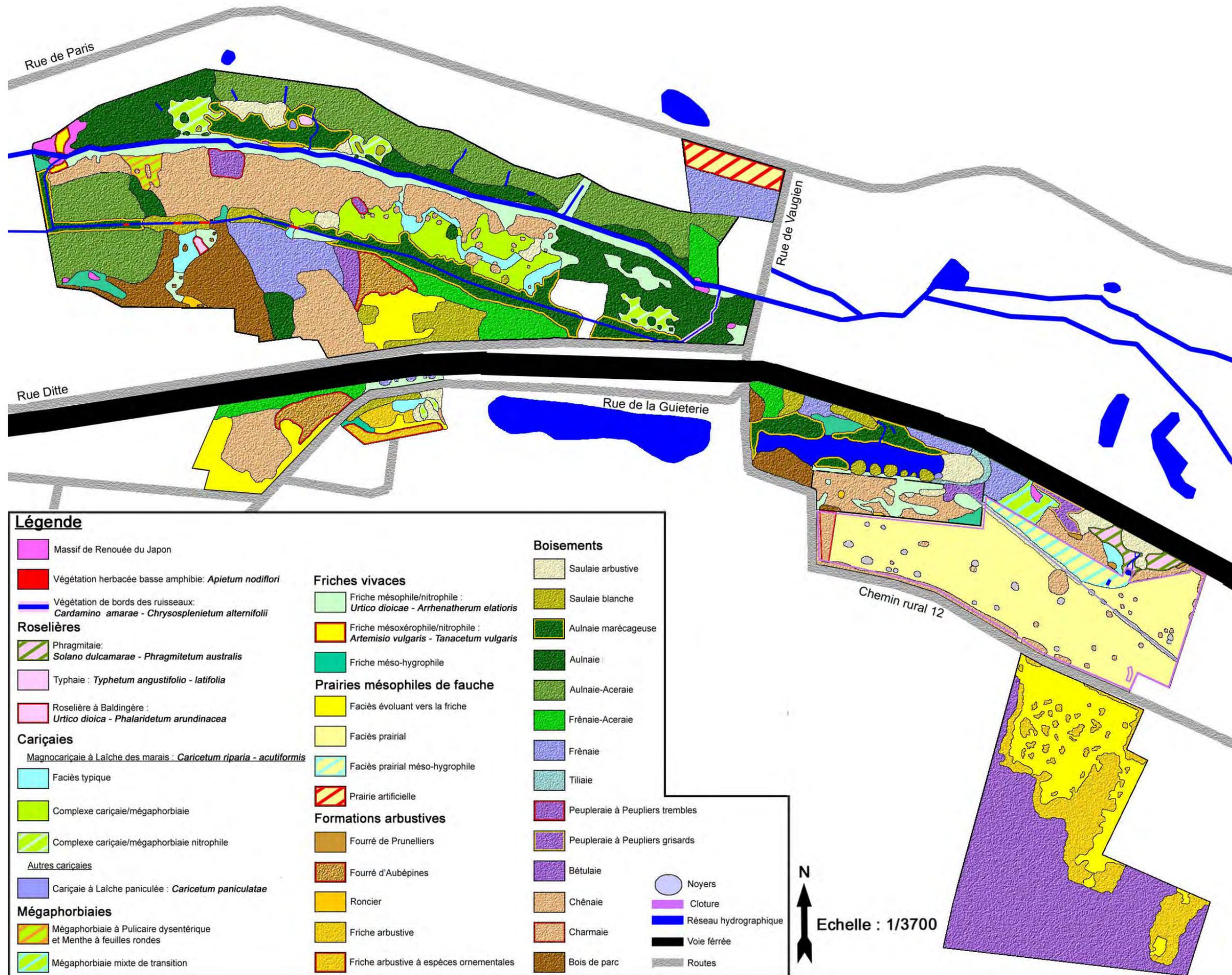


Figure 20 : Carte des unités de végétation



## 2) LES MILIEUX OUVERTS

Ces milieux correspondent à des habitats non fermés par les arbres où la lumière atteint le sol en quantité importante permettant ainsi le développement d'un tapis herbacé dense. La réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy » héberge 9 types majeurs de milieux ouverts :

- ✓ Végétation immergée des rivières
- ✓ Végétation herbacée basse amphibie
- ✓ Bords de ruisseaux à Cardamines
- ✓ Grandes roselières
- ✓ Cariçaies
- ✓ Mégaphorbiaies
- ✓ Friches vivaces
- ✓ Prairies mésophiles de fauche
- ✓ Formations arbustives

### VEGETATION IMMERGEE DES RIVIERES (24.4)

L'Yvette héberge de nombreuses stations d'une végétation immergée des rivières. Il s'agit de massifs monospécifiques de Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*), espèce caractéristique des eaux calmes et eutrophes (cf. Figure 21). Ces massifs s'installent sur l'ensemble du cours de l'Yvette là où la rivière est la plus calme et profonde et où l'ensoleillement est suffisant. Il constitue des micro-milieux essentiels pour la faune et notamment l'Agrion à larges pattes (*Plactynemis pennipes*) qui y pond ses œufs.



Figure 21 : Massif de Myriophylle en épi dans l'Yvette  
(Grands Prés de Vaugien, juillet 2004)

### VEGETATION HERBACEE BASSE AMPHIBIE : APIETUM NODIFLORI (53.4)



Figure 22 : *Apietum nodiflori* au niveau de la Grande Rigole  
(Grands Prés de Vaugien; mai 2004)

Formation végétale de plantes herbacées vivaces et enracinées se développant dans des eaux eutrophes, peu profondes, stagnantes ou faiblement courantes ; l'*Apietum nodiflori* est caractérisé par l'Ache faux-cresson (*Apium nodiflorum*), le Cresson de Fontaine (*Nasturtium officinale*) et le Cresson de cheval (*Veronica beccabunga*). La Grande Rigole, fortement envasée donc peu profonde et à courant très lent, constitue un milieu tout à fait favorable à cette association végétale qui présente plusieurs stations là où l'ensoleillement le permet (cf. Figure 22).

## **BORDS DE RUISSEAUX : *CARDAMINO AMARAE* – *CHRYSOPLANIETUM ALTERNIFOLII* (54.112)**

Cette association relativement rare, est typique des ruisseaux aux eaux vives de frênaies-aulnaies sur substrats mésotrophes, neutroclines. Elle est caractérisée par la Cardamine amère (*Cardamine amara*) et les deux espèces de Dorines (*Chrysosplenium alternifolium*, *Chrysosplenium oppositifolium*). Elle est localisée le long de l'extrémité est de la Grande Rigole au sein d'une aulnaie alluviale (cf. Figure 24). Néanmoins, aucune des deux espèces de Dorine n'a été recensée sur le site. Ce groupement semble être uniquement composé par la Cardamine amère (cf. Figure 23).



Figure 23 : Fleurs de Cardamine amère  
(Grands Prés de Vaugien, avril 2004)



Figure 24 : Bords du ruisseau « la Grande Rigole » à Cardamine  
(Grands Prés de Vaugien, avril 2004)

## **LES GRANDES ROSELIERES**

Ce sont des formations herbacées hautes (jusqu'à 2m) et denses de grands héliophytes (forme biologique de plantes croissant enracinées dans la vase, dont les parties inférieures sont submergées et les supérieures aériennes) colonisant les terrains humides et marécageux : bord d'étangs, de mares, de rivières ou de fossés. La diversité floristique de ce type de milieu est faible car fortement dominée par une ou deux espèces. Le site de Vaugien présente trois roselières différentes :

### ✓ **Phragmitaie : *Solano dulcamarae* – *Phragmitetum australis* (53.112)**

Elle correspond à la grande roselière dense et climacique des bords d'étangs aux eaux stables. Le cortège floristique est peu diversifié (environ 10 espèces) et largement dominé par le roseau commun (*Phragmites australis*). Cet habitat est présent au sein des Prés de Vaugien le long de la voie ferrée, au niveau des affleurements de la couche géologique imperméable (Argiles vertes de Romainville) permettant une hydromorphie importante du substrat (cf. Figure 25).



Figure 25 : Grande roselière à Phragmites en bordure de la voie ferrée (Prés de Vaugien, juin 2004)

### ✓ Typhaie : *Typhetum angustifolio – latifolia* (53.13)

Ce type de roselière constitue une formation pionnière des bords d'étangs stagnants, au substrat décapé dont l'espèce caractéristique est la Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*) très souvent accompagnée par la Massette à feuilles étroites (*Typha angustifolia*). Cette unité (cf. Figure 26) est localisée dans la zone marécageuse des Grands Prés de Vaugien (rive gauche) sous la forme d'une association entre la Massette à larges feuilles et la Petite Berle (*Berula erecta*). Néanmoins, elle occupe une surface très réduite de quelques mètres carrés, vouée à disparaître rapidement en raison de la fermeture du milieu par la progression des aulnes (*Alnus glutinosa*).



Figure 26 : Typhaie au sein de l'aulnaie marécageuse (Grands Prés de Vaugien, juin 2004)

### ✓ Roselière à Baldingère : *Urtico dioica – Phalaridetum arundinacea* (53.16)

Cet habitat est caractérisé par la présence de la Baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea*), d'espèces de mégaphorbiaies et d'espèces nitrophiles comme l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Glechome faux-lierre (*Glechoma hederacea*) mais également par la disparition des espèces typiques de roselières. Cet habitat est localisé en un endroit au sein des Grands Prés de Vaugien, dans une petite dépression présentant un engorgement important du sol.

## LES CARIÇAIES

Les cariçaies sont des friches humides basses à grandes Laïches, situées topographiquement au dessus des roselières. Elles sont inondées en hiver et s'assèchent en été. Deux formes sont présentes sur la réserve naturelle :

### ✓ Magnocariçaie à Laïche des marais : *Caricetum riparia – acutiformis* (53.2122)

Ce groupement est « typique des sols humides eutrophes, riches en matière organique mais non tourbeux car aérés en surface une partie de l'année » (JULVE, 1997). Le cortège floristique est pauvre étant donné que les Laïches des marais (*Carex acutiformis*) forment un peuplement dense et serré au sein duquel se développent quelques espèces hygrophiles de mégaphorbiaies comme le Lycope d'Europe (*Lycopus europaeus*), la Salicaire (*Lythrum salicaria*), la Grande Consoude (*Symphytum officinale*), et des espèces de roselières comme l'Iris jaune (*Iris pseudacorus*) ou la Baldingère faux-roseau.

Cette association recouvre la totalité de la zone centrale des Grands Prés de Vaugien (cf. Figure 27) et présente quelques autres stations de taille plus réduite là où l'hydromorphie le permet (Friches de la Guiéterie et Prés de Vaugien). La réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy » héberge trois faciès différents de cette formation végétale :



Figure 27 : Magnocariçaie à Laïches des marais (Grands Prés de Vaugien, mai 2004)

### MAGNOCAROÇAIE TYPIQUE

Elle est composée en quasi-totalité de Laïche de marais et prend place dans les dépressions qui constituent les zones les plus humides (cf. Figure 28). Elle représente une surface relativement réduite.

### COMPLEXE MAGNOCARIÇAIE – MEGAPHORBIAIE

Ce type de cariçaie (cf. Figure 28) recouvre la plus grande partie de la zone centrale des Grands Prés de Vaugien. Son cortège floristique est caractérisé par un recul des Laïches au profit des espèces de mégaphorbiaies comme la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), la Grande Consoude, la Salicaire ou l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*). Ainsi, cette unité de végétation constitue un intermédiaire phytosociologique entre la véritable magnocariçaie (*Caricetum riparia – acutiformis*) et la mégaphorbiaie à Reine des prés (*Filipendulo ulmariae – Cirsietum oleracei*). Ce complexe semble s'être formé suite à la colonisation des espaces dévolus à la mégaphorbiaie par la Laïche des marais. En effet, cette espèce possède la faculté de se propager par multiplication végétative (capacité qu'ont certaines plantes à se propager par l'intermédiaire d'organes non sexués comme les stolons, les rhizomes et même les tiges).



Figure 28 : Cariçaie en faciès typique au premier plan, complexe cariçaie - mégaphorbiaie au second plan, (Grands Prés de Vaugien, juin 2004)

### COMPLEXE MAGNOCARIÇAIE – MEGAPHORBIAIE NITROPHILE

Ce troisième faciès est caractérisé par l'apparition de deux espèces nitrophiles au sein du cortège floristique du complexe cariçaie – mégaphorbiaie : l'Ortie dioïque et le Gaillet gratteron (*Galium aparine*). L'accumulation de matière organique couplée à une diminution de l'hydromorphie du sol favorise ces deux espèces qui deviennent rapidement dominantes dans le groupement qui évolue alors irrémédiablement vers la friche nitrophile.

#### ✓ **Cariçaie à Laïche paniculée : *Caricetum paniculatae* (53.216)**

Cette deuxième cariçaie, association de sols eutrophes, neutroclines et engorgés, apparaît en général autour des résurgences et des sources éclairées. Elle tolère également l'ombrage puisqu'elle est présente au sein de certaines aulnaies marécageuses. L'espèce caractéristique est la Laïche paniculée (*Carex paniculata*) qui présente un aspect typique en touffe ou touradons (cf. Figure 29 et Figure 30). Cette espèce est accompagnée de quelques autres espèces qui semblent peu constantes au sein de cette unité de végétation.

La réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy » héberge deux stations de surface réduite (quelques m<sup>2</sup> seulement) de cette association. La première de pleine lumière est localisée au niveau de la queue de l'étang de Vaugien (cf. Figure 30), la seconde est présente au niveau de l'aulnaie marécageuse en rive gauche des Grands Prés de Vaugien (cf. Figure 29).



Figure 29 : Cariçaie à Laïche paniculée en aulnaie marécageuse, (Grands Prés de Vaugien, mai 2004)

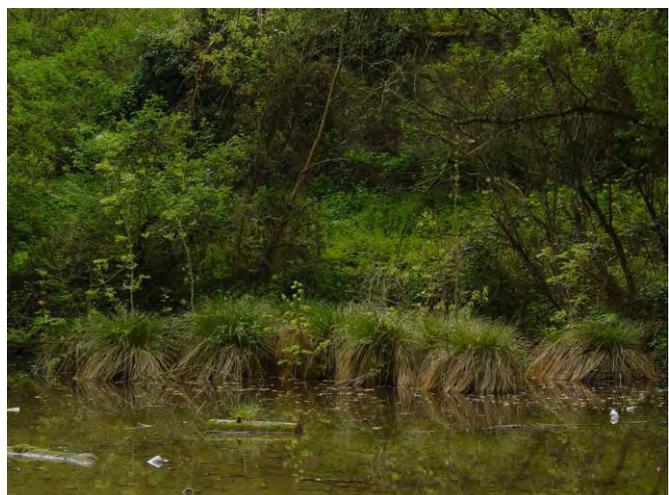


Figure 30 : Cariçaie à Laïche paniculée au niveau de la queue de l'étang de Vaugien (avril 2004)

Les mégaphorbiaies sont “des formations hygrophiles à hautes herbes, pouvant atteindre 1,80 mètres qui se situent topographiquement au dessus des cariçaies et sont donc moins longuement inondées” (JULVE, 1997). Elles sont caractérisées par la présence de grandes plantes aux fleurs diversement colorées contrairement aux roselières et aux cariçaies hébergeant des plantes à floraison plus discrète. Elles apparaissent au niveau de prairies hygrophiles abandonnées et présentent donc un cortège floristique diversifié, mélange d'espèces prairiales et d'espèces typiques de ces formations.

### ✓ La mégaphorbiaie à Reine des prés : *Filipendula ulmariae* – *Cirsium oleracei*

Ce groupement neutrophile s'installe sur des sols eutrophes et constitue la mégaphorbiaie la plus courante du territoire du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Elle abrite en moyenne une quinzaine d'espèces dont celles qui lui sont caractéristiques : le Cirse des maraîchers (*Cirsium oleraceum*), l'Eupatoire chanvrine, le Houblon (*Humulus lupulus*), accompagnées par des espèces de cariçaies et de prairies.

Comme nous l'avons vu dans le paragraphe concernant les cariçaies, cette unité a été colonisée par la Laîche des marais pour former une unité intermédiaire : le complexe cariçaie – mégaphorbiaie.

### ✓ Mégaphorbiaie à Pulicaire dysentérique et Menthe à feuilles rondes

Cette association est présente en bordure d'Yvette au niveau des Grands Prés de Vaugien. Elle est caractérisée par la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*) et la Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*) accompagnées par le Millepertuis maculé (*Hypericum maculatum* ssp. *maculatum*). Son cortège floristique est relativement riche, composé d'espèces de mégaphorbiaies associées à des espèces plus prairiales comme la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*).

### ✓ Mégaphorbiaie mixte de transition

Au niveau des Prés de Vaugien se rencontre un troisième type de mégaphorbiaie (cf. Figure 31) difficilement caractérisable car présentant un cortège floristique mixte riche de 51 espèces appartenant à différentes associations. Bien que dominée par les joncs avec 6 espèces présentes - le Jonc épars (*Juncus effusus*), le Jonc diffus (*Juncus inflexus*), le Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*), le Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*), le Jonc articulé (*Juncus articulatus*) et le Jonc des crapauds (*Juncus bufonius*) - se côtoient au sein de cette unité à la fois des grands héliophytes comme la Massette à larges feuilles, des espèces de cariçaies comme la Laîche des marais et des espèces de mégaphorbiaie comme l'Eupatoire chanvrine ou la Scrophulaire aquatique (*Scrophularia auriculata*).



Figure 31 : Mégaphorbiaie mixte de transition (Prés de Vaugien, juin 2004)

Ce groupement est apparu sur une zone de sol nu issue du nettoyage en 2003 d'une ancienne parcelle de Peupliers grisards (*Populus canescens*) dévastée par la tempête de 1999. Il semble donc que cette unité constitue une association hygrophile mixte de transition, difficilement définissable, ayant subi les influences des différents milieux qui l'entourent. L'évolution dans le temps de ce groupement permettra de définir plus précisément sa position phytosociologique.

### **LES FRICHES VIVACES (87.1)**

---

Ce sont des groupements végétaux qui s'installent "dans les zones délaissées, les périphéries de champ, les prairies mésophiles abandonnées, les terres remaniées ou les remblais" (JULVE, 1997). Il existe de nombreux groupements de friches vivaces qui se différencient en fonction de l'hydromorphie, la texture du sol et de l'éclairement.

#### **✓ Friches nitrophiles**

Ces associations se développent au niveau de zones riches en azote favorisant la croissance et le développement d'espèces nitrophiles comme l'Ortie dioïque ou la Grande Berce (*Heracleum sphondylium*) qui dominent largement le cortège. Elles prennent place en lisière de milieux ouverts où elles se superposent aux différents groupements qui les bordent. Ces friches nitrophiles présentent donc des faciès légèrement différents sur l'ensemble du site suivant les unités végétales environnantes. Deux faciès clairement identifiables sont localisés au niveau des Grands Prés de Vaugien :

##### URTICO DIOICAE – ARRHENATHERUM ELATIORIS

Les crues de la rivière et le dépôt des boues de curage lors de l'entretien de la rivière ont permis la formation de part et d'autre de l'Yvette de sols mésophiles (élévation par rapport au niveau de la nappe) riches en nitrates. Ainsi, sur les berges s'est mise en place une arrhénatheraie eutrophisée caractérisée par l'Ortie dioïque en association avec des graminées de sol plus sec comme le Fromental élevé et le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*).

##### ARTEMISIO VULGARIS – TANACETUM VULGARIS

Ce groupement s'installe sur des sols eutrophes et mésoxérophiles. Il est caractérisé par l'abondance de la Tanaisie commune (*Tanacetum vulgare*) accompagnée d'espèces de friches sèches notamment l'Erigéron annuel (*Erigeron annuus*) ou le Mélilot blanc (*Melilotus albus*). Les Grands Prés de Vaugien hébergent deux stations de cet habitat en bordure ouest du site, le long de l'Yvette.

#### **✓ Friches méso-hygrophiles**

Cette association résultant de la fermeture des milieux ouverts, est caractérisée par la présence d'espèces de prairie comme la Houlque laineuse mélangées à de hautes herbes de friche notamment la Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*) ou la Grande Berce. Le cortège floristique est relativement pauvre et très variable d'une station à l'autre car conditionné à la fois par le milieu originel et par les habitats entourant la friche. Le Continuum naturel de Vaugien abrite cinq friches appartenant à ce type qui sont de taille réduite et de composition floristique peu différente. Elles constituent des unités transitoires peu caractéristiques du point de vue phytosociologique, vouées à disparaître dans un délai de temps court par embroussaillage puis boisement.

### **PRAIRIE MESOPHILE FAUCHEE : ARRHENATHERAIE (38.22)**

---

"Les prairies sont des formations végétales constituées de plantes herbacées formant des peuplement hauts et denses, au moins durant une partie de l'année, continus (fermés) dans tous les cas" (BOURNERIAS et coll., 2001). Elles subissent des pratiques agricoles variées (pâturage, fauchage). Les prairies fauchées ont un aspect homogène et sont riches en espèces. La prairie mésophile de fauche typique est l'Arrhénatheraie, caractérisée par la présence importante du Fromental élevé qui lui donne son nom. Ce type de prairie s'installe sur des substrats relativement secs et bien drainés. Il est en forte régression en raison de l'abandon des pratiques de fauche au profit du pâturage, surtout dans l'ouest de la région Ile-de-France.

Au sein du Continuum de Vaugien, l'Arrhénatheraie prend place sur le versant sud de la vallée et présente trois faciès différents conditionnés par le stade d'évolution du milieu, les pratiques mises en place et la position topographique.

## ✓ Arrhénathéraie évoluant vers la friche

Ce faciès provient d'un abandon de l'Arrhénathéraie typique qui évolue alors naturellement vers la friche à hautes herbes (cf. Figure 32). Les espèces prairiales diminuent au profit des espèces de friche comme l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), la Potentille rampante (*Potentilla reptans*) ou la Grande Marguerite (*Leucanthemum vulgare*). Il en résulte un cortège floristique très diversifié.

Au niveau de la Glacière et de la partie est des friches de la Guiéterie, la présence de nombreux ronciers et de fourrés arbustifs à Prunelliers (*Prunus spinosa*) témoigne de la dynamique naturelle de fermeture qui entraîne ce groupement vers un boisement à base de Bouleaux verruqueux (*Betula pendula*). Au niveau des Grands Prés de Vaugien et de la partie ouest des friches de la Guiéterie, l'évolution vers la friche est moins visible en raison d'un entretien par les services municipaux qui fauchent régulièrement ces deux zones.



Figure 32 : Les trois stades successifs d'évolution de l'Arrhénathéraie : friche à hautes herbes (au premier plan), friche arbustive à Prunelliers (au milieu) et Boulaie (dans le fond) ; (la Glacière, juin 2004)

De plus, il est important de noter la présence de remblais sur la parcelle de la Glacière, permettant la formation de micro-milieus xérophiles et ainsi l'installation de xérophytes appartenant à l'alliance du *Mésobromion* dont deux orchidées (cf. Figure 33 et Figure 34) : l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*) et l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*).



Figure 33 : Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*, la Glacière, juin 2004)



Figure 34 : Ophrys abeille (*Ophrys apifera*, la Guiéterie, juin 2004)

### ✓ Faciès prairial

Les Prés de Vaugien hébergent un second faciès (cf. Figure 35) peu différent du précédent. Il est simplement marqué par une importance plus grande au sein du cortège des graminées prairiales, à savoir le Fromental élevé et le Dactyle aggloméré, au détriment des autres espèces. Ce faciès semble résulter de la réouverture du milieu en janvier 2003 (déboisement et gyrobroyage) afin de permettre le pâturage de bovins. Sept vaches de race Limousine ont été installées en mai 2004. Ce groupement est ainsi voué à évoluer sous l'action du pâturage vers la prairie sèche pâturée (alliance du *Cynosurion cristati*).



Figure 35 : Faciès prairial de l'Arrhénathéraie (Prés de Vaugien, juin 2004)

### ✓ Faciès prairial méso-hygrophile

Un dernier faciès de l'Arrhénathéraie se rencontre également au niveau de la zone restaurée pour la pâture (Prés de Vaugien). Il se différencie par l'apparition d'espèces hygrophiles notamment le Cirse des marais (*Cirsium palustre*), le Jonc épars et la Menthe à feuilles rondes. Il est localisé en limite nord de la prairie, au contact des groupements hygrophiles (mégaphorbiaie, roselière), là où le sol présente une humidité plus forte liée à la couche imperméable des Argiles vertes de Romainville.

Remarque : A l'extrémité nord-est du site à l'angle entre la rue de Vaugien et de la RD 906, la commune a fait semer à la fin du printemps 2004, une prairie artificielle de graminées et de fleurs sauvages. Quelques arbres fruitiers de variétés anciennes et locales ont également été plantés. L'absence de pluie a empêché la germination et la mise en place de cette prairie dont l'aspect actuel et la classification restent pour le moment flous.

## **LES FRICHES ET FOURRES ARBUSTIFS (31.811)**

Ces groupements correspondent à un stade transitoire encore plus avancé que la friche vivace, dans la succession végétale qui amène à la forêt. Ces formations végétales, bien qu'intermédiaires entre les véritables milieux ouverts et les boisements, ont été placées de manière arbitraire dans le chapitre concernant les milieux ouverts.

### ✓ Friche arbustive

Cette friche constitue une communauté végétale mésophile et souvent luxuriante d'arbustes, d'arbrisseaux et de Ronces (cf. Figure 32). Le cortège floristique est relativement peu diversifié et composé de différentes espèces ligneuses comme le Prunellier, l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), le Poirier sauvage (*Pyrus pyraster*) et le Rosier des chiens (*Rosa canina*). Cette unité a déjà colonisé une grande partie de l'Arrhénathéraie de la Glacière.

### ✓ Fourrés de Prunelliers

Ce fourré est composé d'un peuplement quasi mono-spécifique de Prunelliers accompagnés de quelques espèces herbacées. Plusieurs petits massifs (quelques m<sup>2</sup>) sont présents en bordure de Chênaie sur la zone des Prés de Vaugien.

### ✓ Fourrés d'Aubépines

Cette association correspond à une formation arbustive de 5 à 6 mètres de hauteur difficilement pénétrable, constituée exclusivement d'Aubépines monogynes. La strate herbacée très pauvre, laisse place à de larges plages de sol nu (cf. Figure 36).



Figure 36 : Fourré d'Aubépines (Grands Prés de Vaugien, juin 2004)

### ✓ Fourré d'espèces ornementales

Il s'agit d'un jeune boisement artificiel planté sur un talus en remblais de la zone pavillonnaire de la Guiéterie. En dehors de son aspect esthétique, ce groupement n'offre que peu d'intérêt floristique et faunistique, il sert uniquement à isoler visuellement et acoustiquement le lotissement de la Guiéterie.

### MASSIF DE RENOUÉE DU JAPON

On peut noter la présence sur l'ensemble du site de plusieurs massifs de Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), espèce originaire de l'est de l'Asie et introduite en Europe dans le courant du XIX<sup>ème</sup> siècle dans un but ornemental. Sa faculté à se multiplier de façon végétative et son caractère ubiquiste en terme de substrats ont fait de cette plante une colonisatrice courante et envahissante de nombreux milieux et notamment des berges de rivière. Elle se développe en massifs denses et monospécifiques d'une hauteur de 3 m (cf. Figure 37).



Figure 37 : Massif de Renouée du Japon en bordure d'Yvette (Grands Prés de Vaugien, juillet 2004)

### 3) LES BOISEMENTS

#### SAULAIE ARBUSTIVE (44.921)

---

Cette formation occupe des terrains très hydromorphes et constitue un fourré arbustif dense de 5 à 8 mètres de hauteur (cf. Figure 38). Les espèces caractéristiques sont le Saule cendré (*Salix cinerea*) et le Saule roux (*Salix atrocinnerea*). Le sous-bois herbacé très pauvre, voire inexistant présente plusieurs espèces de Cardamines : la Cardamine des bois (*Cardamine flexuosa*), la Cardamine hérissée (*Cardamine hirsuta*) et la Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*). Ce groupement est présent en plusieurs stations de surface réduite au sein de la réserve.



Figure 38 : Saulaie arbustive marécageuse (Grands Prés de Vaugien, mai 2004)

#### SAULAIE BLANCHE (44.13)

---

Il s'agit de peuplements forestiers (en général linéaires) dominés par le Saule blanc (*Salix alba*), se mettant en place sur des sols humides en bordure des eaux.

La strate herbacée présente des espèces hygrophiles plutôt liées aux mégaphorbiaies comme la Salicaire, le Lycopode d'Europe (*Lycopus europaeus*) ou encore l'Epilobe hirsute (*Epilobium hirsutum*), enrichie par des espèces submontagnardes comme la Cardamine des bois. Ce groupement est peu représenté sur la réserve naturelle régionale.

Une pratique spécifique de coupe dite "en têtard" était autrefois pratiquée sur les saules. Les alignements de saules blancs le long de la Grande Rigole témoignent par leur forme de l'existence passée de cette pratique au niveau des Grands Prés de Vaugien (cf. Figure 39).



Figure 39 : Saule blanc présentant une forme têtard (Grands Prés de Vaugien, juin 2004)

#### AULNAIE MARECAGEUSE (44.911)

---

Ce groupement est typique des fonds de vallée engorgés. Il s'agit d'une aulnaie quasiment pure assez difficile d'accès et qui apparaît comme le paysage le plus sauvage du Parc (cf. Figure 40). La strate arborée est presque uniquement composée d'Aulnes glutineux (*Alnus glutinosa*), seule espèce pouvant se développer sur des sols engorgés en eau presque toute l'année. La strate arbustive présente un

mélange d'Aulnes et de Saules cendré (*Salix cinerea*). Ce groupement arbustif constitue également le groupement de recolonisation des cariçaies. Le niveau herbacé est relativement très complexe et variable en fonction des caractéristiques physico-chimiques stationnelles. Le sous-bois constitue une mosaïque de trois types de végétation :

- des zones de sous-bois humide avec la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*), le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), la Circée de Paris (*Circaea lutetiana*), l'Alliaire (*Alliaria petiolata*) ou la Cardamine des Prés (*Cardamine pratensis*).
- des trouées marécageuses où se développent de grands héliophytes comme des laïches ou des roseaux.
- des zones de sous-bois marécageux caractérisées par le Populage des marais (*Caltha palustris*) ou le Cresson de cheval (*Veronica beccabunga*).

Ce type de milieu est localisé en bordure de l'Yvette, de la Grande Rigole et de l'étang dans les zones les plus humides. Ce sont de vieilles aulnaies riches en bois mort et hébergeant de vieux arbres creusés de cavités, favorables aux animaux cavernicoles et insectivores comme les Pics ou les chauves-souris.



Figure 40 : Aulnaie marécageuse, (Grands Prés de Vaugien, juillet 2004)

### **FORETS ALLUVIALES HYGROPHILES MIXTES (44.3)**

Ces boisements constituent la végétation typique du niveau topographique supérieur de l'aulnaie marécageuse. Ils se mettent en place sur des sols humides riches en azote mais aérés en surface l'été. Ils correspondent donc à une formation intermédiaire entre les formations totalement hygrophiles et les supérieures. Ainsi, au sein du cortège floristique se côtoient des espèces hygrophiles comme l'Aulne glutineux, les Saules ou le Frêne (*Fraxinus excelsior*) et des espèces moins hygrophiles comme l'Erable plane (*Acer platanoïdes*) et l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*).

Ces forêts forment généralement "une mosaïque complexe avec les types forestiers précédents et suivants" (JULVE, 1997) et sont difficilement caractérisables avec précision.

L'association arborescente est le **Fraxino excelsioris – Alnetum glutinose** qui combine *Fraxinus excelsior*, *Alnus glutinosa*, *Betula alba* et des arbres des niveaux supérieurs.

Le groupement arbustif intraforestier plutôt sciaphile, est le **Rhamno catharticae – Viburnetum opuli**, avec *Viburnum opulus*, *Salix cinerea* associés à des arbustes plus ubiquistes comme l'Aubépine monogyne, le Fusain d'Europe (*Euvonymus europaeus*) ou le Prunellier. La strate herbacée appartient à l'association du **Circaeo lutetianae – Stachyetum sylvaticae** caractérisée par *Circaea lutetiana*, *Stachys sylvatica*, *Rumex sanguineus*, accompagnées d'espèces des ourlets nitrophiles (*Geum urbanum*, *Glechoma hederacea*, *Urtica dioica*, *Brachypodium sylvaticum*), de quelques prairiaux et surtout de quelques espèces de mégaphorbiaies, généralement chétives en sous-bois mais qui prennent un grand développement dans les trouées, les éclaircies ou les lisières.

Au sein de la réserve naturelle plusieurs types de boisements hygrophiles mixtes ont pu être mis en évidence en fonction des espèces arborées dominantes :

- Faciès d'Aulnaie
- Faciès d'Aulnaie–Acéraie
- Faciès de Frênaie–Acéraie
- Faciès de Frênaie

**Remarque :** Ces boisements correspondent au “niveau optimal des substitutions en peupleraie de culture” (JULVE, 1997). Plusieurs stations de peupliers, soit des Peupliers grisards (*Populus canescens*, 83.321), soit des Peupliers Trembles (*Populus tremula*, 41.D2), sont présentes sur la réserve :

- Les Grands Prés de Vaugien hébergent deux petites parcelles de Peupliers Trembles.
- Les plantations de peupliers grisards ont fortement souffert de la tempête de 1999. En effet, au niveau des Grands Prés de Vaugien, la parcelle a été naturellement remplacée par un jeune boisement de frênes, tandis que pour les Prés de Vaugien, la parcelle a été nettoyée permettant l'installation de la mégaphorbiaie mixte de transition.

### **BOULAIE (41.B12)**

---

Ce groupement végétal est caractérisé par une strate arborée dominée par le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*) ou le Bouleau pubescent (*Betula alba*). Il constitue un stade transitoire de la dynamique naturelle qui mène au boisement. La réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy » héberge trois stations de ce type de forêt :

- Au niveau des Grands Prés et des Prés de Vaugien **un type dominé par le Bouleau pubescent** qui évoluera vraisemblablement vers un boisement hygrophile mixte à base de Frêne et d'Érable.
- Au niveau de la Glacière, **un faciès dominé par le Bouleau verruqueux** qui évoluera vers un boisement de Chênaie - Charmaie à peupliers Trembles.

### **CHENAIE (41.2)**

---

Ce milieu forestier prend place sur des sols méso-hygrophiles à mésophiles. Il est caractérisé par la prédominance au niveau arboré du Chêne pédonculé (*Quercus robur*) accompagné par quelques frênes, aulnes ou érables (cf. Figure 41). La strate arbustive est le domaine de l'aubépine, du noisetier (*Corylus avellana*) et de la ronce (*Rubus sect. Rubus*). La végétation herbacée est très hétérogène d'une station à l'autre avec un cortège floristique plus ou moins riche mais présentant souvent une importante quantité de fougères mâle (*Dryopteris filix-mas*).

Réparti sur l'ensemble de la réserve, ce groupement formé en général de jeunes spécimens correspond au premier stade de colonisation forestière des zones mésophiles ouvertes laissées à l'abandon. Il traduit l'avancement de la dynamique naturelle qui mène inexorablement vers la forêt si aucune action d'entretien n'est mise en place.

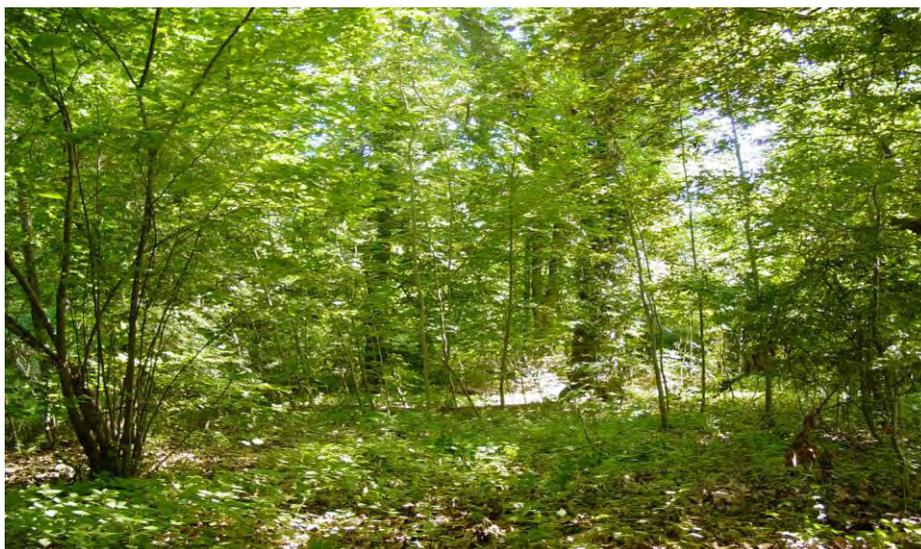


Figure 41 : Chênaie pédonculée (Grands prés de Vaugien, juin 2004)

## **CHENAIE-CHATAIGNERAIE (41.521)**

---

Ce type de boisement est localisé au niveau du bois de la Guiéterie. Il s'agit d'un taillis de châtaigniers sous futaie de chênes qui présente deux faciès différents :

✓ Sur le plateau et sa bordure : un faciès acidophile mésoxérophile de chênaie sessiliflore-châtaigneraie à fougère aigle. C'est une forêt claire peu productive dont la strate arborée est le domaine du Chêne sessile (*Quercus petraea*), du bouleau verruqueux (*Betula pendula*), du châtaigner (*Castanea sativa*). Le niveau arbustif est colonisé par le Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), la Bourdaine (*Frangula alnus*) et le Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*). La strate herbacée, lorsqu'elle n'est pas envahie par la fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), présente une végétation clairsemée avec la Germandrée scorodoine (*Teucrium scorodonia*), la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*) et la Laïche à pilule (*Carex pilulifera*). Ce boisement est marqué par la présence de conifères et une partie du site a même été convertie en pinède.

✓ Sur le versant : un faciès acidocline mésophile de chênaie-châtaigneraie qui constitue un boisement mixte intermédiaire entre la véritable chênaie-charmaie et la chênaie-châtaigneraie. Ainsi, la strate arborée se compose du chêne sessile, du chêne pédonculé, du charme et du Hêtre (*Fagus sylvatica*). La strate arbustive se compose du Houx (*Ilex aquifolium*), du noisetier et des juvéniles des espèces arborées. La strate herbacée est quant à elle tout aussi variable avec la présence de la Canche flexueuse, de la Laïche à pilule, de la Jacinthe des bois de la Mélique uniflore.

Ces deux faciès se mêlent intimement sur l'ensemble du versant générant différents intermédiaires suivant les conditions stationnelles.

## **TILLIAIE (41.g)**

---

Ce boisement occupe une surface très réduite en ceinture autour de l'extrémité est de l'étang de Vaugien. L'implantation des arbres ainsi que leur âge avancé permet de supposer que ces Tilleuls à larges feuilles (*Tilia platyphyllos*) ont été plantés par l'Homme, certainement à des fins esthétiques autour de l'étang lorsque la zone faisait encore partie du parc du château de Vaugien. Le sous-bois est très pauvre et dominé par le Lierre rampant (*Hedera helix*).

## **CHARMAIE (41.a)**

---

Elle représente une surface très faible à l'extrémité ouest des Prés de Vaugien. La strate arborée est composée uniquement de jeunes Charmes (*Carpinus betulus*) et la strate herbacée est presque inexistante laissant de grandes plages de sol nu (cf. Figure 42).



Figure 42 : Charmaie (Prés de Vaugien, juin 2004)

Une partie des boisements de la réserve présente une strate arborée riche en espèces ornementales notamment en Platanes (*Platanus sp*) et divers conifères comme le Sapin de Douglas (*Pseudotsuga menziesii*), le Cyprès chauve (*Taxodium distichum*) ou encore le Pin maritime (*Pinus pinaster*). Ce type de boisement localisé au sud-ouest des Grands prés de Vaugien et en bordure de l'étang, traduit la vocation paysagère passée de certaines parties du site. Néanmoins, n'ayant pas été entretenues, ces parcelles ont été colonisées par une végétation autochtone à base d'érables et de chênes pédonculés, leur conférant un caractère sauvage et naturel.

### A.II.3.Espèces (faune-flore)

#### 1) FLORE

L'étude des végétaux a porté uniquement sur les végétaux supérieurs, c'est-à-dire, les Phanérogames et les Ptéridophytes. 63 relevés floristiques répartis sur l'ensemble du site, ont été réalisés au mois de juin 2004 par A. BAK. Ils sont venus compléter des relevés plus anciens, datant de 1986 (S. BESSON et coll.), de 1994 (JULVE), de 1995 (FEINARD), et de 1998 et 2001 (MARTIN-DHERMONT). Le suivi de la végétation s'est déroulé sur la période d'avril à août 2004, l'ensemble des espèces précoces ou tardives a ainsi pu être identifié. 334 taxons ont été recensés. Le tableau et la carte des relevés floristiques ainsi que la liste des espèces présentes sont placés en annexe I et II.

#### 2) FAUNE

##### MAMMIFERES

---

Les mammifères n'ont pas fait l'objet d'un inventaire spécifique sur la réserve naturelle, mais de nombreuses observations sur le terrain ont mis en évidence une fréquentation importante et régulière du Chevreuil (*Capreolus capreolus*), qui trouve ici les différents milieux qui lui sont favorables : friches de hautes herbes pour le repos et la mise bas, zones forestières pour l'alimentation. L'observation à plusieurs reprises d'une femelle avec son faon, permet de supposer la reproduction de l'espèce sur le site.

Le Renard roux (*Vulpes vulpes*) est lui aussi un hôte régulier puisqu'il a également été observé à différentes reprises au niveau de la cariçaie (Grands Prés de Vaugien) et du Verger (Prés de Vaugien). Le Ragondin (*Myocastor coypus*) a été observé nageant dans l'Yvette.

Bien qu'aucun inventaire n'ait été réalisé pour le moment, la zone des Grands prés de Vaugien offre un milieu très favorable aux chiroptères cavernicoles forestiers. En effet, la présence de nombreuses chandelles et arbres à cavités, couplée à une diversité entomologique forte, confère de fortes potentialités à ce site susceptible d'offrir aux chauves-souris le gîte et le couvert.

##### AVIFAUNE

---

L'avifaune a été inventoriée en mai 2004 par S. PETIT et A. BAK sous forme d'une séance d'écoute et d'observation de 2 heures sur l'ensemble des Grands Prés de Vaugien. Ce relevé a permis de contacter 35 espèces différentes. A ces espèces viennent s'ajouter 23 autres recensées dans le cadre d'inventaires ornithologiques antérieurs datant de 1986 (BESSON et coll.), de 1995 (GLC) et de 1998 (MARCHAL). Au total 58 taxons (cf. annexe III) d'oiseaux ont été inventoriés sur la réserve naturelle. Néanmoins, l'inventaire réalisé en 2004 a été tardif et portait sur une seule partie du continuum naturel de la RNR. Il serait donc intéressant de réaliser d'autres relevés sur l'ensemble du site et à une date plus précoce afin d'avoir une estimation plus précise de la faune aviaire.

La diversité spécifique de la zone est forte en raison d'une juxtaposition sur une surface réduite de nombreux milieux différents (boisements, friches, cariçaies, roselières, étangs...), offrant chacun des potentialités propres. Ainsi, au sein du cortège se côtoient :

- des espèces typiquement forestières comme le Geai des Chênes (*Garrulus glandarius*), le Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*), le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*) et différentes espèces de pics. Les vieux boisements alluviaux leurs sont particulièrement favorables avec une quantité importante de bois mort et de très vieux aulnes.

➤ des espèces caractéristiques de milieux ouverts embroussaillés. L'abondance de grandes graminées favorise les passereaux granivores comme la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*), le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*). La présence de nombreux insectes au niveau des zones enrichies attire l'ensemble des espèces insectivores comme la Fauvette grisette (*Sylvia communis*), le Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*) ou la Bergeronnette grise (*Motacilla alba*).

➤ deux espèces de rapaces dont une nocturne : la Chouette Hulotte (*Strix aluco*) et une diurne : la Buse variable (*Buteo buteo*). Ces espèces ont été contactées plusieurs fois sur la zone qui constituerait un site de nidification potentiel. Leur reproduction n'a pas été mise en évidence.

➤ des espèces liées aux zones humides dont le Héron cendré (*Ardea cinerea*), la Gallinule poule d'eau (*Gallinula chloropus*) ou le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*).

Ces potentialités en terme d'avifaune sont soumises à la dynamique évolutive des milieux, boisement des zones ouvertes et en particulier des zones humides. La comparaison des données de 1986 avec celles de 2004 pourrait indiquer que cette tendance à la fermeture des milieux induit la diminution des espèces d'oiseaux présentes : deux espèces remarquables semblent avoir disparues, le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*) qui fréquentait autrefois l'étang, et la Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) qui fréquentait les prairies humides des Grands Prés de Vaugien. Néanmoins, des inventaires complémentaires réalisés en hiver et la mise en place d'un suivi des espèces seraient nécessaires pour confirmer cette hypothèse.

## REPTILES

La Couleuvre à collier (*Natrix natrix*, cf. Figure 43 et Figure 44) trouve sur le site un biotope qui lui est tout à fait favorable. En effet, cette espèce cosmopolite, affectionne tout particulièrement les milieux humides où elle trouve facilement ses proies : grenouilles, crapauds, tritons... La RNR « Val et coteau de Saint-Rémy » a donc été retenu pour participer au protocole d'inventaire des reptiles initié par le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse au cours du printemps 2003. Pour cela, le site a été équipé de 5 plaques en fibro-ciment (3 dans la cariçaie en zone centrale des Grands Prés de Vaugien et 2 dans le verger des Prés de Vaugien) permettant le recensement des individus qui viennent se chauffer dessus ou dessous. Plusieurs spécimens ont pu être capturés, notamment des adultes et quelques jeunes, permettant d'avancer la reproduction de l'espèce sur le site, au regard des très faibles capacités migratrices des individus.

L'Orvet (*Anguis fragilis*) fréquente le site et s'y reproduit. Aucun autre reptile n'a été observé, mais on peut supposer la présence du Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et éventuellement de la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) qui affectionnent les milieux plus thermophiles, milieu représenté sur le continuum naturel de la réserve par le site de la Glacière et des Prés de Vaugien.



Figure 43 : Couleuvre à collier  
(Grands Prés de Vaugien, juin 2004)



Figure 44 : Couleuvre à collier simulant la mort,  
(Grands Prés de Vaugien, mai 2004)

## AMPHIBIENS

Les amphibiens n'ont pas fait l'objet d'inventaires spécifiques mais trois espèces très communes fréquentent le site : le Crapaud commun (*Bufo bufo*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) et la Grenouille rousse (*Rana temporaria*). Ces espèces se reproduisent sur le site où elles trouvent facilement les eaux stagnantes (étangs, Grande rigole...) nécessaires à la ponte et au développement des têtards. Bien qu'elle n'ait pas été inventoriée, la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) espèce typique des forêts de feuillus ombragées et humides, est potentiellement présente sur le site.

**Remarque :** Il existe à la fin mars, un flux migratoire de batraciens au niveau de la rue Ditte. Ils quittent les boisements environnants pour aller se reproduire dans l'étang de Vaugien. La circulation routière couplée à une bordure difficilement franchissable entraîne une mortalité très forte des individus. Une étude complémentaire plus précise (qualitative et quantitative) permettrait d'évaluer l'importance de cette migration et de définir d'éventuelles mesures à prendre afin de protéger ces animaux.

## POISSONS

La faune piscicole de l'Yvette est inventoriée tous les ans au mois d'avril par le Conseil Supérieur de la Pêche qui réalise une pêche électrique au niveau du bassin de rétention de Chevreuse, à 4 Km en amont la RNR « Val et coteau de Saint-Rémy ». Cette étude, débutée en 1995, a mis en évidence un cortège piscicole riche de 21 espèces dominé par les Cyprinidés (cf. Tableau 7) notamment la Bouvière (*Rhodeus amarus*), le Gardon (*Rutilus rutilus*) et le Goujon (*Gobio gobio*).

En ce qui concerne l'étang de Vaugien, les données recueillies auprès des pêcheurs, nombreux à fréquenter ce site, ont permis d'avoir une idée du peuplement piscicole de l'étang. Il semble uniquement constitué de poissons « blancs » et largement dominé par les cyprinidés (cf. Tableau 7).

**Remarque :** Une prospection dans l'Yvette a mis en évidence la présence de l'Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus*) originaire de la côte est des Etats-Unis et vraisemblablement introduite en Europe à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Espèce ubiquiste, fréquentant les lacs et les rivières à courant lent, elle s'accommode d'une eau de qualité médiocre.

Tableau 7 : Faune piscicole de l'Yvette et de l'étang de Vaugien

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Yvette	Etang
Cyprinidés	<i>Abramis brama</i>	Brème commune		
	<i>Blicca bjoerkna</i>	Brème bordelière		
	<i>Carassius carassius</i>	Carassin		
	<i>Cyprinus carpio</i>	Carpe commune		
	<i>Gobio gobio</i>	Goujon		
	<i>Leucaspius delineatus</i>	Able de Heckel		
	<i>Leuciscus cephalus</i>	Chevaine		
	<i>Phoxinus phoxinus</i>	Vairon		
	<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière		
	<i>Rutilus rutilus</i>	Gardon		
	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	Rotengle		
	<i>Tinca tinca</i>	Tanche		
Percidés	<i>Gymnocephalus cernua</i>	Grémille		
	<i>Perca fluviatilis</i>	Perche		
	<i>Stizostedion lucioperca</i>	Sandre		
Centrarchidés	<i>Lepomis gibbosus</i>	Perche soleil		
Cobitidés	<i>Nemacheilus barbatulus</i>	Loche franche		
Esocidés	<i>Esox lucius</i>	Brochet		
Salmonidés	<i>Oncorhynchus mikiss</i>	Truite arc-en-ciel		
	<i>Salmo trutta ssp. fario</i>	Truite de rivière		
Gastérostéidés	<i>Gasterosteus aculeatus</i>	Epinoche		

	Présence
	Absence

Les insectes ont fait l'objet de travaux d'inventaires spécifiques :

- pour les Lépidoptères Rhopalocères : des prospections régulières entre avril et août par A. BAK, complétant des données de 2003 (A. MARI)
- pour les Lépidoptères Hétérocères : deux soirées de capture ont été réalisées, l'une le 12 juin 2004 par E. DUFRENE et P. MOTHIRON (GILIF), la seconde le 14 août 2004 par P. MOTHIRON.
- pour les Odonates : des prospections régulières entre avril et août 2004 par A. MARI et A. BAK, complétant des relevés de 1999 et 2000 (V. PASTOR, A. MARI).
- pour les Coléoptères : l'inventaire s'est déroulé de mai à août par des prospections de terrains et la mise en place d'un dispositif temporaire de piégeage (A. MARI, A. BAK), complétant des relevés réalisés entre 1994 et 1998 par A. MARI et A. HORELLOU. Pour les Coléoptères nocturnes, une soirée de capture a également été réalisée le 12 juin 2004 (A. MARI, A. HORELLOU, A. BAK).
- pour les Orthoptères : des prospections de terrains en août 2004 par A. MARI et A. BAK, complétant des relevés de 2003 (A. MARI)

Cette prospection relativement soutenue a permis de mettre en évidence 411 espèces d'insectes sur le site de la réserve « Val et coteau de Saint-Rémy », dont 1 Mantoptère, 13 Odonates, 14 Orthoptères, 126 Lépidoptères et 257 Coléoptères.

### ✓ Odonates

13 espèces ont pu être contactées sur le site (cf. Tableau 8). Ce cortège est relativement faible mais peu banal dans sa composition puisque qu'il héberge plusieurs espèces peu communes comme le Cordulegastre annelé (*Cordulegaster boltonii boltonii*), la Libellule fauve (*Libellula fulva*) et l'Agrion à longs cercoïdes (*Cercion lindenii*). Le site présente de très importantes populations de l'Agrion à larges pattes (*Plactynemis pennipes*) et du Calopteryx éclatant (*Calopteryx splendens splendens*) qui se reproduisent sur le site comme en témoigne l'observation de nombreux accouplements et pontes. Des collectes d'exuvies (A. MARI, A. BAK) ont été menées sur l'étang de Vaugien et les deux mares présentes sur les Prés de Vaugien. Elles ont permis de mettre en évidence la reproduction sur le site de la Libellule fauve (unique station de reproduction certifiée à l'heure actuelle sur le territoire du Parc), de la Libellule déprimée (*Libellula depressa*), de la petite Nymphé au corps de feu (*Pyrrhosoma nymphula*) et d'une espèce de Coenagrion non identifiée.

Tableau 8 : Inventaire des Odonates du projet de réserve naturelle régionale « Val et coteau de Saint-Rémy »

Famille	Nom scientifique	Nom commun
Calopterygidae	<i>Calopteryx splendens splendens</i>	Calopteryx éclatant
Plactynemididae	<i>Plactynemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes
Coenagrionidae	<i>Cercion lindenii</i>	Agrion à longs cercoïdes
	<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle
	<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant
	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphé au corps de feu
Aeshnidae	<i>Anax imperator</i>	Anax empereur
	<i>Aeshna cyanea</i>	Aeshne bleue
Cordulegasteridae	<i>Cordulegaster boltonii boltonii</i>	Cordulegastre annelé
Cordulidae	<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée
Libellulidae	<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée
	<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve
	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé
	<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum à côtés striés

### ✓ Lépidoptères

126 espèces de lépidoptères ont été identifiées dont 20 Rhopalocères et 106 Hétérocères (cf. annexe IV), soit un cortège riche et varié directement corrélé à la diversité des milieux présente le site, et notamment au potentiel offert en plantes hôtes pour les larves, et en sources nectarifères pour les imagos. La plupart de ces espèces se rencontre dans les milieux ouverts ou les lisières où elles trouvent les fleurs nécessaires à leur alimentation.

## ✓ Orthoptères

Cet ordre présente un cortège d'espèces banal et peu diversifié, caractérisé par 14 taxons. Cette relative pauvreté spécifique est directement imputable à l'état avancé de fermeture des milieux ouverts. En effet, les Orthoptères affectionnent les milieux dont la structuration végétale est simple et de relative faible hauteur. Les peuplements traduisent directement ce phénomène étant donné qu'ils sont dominés par des espèces à tendance arboricole comme la Grande Sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*) ou la Decticelle cendrée (*Pholidoptera griseoptera*).

Tableau 9 : Inventaires des Orthoptères de la RNR « Val et coteau de Saint-Rémy »

Famille	Nom scientifique	Nom commun
Tettigoniidae	<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré
	<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée
	<i>Metrioptera roeselii</i>	Decticelle barriolée
	<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéroptère porte-faux
	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Decticelle cendrée
	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte
Tetrigidae	<i>Tetrix subulata</i>	Tétrix riverain
	<i>Tetrix undulata</i>	Tétrix forestier
Acrididae	<i>Chorthippus albomarginatus</i>	Criquet marginé
	<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux
	<i>Chorthippus brunneus</i>	Criquet duettiste
	<i>Chorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures
	<i>Chrysocraon dispar</i>	Criquet des clairières
	<i>Euchorthippus declivius</i>	Criquet des mouillères

## ✓ Coléoptères

Au total, 257 espèces de Coléoptères ont été inventoriées (cf. annexe V). Ce cortège faunistique extrêmement diversifié et remarquable, provient directement de la juxtaposition de nombreux milieux structurés en une mosaïque complexe offrant une diversité très grande en plante hôtes pour les larves et en source de nourriture pour les adultes.

## ✓ Hyménoptères

En ce qui concerne les Hyménoptères du genre *Bombus*, les individus collectés n'ont à l'heure actuelle pas encore été identifiés.

## ✓ Autres arthropodes terrestres

D'autres espèces d'insectes et autres arthropodes ont été observées au cours des sorties de terrain notamment :

- l'Argiope (*Argiope bruennichi*, ordre des Aranéides).
- le Cercope sanguinolent (*Cercopis vulnerata*, ordre des Hétéroptères)
- la Mante religieuse (*Mantis religiosa*, ordre des Mantoptères, cf. Figure 45), espèce à très forte valeur patrimoniale qui présente une importante population au niveau du site de la Glacière.



Figure 45 : Mante religieuse (la Glacière, août 2004)

#### A.II.4. Evolution historique des espaces naturels et tendances actuelles

Avec l'apparition de l'homme, la nature n'a jamais connu élément si impactant dans l'évolution des espaces naturels, ou du moins en si peu de temps. Tout commence avec l'avènement de l'agriculture, quand l'homme commence à transformer les milieux naturels pour ses usages. Déforestation, labours, plantations, drainages, assèchements, irrigations, traitements chimiques, etc., ont suivi. Au cours de l'histoire, les milieux naturels ont ainsi été transformés dans leurs paysages, et leur fonctionnement écologique. Favorisant telles ou telles espèces au détriment de telles ou telles autres, l'homme a été involontairement un facteur écologique limitant ou « favorisant ». Par exemple, la chouette chevêche d'origine méditerranéenne semble être remontée sous notre latitude en profitant des habitats créés par le défrichement des campagnes pour l'agriculture.

Les modifications des espaces naturels se sont amplifiées avec la mécanisation et l'industrialisation de l'agriculture au cours du XX<sup>ème</sup> siècle : soit en simplifiant encore la structure des milieux naturels (cultures intensives), soit au contraire en laissant « à l'abandon » les terres agricoles devenues non rentables, comme les fonds de vallées humides. Les peuplements qui se sont lentement installés et développés sous l'influence positive de cette pression anthropique sont alors très rapidement morcelés, isolés quand l'activité humaine qui les avait favorisé disparaît brusquement. Les milieux qui se développent suite à ces brusques changements sont le plus souvent radicalement différents et ne conviennent pas à l'écologie des espèces installées. Même si cette dynamique naturelle semble « bien naturelle », il ne s'agit pas d'un retour en arrière à l'époque d'une nature primaire, mais d'un nouveau départ à partir d'un état naturel transformé par l'homme. Le résultat est donc obligatoirement bien différent.

Le Continuum écologique « Val et coteau de Saint-Rémy » n'échappe pas à cette évolution liée à l'abandon des terrains. La pression anthropique a disparu au profit quasiment exclusif de la dynamique naturelle, jusque là très contrainte. Le principal résultat visible sur le terrain est une diminution des milieux ouverts (mégaphorbiaies, prairies humides...) au profit des zones boisées.

**Les Grands Prés de Vaugien** apparaissent comme une entité homogène de milieux ouverts anciennement dévolue à la prairie. La zone s'est ensuite progressivement boisée pour atteindre l'état actuel où ne subsiste qu'une infime partie des prairies jadis utilisées.

L'Yvette fut autrefois canalisée dans un bief situé en limite nord du site afin d'alimenter le moulin de Vaugien. Ce bief a vraisemblablement disparu dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle suite à l'abandon de son entretien et à la perte de l'usage hydraulique liée à l'activité du moulin.

Une petite partie du site (au sud le long de la rue Ditte) servait de centre de test pour la SNCF. Cette parcelle est utilisée de nos jours par la commune pour y stocker des matériaux (bois, graviers...).

A l'est de cette aire de stockage, la mairie a installé une partie de ses services techniques.

**Les Prés de Vaugien** étaient historiquement rattachés au domaine du château de Vaugien comme en témoigne la présence du verger et de l'étang (ancien bassin artificiel d'ornement). Les nombreux arbres ornementaux (Platanes, Cyprès chauve...) constituent également une preuve de la vocation paysagère passée du site. Le reste était vraisemblablement utilisé en prairie, prairie qui a été restaurée par la commune et le Parc en 2003 afin de permettre le pâturage de bovins, installés au printemps 2004.

D'après le plan d'intendance de la commune de Saint Rémy-lès-Chevreuse, le Bois de la Guiéterie existait déjà en 1785. Ainsi, la vocation forestière de cet espace a-t-elle perduré à travers les siècles. Par contre, la présence de très nombreuses dépressions au niveau du plateau témoigne d'une utilisation massive de cette partie du site pour l'extraction de la pierre de meulière, qui a constitué le matériau de construction prédominant sur l'ensemble du territoire, jusqu'à l'avènement des techniques modernes.

En ce qui concerne **la Glacière et les friches de la Guiéterie**, peu de renseignements ont pu être collectés sur leurs vocations passées. Il semblerait que dans un passé proche, ces parcelles étaient plutôt dévolues à la prairie comme en témoigne le cortège floristique.

## A.II.5. Environnement socio-économique

La commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse comptait 7651 habitants au dernier recensement de 1999. L'évolution de sa population est caractérisée par deux périodes d'augmentation : une première entre la fin de la guerre et 1975, avec un taux d'accroissement annuel de 5%, puis une seconde à partir des années 80, avec un taux plus faible de 1%.

La croissance d'après guerre correspond au développement urbain en continuité avec le centre-ville ancien, dans l'axe de la vallée. La seconde période de croissance (après 1980) est liée à la réalisation d'un ensemble pavillonnaire sous forme d'une Zone d'Aménagement Concerté sur le plateau de Beauplan.

Commune essentiellement pavillonnaire, Saint-Rémy-lès-Chevreuse s'étend sur 965 hectares de part et d'autre de la vallée de l'Yvette et constitue la commune la plus à l'est, dans cette vallée, du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Son activité économique est essentiellement composée de commerces et d'artisans. L'activité agricole concerne trois exploitations dont une seule a son siège social sur la commune. La superficie agricole occupe 265 hectares, dont 60% sont des prairies destinées à la pâture. Le reste des terres est planté de cultures maraîchères et essentiellement céréalières.

La réserve « Val et coteau de Saint-Rémy », îlot naturel et sauvage en plein coeur d'une vallée densément urbanisée, possède un fort potentiel en terme de zone de loisirs, de détente et de découverte de l'environnement naturel pour les habitants de la commune. La présence de nombreux pavillons tout autour du site, et sa position entre le lycée de Gif-sur-Yvette/Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Courcelle et le centre ville de Saint-Rémy, confèrent à ce site des potentialités importantes en terme de fréquentation par le public.

## A.II.6. Approche globale

La réserve « Val et coteau de Saint-Rémy » constitue une importante mosaïque d'habitats qui trouve son origine dans la répartition géographique des différents sites qui le composent, et dans les différents usages anthropiques auxquels il a été successivement soumis dans le passé. En effet, elle s'étend du nord au sud du plateau jusqu'au fond de vallée, et présente ainsi une succession de différents milieux naturels, directement conditionnés par la nature climatique, géologique, hydrologique, selon leurs niveaux topographiques. Les conditions microclimatiques locales (température, luminosité, hygrométrie) relèvent à la fois de la qualité de l'exposition solaire, mais également des effets induits par la biocoenose, en particulier de la végétation. A ces conditions physiques et chimiques, voire biologiques, se superposent celles qui découlent de l'héritage des pratiques et usages passés de l'homme.

Ces milieux naturels très différents forment dans leur quasi continuité et leur répartition géographique un continuum bien représentatif d'une vallée de la Haute Vallée de Chevreuse, depuis le plateau jusqu'au fond de vallée. Une grande diversité écologique exprime toute la géologie et la topographie, conjuguée à l'empreinte humaine. La réserve naturelle régionale « Val et coteau de Saint-Rémy » constitue ainsi un espace naturel important tant au niveau patrimonial et pédagogique que du cadre de vie, s'inscrivant au sein d'un secteur très marqué par l'urbanisation, à l'entrée Est du Parc naturel régional.

### **« Itinéraire champêtre dans la réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy » »**

En partant du Lycée de Courcelles-sur-Yvette par le chemin rural n°12, la réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy » apparaît au promeneur sous la forme d'un paysage de milieux ouverts. Sur la gauche, le versant sud de la vallée est colonisé par une friche de hautes herbes (la Glacière), milieu chaud et sec, riche en insectes, notamment la remarquable Mante religieuse. Sur la droite, les Prés de Vaugien offrent un panorama vers le versant opposé avec au premier plan un paysage rural de prairie pâturée par des vaches. En poursuivant son chemin, le promeneur pourra flâner sur les bords de l'étang de Vaugien à l'ombre de grands platanes, et observer le balai aérien des libellules. La rive nord de l'étang est également l'occasion d'observer l'imposante Prêle élevée (*Equisetum telmateia*) ou la Fougère des Chartreux (*Dryopteris carthusiana*).

En entrant dans les Grands Prés de Vaugien, le paysage et la sensation ressentie changent radicalement. Une impression de sauvage et de naturel envahit le promeneur qui perd ses repères au

sein de ses boisements humides et denses. La strate arbustive riche en ronces, sureaux noirs et aubépines rend la progression difficile. Les Pics fréquentent très souvent ces bois, trahis par leur tambourinage sur les troncs à la recherche d'insectes. L'Yvette qui traverse ce lieu d'ouest en est, est l'occasion d'observer les oiseaux typiques de nos rivières dont le Martin pêcheur constitue le représentant le plus coloré. Au centre du site, une grande cariçaie témoigne de l'usage agricole passé d'une partie de la zone. Entourée de boisement et totalement dissimulée aux regards extérieurs, un sentiment de surprise et d'intimité submerge le promeneur lorsqu'il aborde cette zone. Les nombreuses plantes à fleurs peuplant ce milieu (Salicaire, Cirses, Eupatoire chanvrine) étalent au regard leurs palettes de nuances et de couleurs et attirent une pléiade de papillons. Le chevreuil se laisse facilement apercevoir dans ses hautes herbes qu'il fréquente régulièrement. La Grande Rigole bordant cette cariçaie au sud, est le royaume de l'Ache nodiflore, de l'Iris jaune ou encore du Cresson de Cheval.

Le Bois de la Guiéterie sera lui l'occasion d'une belle promenade au sein d'une ancienne chênaie sessiliflore –châtaigneraie aux ambiances sauvages, s'étalant à la fois sur le versant et sur le plateau. L'amateur de châtaignes grillées y viendra chercher sa récolte une fois l'automne venu. Jouxant le domaine du Château de Vaugien à l'est, les friches de la Guiéterie sont de petites parcelles qui constitueront pour la population locale des îlots de verdure et de sauvage au sein d'une commune densément urbanisée.

### A.II.7. Patrimoine historique

La réserve naturelle n'héberge pas à proprement parler de patrimoine historique remarquable, seul un lavoir est présent au bord de la Grande Rigole. Néanmoins, trois éléments du patrimoine bâti jouxtent le site :

- Le Château de Vaugien construit au XIX<sup>ème</sup> siècle sur les vestiges d'un édifice datant lui du XVIII<sup>ème</sup>. Il évoque une villa à l'italienne et certains éléments de ce château (façades, toitures, bibliothèque, salle de billard...) sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques par arrêté du 20/02/2001.
- Le Moulin de Vaugien, utilisé à l'origine comme moulin à grains puis ayant connu différents usages industriels.
- Le Pont de Vaugien construit en 1343, transformé au XVIII<sup>ème</sup> et restauré récemment, permettant le franchissement de l'Yvette.

## A.II.8. Bibliographie

### FAUNE, FLORE, MILIEUX NATURELS, EAU, AMENAGEMENTS

---

- ✂ AAS G., RIEDMILLER A., 1986 - Les arbres : reconnaître et déterminer les feuillus et conifères d'Europe. Nathan. Paris, 255 p.
- ✂ ACEMAV coll., DUGUET R. & MELKI F. éd., 2003 – Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 480 p.
- ✂ ARNAL G., 1996 - Les plantes protégées d'Île-de-France. Parthénope collection. Montrouge, 349 p.
- ✂ BELLMAN H., LUQUET G., 1995 – Guide des sauterelles, grillons et criquets d'Europe occidentale. Delachaux et Niestlé. Paris, 383 p.
- ✂ BERRY R., 1999 : Projet de mise en valeur du fond de vallée du Rhodon (communes de Milon-la-Chapelle et de Saint-Lambert-des-Bois), présentation de la végétation actuelle et proposition de travaux d'aménagements. Maîtrise de Biologie des populations et des écosystèmes, Université Paris sud Orsay, Chevreuse, 29 p.
- ✂ BESSON S., BOIVIN C., MARTIN F., THOMAS C., 1986 : La zone humide de Vaugien, identification des différentes composantes du milieu et propositions d'aménagement. Maîtrise de Sciences et Techniques « Protection et gestion de l'environnement », l'université de Paris VII, Paris, 77 p.
- ✂ PNRHVC (BIO-GOUJARD), 2000 : Suivi physico-chimique et hydrologique de la qualité des eaux de rivière sur l'Yvette et ses affluents. 20 p + annexes
- ✂ PNRHVC BARBECOT F., PASTOR V., HARDY F., 2003-2005 : Etude du fonctionnement hydrologique de la vallée du Rhodon.
- ✂ BOURNERIAS M., ARNAL G., BOCK C., 2001 - Guide des groupements végétaux de la région parisienne. Belin, Paris, 639 p.
- ✂ BUGNON F., 1995 – Nouvelle flore de Bourgogne : tome 2 clé de détermination. Bulletin scientifique de Bourgogne. 811p.
- ✂ CARTER D.J., HARGREAVES B., 1988 – Guide des chenilles d'Europe. Delachaux et Niestlé, Paris, 311 p.
- ✂ CHANTELAT J.C., 2003 – Les oiseaux de France. Solar. Paris, 479p.
- ✂ CHINERY M., 1988 - Insectes de France et d'Europe occidentale. Arthaud. Paris, 320 p.
- ✂ COLAS S., HEBERT M., 2000 : Guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels ouverts. Espaces naturels de France, Orléans, 134 p.
- ✂ COMMISSION EUROPEENNE., octobre 1999 - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, EUR 15/2. DG environnement.
- ✂ PNRHVC (DEHONDT F., DUBREUIL P.), 1997 : Prairie de la Gravelle (commune de Saint Lambert-des-Bois), proposition de plan de gestion 1997-2001. Chevreuse, 73 p.
- ✂ DE LANGHE J.E., DELVOSALLE L., DUVIGNEAUD J., LAMBINON J., VANDEN BERGHEN C., 1983 3<sup>ème</sup> édition – Nouvelle flore de la Belgique, du Grand Duché du Luxembourg et des régions voisines. Edition du Patrimoine du jardin botanique national de Belgique. Meise, 1015 p.
- ✂ DELFORGE P., 1994 – Guide des Orchidées d'Europe, d'Afrique du Nord et du Proche-Orient. Delachaux et Niestlé. Paris, 480 p.
- ✂ DOMMANGET J.L., 2002 3<sup>ème</sup> édition- Protocole de l'inventaire cartographique des Odonates de France (Programme INVOD). Société française d'odonatologie. Paris, 64 p.
- ✂ PNRHVC (DUBREUIL P., CHAPOULIE E., DEHONDT F.), 1995 - Inventaire des patrimoines : la faune, la flore et les milieux naturels. 52 p.
- ✂ DUCHAUFOR P., 1997 - Abrégé de pédologie : Sol, végétation, environnement.- 5<sup>ème</sup> édition. Masson. Paris, 291 p.

- ✘ DUHAMEL G., 1994 – Flore pratique illustrée des carex de France. Société nouvelle des éditions Boubée. Paris, 174p.
- ✘ Equipement et Environnement, janvier 2004 : suppression du PN 29 de la ligne B du RER et mise en place d'un passage inférieur routier, Dossier d'enquête publique version 1.1, RATP, 70 p.
- ✘ FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H., 1997 – Statut de la faune de France métropolitaine. MNHN. Paris, 225 p.
- ✘ FITTER R., FITTER A., BLAMEY M., 1997 - Guide des fleurs sauvages, 6ème édition. Delachaux et Niestlé. Paris, 256 p.
- ✘ FITTER R., FITTER A., FARRER A., 1991 - Guide des graminées : carex, joncs et fougères d'Europe. Delachaux et Niestlé. Paris, 256 p.
- ✘ PNRHVC (JULVE P.), 1997 : Flore et végétation du P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse (Yvelines), inventaire floristique, phytosociologique et évaluation patrimoniale botanique du territoire du Parc. Hermine, Bailleul, 93p.
- ✘ KOVACS J.-C., LEVEQUE P. – Guide méthodologique pour la création de ZNIEFF en Ile de France. Ecosphère. 204 p.
- ✘ KERGUELEN M., 1993 : Index synonymique de la flore de France. Collection Patrimoines Naturels, volume 8, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 196p.
- ✘ PNRHVC (LYONNAISE DES EAUX), 1997 : Suivi de la qualité de l'Yvette et de ses affluents. 31 p + annexes
- ✘ MACDONALD D., BARETT P., 1995 - Guide complet des mammifères de France et d'Europe. Delachaux et Niestlé. Paris 304 p.
- ✘ MAHIEU J., PARIS L., 1998 – Les écrevisses du Morvan, Cahiers scientifiques. Parc naturel régional du Morvan. 68 p.
- ✘ PNRHVC (MARI A., HARDY F.), 2003 : Inventaire des Z.N.I.E.F.F. du P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse : Prairies de la Glacière et zone humide de Vaugien., 18 p.
- ✘ MATZ G., WEBER D., 1983 - Guide des amphibiens et reptiles d'Europe. Delachaux et Niestlé. Paris, 292 p.
- ✘ OFFICE DE TOURISME SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE., 1998 – Histoire et histoires de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Office de tourisme Saint-Rémy-lès-Chevreuse, 419 p.
- ✘ PALESE R., AESCHIMANN D. 1990 - La grande flore en couleurs de Gaston BONNIER (France, Suisse, Belgique et pays voisins). BELIN. Paris.
- ✘ PNRHVC (MARCHAL O.) 1998 : Zone humide des prés de Vaugien, description du site et propositions d'aménagements. 14 p.
- ✘ PNRHVC (MARTIN-DHERMONT L.) 2001 : Les friches de la Guiéterie, dossier préliminaire de présentation du site en vue d'actions de restauration et d'entretien par génie écologique. 9 p.
- ✘ PNRHVC, (MARTIN-DHERMONT L.) 2001 : Les prés de Vaugien, dossier préliminaire de présentation du site en vue d'actions de restauration et d'entretien par génie écologique. 10 p.
- ✘ PNRHVC (MARTIN-DHERMONT L.) 2001 : Zone humide des grands prés de Vaugien, dossier préliminaire de présentation du site en vue d'actions de restauration et d'entretien par génie écologique. 13 p.
- ✘ PRELLI R., BOUDRIE M., 1992 - Atlas écologique des fougères et plantes alliées. Editions Lechevalier. Paris, 272 p.
- ✘ RAMEAU J.C., BISSARDON M., GUIBAL L., - CORINE Biotopes, Types d'habitats français. ENGREF, Atelier technique des espaces naturels. 175p
- ✘ RAMEAU J.C., MANSION D., DUME G., 1989 - Flore forestière française, guide écologique et illustré, 1.Plaines et Collines. Institut pour le développement forestier.1785 p.

- ✘ COMMISSION SCIENTIFIQUES DES RESERVES NATURELLES DE FRANCE. 1998 - Guide méthodologique des plans de gestion des réserves naturelles. Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Atelier technique des espaces naturels. Montpellier, 96 p.
- ✘ PNRHVC (MARTIN-DHERMONT L., MARCHAL O., DUBREUIL P.) 1998 - Réserve naturelle volontaire du domaine d'Ors : Proposition de plan de gestion 1999-2003. 78 p.
- ✘ ROSPINI-CLERICI F., 1985 – L'eau dans le haut bassin versant de l'Yvette. Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France. Paris, 101 p.
- ✘ ROTHMALER W., 1995 – Exkursionsflora von Deutschland : Atlasband. Gustav Fischer. Stuttgart. 753p.
- ✘ WENDLER A., NÜß J.H., 1994 - Libellules : Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale. Société française d'odonatologie. Paris, 130 p.
- ✘ WHALEY P., LEWINGTON R., 1996 – Tous les papillons de France et d'Europe. Octopus. 167p.

#### CARTES CONSULTEES

- ✘ Carte géologique de la France à 1/50000, Rambouillet n°XXII-15, B.R.G.M., Ministère de l'industrie, Service Géologique National, 1975.
- ✘ Carte pédologique de France à 1/100000, feuille de Chartres, INRA,1982.
- ✘ Carte de France levée par ordre du Roy, 1736.
- ✘ Plan de Chevreuse (feuille 8), date inconnue
- ✘ Plan du territoire de la paroisse de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, 1785.
- ✘ Carte de la France au 1/80000, Département de Seine et Oise, feuille 10, 1821.
- ✘ Plans directeurs du Service Géographique de l'Armée à 1/20000, région de Paris-ouest, feuille XXIV-3-4, 1901.
- ✘ Carte topographique de l'I.G.N à 1/20000, Rambouillet n°4, 1922.
- ✘ Carte topographique de l'I.G.N à 1/20000, Rambouillet n° 3-4, 1934.
- ✘ Carte topographique de l'I.G.N à 1/20000, Rambouillet n° 3-4, 1959.
- ✘ Carte topographique de l'I.G.N à 1/25000, Rambouillet n° 3-4, 1962 1971.
- ✘ Carte topographique de l'I.G.N à 1/25000, TOP 25-2215 OT, Forêt de Rambouillet, 1995.
- ✘ Carte topographique de l'I.G.N à 1/25000, TOP 25-2315 OT, Palaiseau-Arpajon, 1992.
- ✘ Cadastre de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- ✘ POS de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

#### PHOTOGRAPHIES AERIENNES

- ✘ Campagne aérienne I.G.N à 1/30000 en noir et blanc, 1993
- ✘ Campagne aérienne I.G.N à 1/30000 en couleur, 1999

#### CREDITS PHOTOGRAPHIQUES

- ✘ PNRHVC (BAK A.)
- ✘ Phillipe MOTHIRON pour *Proserpinus proserpina*



## **B - EVALUATION DU PATRIMOINE ET FACTEURS D'INFLUENCE**

## B.I. EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE

### B.I.1. Evaluation des espèces et des habitats

#### 1) ESPECES VEGETALES REMARQUABLES

Les espèces végétales remarquables sont de deux types :

- **les espèces protégées** : Ce statut est défini par l'arrêté du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Île-de-France.
- **les espèces végétales assez rares à très rares en Île-de-France** : les indices de rareté des plantes ont été définis par G. ARNAL et J.-C. KOVACS sur la base de l'inventaire des plantes de 107 sites repartis sur l'ensemble de la région. Les sites retenus ont toujours plus de 200 espèces et leur surface est inférieure à 10 km<sup>2</sup>. Ce fichier représente environ 32000 données actualisées le 11 novembre 1994.

Tableau 10 : Indices régionaux de rareté.

Indice de rareté en Île-de-France	Nombre de sites où l'espèce est présente
Très rare	1
Rare	2 à 4
Assez rare	5 à 10
Assez commune	11 à 26
Commune	27 à 54
Très commune	Plus de 55

20 espèces sont remarquables sur le site :

- **une espèce protégée au niveau régional** : le Polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*)
- **une espèce non revue récemment** : la Vesce variée (*Vicia villosa ssp. varia*)
- **4 espèces rares** :
  - le Dryoptéris écaillé (*Dryopteris affinis ssp. borrieri*)
  - le Myosotis des bois (*Myosotis sylvatica*)
  - le Poirier sauvage (*Pyrus pyraeaster*)
  - la Véronique filiforme (*Veronica filiformis*)
- **14 espèces assez rares** :

l'Herbe aux goutteux (*Aegopodium podagaria*)

la Petite Berle (*Berula erecta*)

la Cardamine amère (*Cardamine amara*)

l'Epilobe des marais (*Epilobium palustre*)

le Souchet brun (*Cyperus fuscus*)

l'Epilobe cilié (*Epilobium ciliatum*)

la Laïche écaillée (*Carex viridula ssp. brachyrrhyncha var. elatior*)

le Gaillet allongé (*Galium palustre ssp. elongatum*)

le Myosotis cespiteux (*Myosotis laxa ssp. cespitosa*)

la Primevère acaule (*Primula vulgaris*)

la petite Pyrole (*Pyrola minor*)

le Grand Salsifis (*Tragopogon dubius ssp. major*)

le Trèfle pied-de-lièvre (*Trifolium arvense*)

Parmi ces espèces remarquables, deux sont déterminantes de Z.N.I.E.F.F. : le Polystic à aiguillons et le Dryoptéris écaillé. Néanmoins, ces deux taxons sont représentés par un seul pied sur la réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy ».

*Remarque importante* : la petite Pyrole, bien qu'assez rare à l'échelle de la région, présente un fort intérêt au niveau du Parc puisque 4 stations seulement ont été recensées sur le territoire du Pnr. De plus, la station est localisée en bordure du bois de la Guiéterie sur le talus qui longe la route de la Guiéterie. Ce talus est régulièrement broyé par les services municipaux. Il serait nécessaire d'éviter le broyage du secteur à petite Pyrole pendant sa période de floraison afin d'assurer le maintien voire le développement de cette plante remarquable.

Au total, 337 espèces végétales ont été inventoriées, soit 20 % de la flore francilienne et 37 % de la flore du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse. Le cortège floristique bien que riche en nombre d'espèces est relativement commun. Cette diversité floristique est étroitement liée à la diversité des milieux en présence.

## 2) ESPECES ANIMALES REMARQUABLES

### POISSONS

Parmi les 21 espèces du peuplement piscicole, 4 sont remarquables et déterminantes Z.N.I.E.F.F. :

- la Bouvière (*Rhodeus amarus*) considérée comme vulnérable (annexe II de la Directive Habitat)
- le Brochet (*Esox lucius*), vulnérable
- la Truite de rivière (*Salmo trutta ssp. fario*)
- l'Able de Heckel (*Leucaspis delineatus*)

La Bouvière, le brochet et la Truite de rivière sont également **protégés au niveau national**. Néanmoins, seul la Bouvière présente une population stable et régulière. Les autres espèces sont très ponctuelles et représentées par un faible nombre d'individus. De plus, aucune donnée concernant l'origine de ces populations (lâchers, peuplement naturel...) ou leur reproduction au sein de l'écosystème aquatique n'a pu être collectée. Une étude complémentaire serait nécessaire afin d'évaluer précisément l'état de ces populations dans l'Yvette.

### AMPHIBIENS

Avec trois espèces très communes, la diversité en amphibiens est faible. Néanmoins, il est à signaler qu'en France tous les Urodèles (tritons, salamandres) et Anoures (crapauds et grenouilles) sont soumis à une protection totale sauf la Grenouille rousse (*Rana temporaria*) et la Grenouille verte (*Rana esculenta*) soumises à une protection partielle (arrêté ministériel du 22/07/1993).

### AVIFAUNE

Les indices de rareté régionale de l'avifaune nicheuse, utilisés dans ce recueil, ont été définis par P. LE MARECHAL (Centre ornithologique de l'Île-de-France), E. CHAPOULIE et F. DEHONDT (Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse) sur la base d'une estimation du nombre de couples nicheurs dans la région (janvier 1995).

Tableau 11 : Indices régionaux de rareté de l'avifaune nicheuse

Indice de rareté en Île-de-France	Nombre de couples en Île-de-France
Occasionnelle	Espèce nichant sporadiquement
Très rare	1 à 20
rare	20 à 100
Assez rare	100 à 500
Assez commune	500 à 2000
commune	2000 à 20000
Très commune	Plus de 20000

Parmi les 58 espèces inventoriées, 8 taxons présentent un intérêt patrimonial :

➤ **la Bécassine des marais** (*Gallinago gallinago*)

Cette espèce migratrice est considérée comme très rare (effectifs de nicheurs estimé inférieur à 20 couples pour la région). Elle affectionne les étendues de prairies humides où elle se repose et trouve sa nourriture. Il est vraisemblable que l'espèce ne fréquente plus le site depuis quelques années en raison de la fermeture des secteurs de prairie humide.

➤ **la Bergeronnette des ruisseaux** (*Motacilla cinerea*)

Espèce considérée comme rare en Île-de-France (effectifs de nicheurs estimé entre 20 et 100 couples pour l'ensemble de la région) qui se rencontre aux abords des zones peu profondes des cours d'eau rapides, dans lesquels elle chasse les insectes. Au sein des Grands Prés de Vaugien elle fréquente les petites zones gravillonneuses et peu profondes localisées au niveau du seuil d'Etau et du Pont de Vaugien. Le site est tout à fait propice à sa nidification.

➤ **le Pic Mar** (*Dendrocopos medius*)

Cette espèce de statut rare en Île-de-France (effectifs de nicheurs estimé entre 20 et 100 pour la région) affectionne les peuplements de grands et vieux arbres feuillus où il trouve facilement les insectes xylophages dont il se nourrit. Il nidifie dans une cavité creusée en hauteur dans les arbres. La réserve naturelle, riche en vieux aulnes, apparaît donc très favorable à la nidification de cette espèce bien qu'elle n'est pas été mise en évidence.

➤ **le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*)**

Considéré comme assez rare en Île-de-France (effectifs de nicheurs estimé entre 100 et 500 couples pour la région), cette espèce fréquente les rivières et les points d'eau et se nourrit de poissons. Elle a besoin de berges hautes dans lesquelles elle creuse un profond terrier servant de nid. Les berges de l'Yvette, relativement hautes (2 à 3 mètres) sont très favorables à sa nidification. De nombreux nids en terriers existent dans les berges des rivières du Parc.

➤ **4 autres espèces de statut assez rare** ont été observées dans la réserve naturelle mais elles fréquentent le site de manière occasionnelle et sporadique : le Héron cendré (*Ardea cinerea*), la Buse variable (*Buteo buteo*), la Foulque macroule (*Fulica atra*) et le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*).

## INSECTES

---

### ✓ Odonates

Le cortège des espèces d'Odonates est relativement banal excepté pour trois taxons déterminants Z.N.I.E.F.F. :

➤ **le Cordulégastre annelé (*Cordulegaster boltonii boltonii*, cf. annexe X)** espèce **protégée au niveau régional** qui affectionne les milieux infra-forestiers frais et humides comme les boisements alluviaux.

➤ **la Libellule fauve (*Libellula fulva*, cf. Figure 46)**, espèce assez commune mais dont l'étang de Vaugien constitue actuellement le seul site de reproduction connu du Parc. Cette espèce est très exigeante quant à la qualité de son habitat, l'état avancé de dégradation de l'étang met en péril la survie de cette espèce sur ce site. Une restauration du milieu ne pourrait qu'être bénéfique à cette espèce de libellule.



Figure 46 : Accouplement de Libellules fauves  
(Prés de Vaugien, juin 2004)

➤ **l'Agrion à longs cercoïdes (*Cercion lindenii*)**, espèce peu répandue mais souvent abondante localement. Un seul individu a été capturé au niveau du site la Glacière et constitue vraisemblablement une observation occasionnelle d'un individu en déplacement.

### ✓ Lépidoptères

Un inventaire précis des Lépidoptères a été mené et a permis de dégager plusieurs taxons remarquables :

➤ **l'Ecaille rouge (*Callimorpha dominula*, cf. Figure 48 et annexe X)**, **espèce protégée régionale** et déterminante Z.N.I.E.F.F. qui présente au niveau des Grands Prés de Vaugien une belle population liée notamment à la présence importante de la Grande Consoude : plante hôte de la chenille.

➤ **l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*)**, **espèce inscrite à l'annexe II de la Directive "Habitat"**. Elle constitue une espèce prioritaire car menacée à l'échelle européenne, néanmoins au niveau du Parc et plus largement de la région Île-de-France, ses populations sont importantes et stables.

➤ **le Nacré de la sanguisorbe (*Brenthis ino*, cf. Figure 47)** présente sur la réserve naturelle une petite population. Ce papillon menacé, inféodé aux milieux ouverts marécageux (prairies, cariçaies, mégaphorbiaies..) est en forte régression sur le territoire suite à la disparition de ses habitats.



Figure 47 : Le Nacré de la Sanguisorbe (Grands Prés de Vaugien, juin 2004)



Figure 48 : L'Ecaille rouge (Grands Prés de Vaugien, juin 2004)

➤ **l'Hespérie de l'Alcée** (*Carchadorus alceae*), espèce rare et dispersée en populations diffuses, fréquentant les prairies et friches sèches.

➤ **le Sphinx de l'Epilobe** (*Proserpinus proserpina*, cf. Figure 49 et annexe X), **espèce protégée nationale** de mœurs très discrètes qui fréquente les différents milieux (clairières, ripisylves, forêts marécageuses, coteaux ensoleillés) où il trouve ses plantes hôtes : Epilobes, Onagres, Salicaire...



Figure 49 : Sphinx de l'Epilobe (P. MOTHIRON)

➤ **la Noctuelle de l'Alpiste** (*Apamea unanimis*) espèce menacée qui fréquente aussi bien les lieux humides que les coteaux secs mais avec des populations localisées au sud de l'Essonne, de Fontainebleau et de Rambouillet.

➤ **la Zygène de la Filipendule** (*Zygaena filipendulae*), la plus répandue des zygènes franciliennes espèce ubiquiste en forte régression dont l'aire de répartition est massivement morcelée. Elle affectionne préférentiellement les substrats calcaires et sableux.



Figure 50 : Couple de Zygène de la Filipendule (la Glacière, juillet 2004)

## ✓ Coléoptères

Riche de 257 espèces, l'ordre des Coléoptères présente une diversité et un intérêt patrimonial exceptionnels :

On observe en effet sur ce site de nombreux coléoptères rares des milieux humides, comme la Panagée grande-croix (PR/AR) (*Panageus crux-major*, cf. annexe X), carabique des milieux tourbeux et protégé en Île-de-France, le rarissime charançon *Baris analis* (TR), qui vit au collet de la Pulcaire dysentérique et qui n'avait pas été signalé depuis plus d'un demi siècle, les carabiques *Anistodactylus signatus* (TR) et *Lebia crux-minor*, qui sont au bord de l'extinction en Île-de-France, ou encore le Cténicère tesselé (*Actenicerus sjaelandicus*) (R), Taupin des zones humides, rarement observé depuis plusieurs années[...]. Les friches humides abritent par ailleurs de nombreux autres insectes peu fréquents, comme les charançons *Lixus viridis* et *Lixus iridis*, dont les larves minent les tiges de Bec-de-cigogne et de Grande Berce, l'Alophe à trois gouttes (*Alophus triguttatus*), autre charançon répandu dans les zones humides du massif de Rambouillet mais qui aurait pratiquement disparu du reste de l'Île-de-France, le *Scaphidema metallicum*, petit ténébrionide que l'on rencontre dans le bois mort ou dépérissant des boisements alluviaux, le *Plateumaris consimilis*, donacie des cariçaies en voie de raréfaction, le Crache-sang (*Timarcha tenebricosa*), grosse chrysomèle qui affectionne les Gaillets, ou encore des carabiques caractéristiques des prairies inondables comme le Drypte échancré (*Drypta dentata*) et la Lémie à tête verte (*Lebia chlorocephala*).

## ✓ Orthoptères

Au sein du cortège d'orthoptères, deux espèces sont déterminantes de Z.N.I.E.F.F. :

- le Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*). Cette espèce hygrophile fréquente les prairies humides et marécages. Ainsi, sa présence au niveau du site de la Glacière, milieu mésophile chaud, constitue une observation anecdotique vraisemblablement liée au déplacement d'individus.
- la Decticelle bariolée (*Metrioptera roeselii*) : espèce de landes et de prairies méso-hygrophiles présente au niveau de la prairie des Prés de Vaugien. Néanmoins, le broyage répété de ce milieu au cours de l'année 2004 a entraîné une régression importante de ses effectifs sur le site.

## ✓ Mantoptère

Une seule espèce déterminante de Z.N.I.E.F.F. et protégée régionale a été inventoriée dans la réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy » : la Mante religieuse (*Mantis religiosa*, cf. Figure 45 et annexe X).

Tableau 12 : Tableau récapitulatif des insectes remarquables de la réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy »

Ordre	Nom scientifique	Statut IDF	Protection	ZNIEFF
Odonates	<i>Cordulegaster boltonii boltonii</i>	Assez rare	PR	
	<i>Libellula fulva</i>	Assez rare		
	<i>Cercion lindenii</i>	Assez rare		
Lépidoptères	<i>Callimorpha dominula</i>	Vulnérable	PR	
	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Non menacé	Annexe II DH	
	<i>Nascia ciliaris</i>	Menaé		
	<i>Apamea unanimitis</i>	Vulnérable		
	<i>Proserpinus proserpina</i>	Vulnérable	PN	
	<i>Zygaena filipendulae</i>	Vulnérable		
	<i>Carchadorus alceae</i>	Vulnérable		
	<i>Brenthis ino</i>	Menacé		
Mantoptères	<i>Mantis religiosa</i>	Vulnérable	PR	
Coléoptères	<i>Actenicerus sjaelandicus</i>	Rare		
	<i>Alophus triguttatus</i>	Rare		
	<i>Anchomenus dorsalis</i>	Rare		
	<i>Carabus auronitens</i>	Rare		
	<i>Drypta dentata</i>	Rare		
	<i>Lebia chlorocephala</i>	Rare		
	<i>Lixus iridis</i>	Rare		
	<i>Ochina latreilli</i>	Rare		
	<i>Oeceoptoma thoracia</i>	Rare		
	<i>Onthophagus coenobita</i>	Rare		
	<i>Onthophagus fracticornis</i>	Rare		
	<i>Panagaeus crux-major</i>	Rare	PR	
	<i>Plateumaris consimilis</i>	Rare		
	<i>Scaphidema metallicum</i>	Rare		
<i>Timarcha tenebricosa</i>	Rare			

### 3) HABITATS REMARQUABLES

Un habitat **d'intérêt communautaire et de type prioritaire**, inscrit à l'annexe I révisée de la directive "Habitats" (97/62/CE portant adaptation aux progrès techniques et scientifiques de la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage), est présent dans la réserve naturelle : **Saulaies arborescentes à Saule blanc** (91E0, code CORINE : 44.13). Néanmoins, cet habitat, subsistant sous forme de petites stations disséminées sur l'ensemble du site, semble provenir d'une fragmentation progressive d'une entité autrefois plus importante. Il est donc difficile de le considérer remarquable sur le site « Val et coteau de Saint-Rémy » au regard de son état de conservation actuel.

Un habitat **déterminant de Z.N.I.E.F.F.** est également présent sur le site au niveau des Grands Prés de Vaugien : **Bordure de ruisseaux à Cardamines** (*Cardamino amarae* – *Chrysosplenietum alternifolii*, 54.112). Cet habitat est localisé en bordure de la Grande Rigole à son extrémité Est et recouvre une faible superficie.

#### B.I.2. Evaluation qualitative du site

Sept critères ou "critères de RATCLIFFE" (RATCLIFFE, 1977, A Nature Conservation Review) sont classiquement utilisés pour évaluer la qualité d'un milieu : la rareté/originalité, la diversité/taille, la fragilité/menace, la relation avec d'autres milieux, le caractère naturel, la valeur potentielle et l'attrait intrinsèque.

##### 1) RARETE, ORIGINALITE

Face à la disparition massive des zones humides sur l'ensemble du territoire, transformées et drainées par l'homme, la réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy » constitue un ensemble écologique remarquable, hébergeant une faune et une flore qu'il est primordial de préserver. La diversité des milieux notamment humides (boisements humides, cariçaies, mégaphorbiaies, prairies et friches mésophiles...) est à l'origine de la présence de nombreuses espèces patrimoniales et bien souvent menacées. Cette entité naturelle encerclée par les infrastructures urbaines, a donc un rôle essentiel à jouer dans la protection et la sauvegarde de notre patrimoine naturel. Cette proximité intime avec le tissu urbain augmente encore son intérêt et en fait son originalité.

##### 2) DIVERSITE, TAILLE

Avec 337 espèces de plantes, soit 20 % de la flore francilienne et environ 500 espèces animales recensées, la réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy » offre une diversité biologique importante sur une surface relativement peu étendue (82,8 hectares). Cette richesse naturelle est directement corrélée à la diversité des conditions abiotiques présentes (topographie, hydrogéologie, pédologie, microclimat...), qui permet l'existence d'une mosaïque de milieux depuis la forêt jusqu'à la prairie, et du plus humide au mésophile, offrant ainsi de fortes potentialités d'accueil et de développement pour la faune et la flore.

##### 3) FRAGILITE, MENACE

La qualité écologique et l'intégrité du site pourraient être mise à mal par :

- l'impact de l'homme : la proximité des pavillons et des voies de circulation génère une forte pression sur les milieux naturels et des risques d'atteinte à leur qualité, notamment en terme de pollution volontaire ou accidentelle et de fréquentation.
- l'enfrichement et le boisement : résultat de l'abandon de quasiment tous les usages anthropiques, en partie à l'origine des peuplements ou des vestiges de peuplements actuellement présents sur la réserve naturelle. Une profonde et urgente réflexion scientifique et philosophique s'impose pour permettre la conservation du potentiel évolutif des peuplements et des écosystèmes en présence, sans pour cela tomber dans l'excès d'une conservation qui ne tienne pas compte du facteur temps et qui serait donc contre nature.

#### **4) RELATIONS ET COMPLEMENTARITE AVEC D'AUTRES MILIEUX**

La réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy » constitue un véritable continuum écologique dans le sens Nord-Sud, transversalement à la vallée de l'Yvette, en mettant en communication physique ses deux versants. En effet, même si le bois de la Guiétrie est relié à la Glacière et au Prés de Vaugien par un site naturel privé situé hors réserve, ces espaces naturels sont en continuité écologique fonctionnelle. Ils relient le plateau agricole et forestier au fond de vallée au sein de l'urbanisation. La connexion physique se poursuit ensuite avec le versant Nord qui relie la plaine de Chevincourt. Le seul point faible de cette continuité entre les deux plateaux réside dans l'unique passage souterrain sous la voie de chemin de fer du RER. Ce passage existe depuis le printemps 2006, et remplace l'ancien passage à niveau de surface, qui était largement utilisé par le gibier. Souhaitons que ce nouveau passage soit efficace pour assurer les échanges de la faune de part et d'autre de cette barrière relativement infranchissable.

Cette réserve possède un deuxième atout qui est de conforter, cette fois-ci dans le sens longitudinal de la vallée de l'Yvette, un réseau de sites de grand intérêt écologique en fond de vallée. Hormis une continuité fluviale plus ou moins régulière depuis les sources des cours d'eau jusqu'à la réserve « Val et coteau de Saint-Rémy », quatre principaux sites occupent une largeur non négligeable du lit majeur de la rivière, ou des versants humides. Il s'agit, de l'amont vers l'aval, de la roselière du Pommeret (commune de Lévis-Saint-Nom), du marais de Maincourt (commune de Dampierre-en-Yvelines), des prairies du Breuil (commune de Chevreuse), des prairies de Courbertin (commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse).

Enfin, et sans exhaustivité, un autre bénéfice écologique apporté par la réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy » au sein de la vallée de l'Yvette, repose sur ses potentialités d'inondation temporaire, dès lors que seraient restituées la géomorphologie naturelle de la rivière, en connexion avec les zones humides des Grands Prés de Vaugien. La possible restauration de ces capacités d'inondation naturelle est à l'étude pour différents sites localisés plus hauts dans la vallée, afin notamment de recréer des annexes fluviales, favorables à nombre d'espèces inféodées à ces milieux si particuliers.

#### **5) CARACTERE "NATUREL"**

En premier lieu, le caractère naturel repose sur « l'authenticité » et le très bon état de conservation de la structure géologique du site. En effet, comme nous avons pu le voir plus haut, cette réserve naturelle est un véritable transect géologique où tous les éléments typiques de la haute vallée de l'Yvette sont représentés et visibles sur le terrain. L'hydrologie de ce système s'exprime également typiquement, à l'image des résultats du programme de recherche « Fonctionnement hydrologique de la vallée du Rhodon », mené depuis 2003 par le Parc et l'université d'Orsay. Les seuls éléments perturbateurs sont les voiries urbaines et ferrées, mais l'hydrologie locale semble ne pas être trop modifiée. Ces considérations positives relatives au biotope physique constituent une base saine et naturelle, pour toute la biocoenose de la réserve.

Nous l'avons vu, l'évolution de la biocoenose a connu des contraintes d'ordre anthropique relativement fortes dans le passé, et dans une moindre mesure pour le bois de la Guiétrie. Aujourd'hui, l'abandon depuis de nombreuses années de toute pression anthropique sur la plupart des sites de la réserve a permis une évolution plus « naturelle » des milieux. Les facteurs limitants ou favorisant de l'activité humaine ont disparu au profit d'une plus grande expression de la dynamique naturelle. La fermeture progressive des milieux jadis ouverts par l'homme en est l'expression la plus visible. Dans un contexte d'évolution naturelle primaire, sous nos latitudes, dans ces conditions écologiques locales et à notre époque, la fermeture des milieux naturels conduit naturellement à un climax représenté par la forêt. Sans intervention humaine, le site évolue actuellement vers ce stade, du moins en structure de végétation. En effet, il est admis qu'un écosystème trop fortement contraint artificiellement et détourné de son évolution naturelle par l'homme n'atteint jamais qualitativement un climax naturel.

Néanmoins, si les usages de l'homme ont contraint l'évolution naturelle des écosystèmes, ils ont eu pour conséquence involontaire le développement d'une autre biodiversité riche et variée. Aujourd'hui, cette biodiversité existe bel et bien, et son caractère naturel repose justement sur la nature « inconsciente » des phénomènes qui ont favorisé son développement : l'homme n'a pas jardiné la nature dans un but de conservation écologique.

Cette biodiversité étant présente, il s'agit maintenant de faire en sorte qu'elle ne disparaisse pas purement et simplement par un acte tout aussi artificiel que serait l'abandon par l'homme des milieux qu'il a permis d'exister par ses usages.

Le caractère naturel de cette réserve est donc bien réel. Il nous reste à présent la difficile tâche de conserver tout le potentiel d'évolution naturelle des écosystèmes actuels, en jouant principalement sur les usages des espaces compatibles avec cet enjeu de préservation.

Des études antérieures ont été menées sur la zone en 1986 et 1998. Néanmoins, elles étaient incomplètes et partielles. Il est donc difficile d'apprécier précisément l'évolution dans le temps. Il semble évident que la biodiversité ait diminué en raison de l'abandon de la zone (comparativement à d'autres sites du Parc, tel que la prairie de la Gravelle, par exemple). La raréfaction des zones ouvertes au profit des boisements et leur envahissement par les espèces de cariçaies et de mégaphorbiaies ont entraîné une diminution de la biodiversité de manière générale. Ainsi, la Bécassine des marais qui affectionne les zones humides à végétation courte a été observée pour la dernière fois en 1986 et semble depuis avoir disparue. La restauration de biotopes favorables permettra peut-être la réapparition de certaines espèces, notamment végétales, par germination de semences encore présentes dans le sol, ou d'autres en provenance d'ailleurs.

Les populations de certaines espèces présentes sur le site semblent réduites à cause de la faible superficie des biotopes qui leur sont favorables. La restauration du site pourrait contribuer au renforcement de leurs effectifs et ainsi garantir leur présence à plus long terme.

Intégrer la dimension du temps dans la gestion de la réserve est un élément primordial pour la « conservation évolutive » de la biodiversité.

## **6) ATTRAIT INTRINSEQUE**

Outre son intérêt écologique, la réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy » revêt plusieurs autres intérêts qui s'inscrivent dans la Charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse :

- hydraulique : « Préserver les zones d'inondation naturelle des rivières ». Une reconnexion avec le lit de l'Yvette permettrait de rendre au site ses capacités hydrauliques, notamment en tant que zone naturelle d'expansion des crues.
- paysager : « Maintenir des paysages ouverts et le caractère rural et naturel des fonds de vallées ».
- pédagogique : « Amplifier les actions d'éducation à l'environnement ». La sensibilisation et l'éducation aux milieux naturels, à la valeur patrimoniale des milieux humides de fonds de vallées et aux problèmes de leur maintien dans notre société trouvent dans cette réserve un support idéal à proximité immédiate du lycée et non loin des écoles primaires de la commune.
- socioculturel : « Informer et sensibiliser pour mobiliser autour du Parc ». La réserve constitue un potentiel intéressant en matière de zone de loisirs (promenade découverte) et de détente pour la population.
- urbanisme : les cheminements existant ou à créer constituent un itinéraire potentiel de circulation douce entre le centre bourg de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et le lycée de Courcelle/Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

### **B.I.3. Evaluation qualitative des milieux**

Les méthodes utilisées ont été adaptées de celles utilisées dans plusieurs études d'Ecosphère pour le compte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (1995). Elles permettent de hiérarchiser la valeur patrimoniale relative des différentes unités végétales représentées sur la réserve naturelle. 8 types de végétation ont été pris en compte pour cette évaluation :

- Végétations aquatiques/amphibies (végétation immergée des rivières, végétation herbacée basse amphibie, bords de ruisseaux à Cardamines)
- Roselières (typhaie, phragmitaie, groupement à Baldingères)
- Cariçaies/mégaphorbiaies (cariçaies, mégaphorbiaies et complexe cariçaie/mégaphorbiaie)
- Friches vivaces
- Prairie mésophile de fauche (Arrhénathéraie)
- Aulnaie marécageuse
- Boisements alluviaux hygrophiles mixtes
- Boisements mésophiles

# 1) REPARTITION ECOLOGIQUE DES ESPECES VEGETALES REMARQUABLES

## METHODE

Cette méthode permet un classement patrimonial des différents milieux naturels entre eux, selon le critère de rareté des espèces végétales qu'ils contiennent chacun. Chaque espèce végétale présente dans un milieu se voit attribuer une valeur floristique en fonction de son degré de rareté géographique, suivant le barème présenté dans le Tableau 13 ci-dessous :

Tableau 13 : Valeurs floristiques attribuées aux différents degrés de rareté.

Statut de rareté		Valeur floristique
abrégé	complet	
PR / DH	Protégée / directive Habitat	16
TR/NRR	Très rare	8
R	Rare	4
AR	Assez rare	2
AC	Assez commune	1
C	Commune	0
TC	Très commune	0

Des indices de valeur floristique sont ensuite calculés pour chaque milieu, en faisant la somme de toutes les valeurs floristiques (le calcul des valeurs et les espèces prises en compte sont présentés en annexe VII).

## RESULTATS

Tableau 14 : Valeurs floristiques des différents types de milieux

Type de milieu	Valeur floristique
Végétations aquatiques/amphibies	10
Roselières	4
Complexe cariçaie/mégaphorbiaie	14
Friches vivaces	13
Prairies mésophile de fauche (Arrénathéraies)	21
Aulnaie marécageuse	14
Boisements alluviaux hygrophiles mixtes	15
Boisements mésophiles	17
<b>Total</b>	<b>77</b>

*Remarques :* (1) Le total calculé est distinct de la somme des valeurs floristiques de chaque type de milieu, une espèce pouvant être présente dans plusieurs milieux.

(2) Le Polystic à aiguillons (*Polystichum acculeatum*) représenté par un seul individu, a été exclu du calcul de la valeur floristique.

(3) Tous les groupes végétaux n'ont pas été pris en compte dans ce travail (bryophyte...).

La réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy » présente une valeur floristique globale de 77 (cf. Tableau 14). Cette valeur peut être considérée comme élevée étant donné que la prairie de la Gravelle, qui constitue un site d'une richesse patrimoniale végétale remarquable, a obtenu une note de 86.

Ces résultats mettent en évidence une légère prédominance au niveau du patrimoine floristique des boisements et de deux milieux ouverts : l'arrénathéraie et le complexe cariçaie/mégaphorbiaie. Les roselières apparaissent relativement peu intéressantes floristiquement selon ces critères puisqu'elles obtiennent une note de 4, comme on pouvait s'y attendre au regard de leur cortège floristique naturellement très restreint.

## 2) EVALUATION ECOLOGIQUE DES MILIEUX

L'évaluation de la qualité écologique des milieux naturels est en règle générale une difficile et complexe tâche. En effet, la qualité d'un écosystème ne se mesure pas seulement en dénombrant des cortèges d'espèces, aussi rares et protégées soient-elles, chose néanmoins indispensable, mais c'est bien la fonctionnalité du système qui doit être recherchée et diagnostiquée. Les scientifiques actuels s'accordent tous pour dire que l'entreprise est de taille et qu'il est peu probable d'aboutir à cette fin dans le contexte socio-économique et politique actuel. Du moins, devant les enjeux majeurs actuels liés à la perte de la biodiversité, il est irréaliste d'attendre de leur part des méthodes et des protocoles plus exhaustifs avant d'agir sur le terrain. Le contexte étant exposé, il existe cependant diverses approches qui permettent d'aborder cette problématique de la fonctionnalité des écosystèmes.

Pour le cas du présent diagnostic de la réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy », il est important de rappeler que si l'inventaire naturaliste est bien avancé en ce qui concerne l'hydrogéologie, la flore et certains taxons d'insectes, il reste de nombreux groupes à prospecter ou à affiner. De même, il reste à définir des indicateurs de diagnostic et à élaborer puis mettre en place protocoles et suivis sur des périodes de temps à déterminer.

C'est là une partie du travail à programmer dans le cadre du plan de gestion à arrêter au sein du futur comité local de gestion.

Mais d'ors et déjà, les connaissances acquises sur le site permettent d'avancer qu'il s'agit certainement d'un ensemble d'espaces naturels de grande qualité écologique, auquel s'ajoutent de fortes potentialités pour l'avenir.

La méthode qui suit utilise les résultats de terrain déjà acquis pour donner une tendance qualitative.

### METHODE

Cette évaluation a pour objectif de réunir l'ensemble des indicateurs biologiques et écologiques étudiés, afin d'obtenir l'estimation de l'intérêt écologique global des différentes formations végétales. Les critères pris en compte sont :

- l'intérêt floristique (cf. Tableau 15) fondé sur deux critères : l'inscription sur la liste régionale des espèces protégées et le degré de rareté régionale établi par G. ARNAL et J.-C. KOVACS.

Tableau 15 : Classes d'intérêt floristique

Intérêt	Critère
Très fort	Présence d'au moins une espèce protégée
Fort	Présence d'au moins 5 espèces assez rares à très rares en Île-de-France
Assez fort	Présence d'au moins une espèce assez rare à très rare en Île-de-France
Faible à moyen	Absence d'espèce assez rare à très rare en Île-de-France

- l'intérêt entomologique (cf. Tableau 16) apprécié sur la base de la liste des espèces protégées d'insectes. Compte tenu des moyens matériels à disposition pour réaliser ce diagnostic, seuls les insectes, parmi toute la faune, ont pu être inventoriés de manière significative. Les autres groupes feront l'objet d'autres études à prévoir au plan de gestion de la réserve.

Tableau 16 : Classes d'intérêt faunistique

Intérêt	Critère
Remarquable	Présence de plus d'une espèce protégée
Fort à très fort	Présence d'une espèce protégée
Faible à assez fort	Absence d'espèce protégée

### RESULTATS / SYNTHESE

L'évaluation floristique (cf. Tableau 17) met en évidence un intérêt assez fort pour l'ensemble des milieux et une prééminence du complexe cariçaie/mégaphorbiaie (intérêt fort).

Au niveau entomologique, les milieux apparentés à l'arrhénathéraie et les boisements humides présentent un intérêt fort tandis que le complexe cariçaie-mégaphorbiaie apparaît comme l'entité la plus remarquable.

Tableau 17 : Intérêt floristique et entomologique global des milieux naturels

Type de milieu	Intérêt floristique	Intérêt entomologique	Intérêt global
Végétations aquatiques/amphibies	Assez fort	Faible à assez fort	Assez fort
Roselières	Assez fort	Faible à assez fort	Assez fort
Complexe cariçaie/mégaphorbiaie	<b>Fort</b>	<b>Remarquable</b>	<b>Remarquable</b>
Friches vivaces	Assez fort	Faible à assez fort	Assez fort
Prairie mésophile de fauche (Arrénathéraies)	Assez fort	<b>Fort à très fort</b>	<b>Fort</b>
Aulnaie marécageuse	Assez fort	<b>Fort à très fort</b>	<b>Fort</b>
Boisements alluviaux hygrophiles mixtes	Assez fort	<b>Fort à très fort</b>	<b>Fort</b>
Boisements mésophiles	Assez fort	Faible à assez fort	Assez fort

### 3) CONCLUSION

Globalement, et en tenant compte des restrictions exposées ci-dessus, l'enjeu patrimonial du site est loin d'être négligeable. Les premiers travaux d'inventaires réalisés, déjà forts conséquents, montrent qu'il se situe principalement au niveau du complexe cariçaie/mégaphorbiaie, de l'arrénathéraie et des boisements alluviaux. Cependant, comme nous l'avons dit, cette analyse est partielle car elle ne prend pas en compte l'ensemble de la diversité animale, ni certains groupes végétaux, ni même les champignons. De plus, elle ne doit pas faire oublier la fonctionnalité et l'interdépendance des différents habitats.

La préservation de l'ensemble est donc primordiale, même si l'accent doit être mis sur la gestion du complexe cariçaie/mégaphorbiaie, de l'arrénathéraie et des boisements alluviaux, qui présentent la biodiversité la plus remarquable à ce stade de connaissance du site.

#### B.I.4. La place du site dans un ensemble d'espaces remarquables

La haute vallée de l'Yvette est classée en Z.N.I.E.F.F. de type II. Au sein de cette entité, plusieurs sites ont été inventoriés en Z.N.I.E.F.F. de type I, notamment une grande partie de la réserve naturelle (Grands Prés et Prés de Vaugien, n° 78470002), mais également deux sites situés à proximité : les "Prairies inondables de Coubertin (n°78470005)" et le "Ru et l'aulnaie marécageuse de Montabé (n° 78470006)". Ces différentes zones naturelles remarquables réparties au sein de la vallée de l'Yvette, forment un réseau écologique probablement essentiel à la survie de nombreuses espèces patrimoniales, liées notamment aux milieux humides.

Par ailleurs, le Parc naturel régional comprend déjà deux autres réserves naturelles sur son territoire : la RNR du « Domaine d'Ors » (Châteaufort) et la RNR des « Etangs de Bonnelles » (Bonnelles). La réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy » vient logiquement compléter ce réseau d'espaces naturels remarquables et protégés, dans la droite ligne de la politique de préservation et de gestion du patrimoine naturel du territoire.

#### B.I.5. Synthèse

(1) La réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy » constitue une mosaïque de milieux naturels hébergeant une flore et une faune diversifiées et remarquables. Paradoxalement, cet intérêt patrimonial fort semble menacé à court terme par l'évolution naturelle, qui a subi un impact brusque et conséquent lors de l'abandon de l'activité humaine sur le site. Ainsi soustraits des contraintes anthropiques, qui ont longtemps orienté et favorisé les peuplements que l'on connaît aujourd'hui, les milieux naturels se transforment rapidement et tendent à s'homogénéiser sous la forme de boisements. L'homme porte une responsabilité évidente dans la menace qui pèse sur toute cette biodiversité particulière de milieux ouverts, vouée à disparaître à court terme dans ces conditions d'abandon.

(2) Par ailleurs, ce site présente également d'autres intérêts potentiels pour l'homme, qu'ils soient hydrauliques, éducatifs, paysagers, ou récréatifs.

(3) Si la richesse du patrimoine naturel de la réserve, qui s'offre à nous aujourd'hui, est très dépendante des usages anthropiques qui l'ont jadis favorisé, il est tentant de penser que ce sont ces mêmes usages, ou d'autres plus actuels mais comparables en terme de contrainte écologique, qui sont le gage d'une bonne conservation à long terme du potentiel évolutif des écosystèmes en place.

Il semble qu'à partir de cette hypothèse, les points (1) et (2) ci-dessus sont complémentaires et répondent à l'enjeu de préservation du patrimoine naturel d'un territoire de Parc naturel régional, c'est-à-dire, un territoire habité qui allie développement raisonné et préservation des ressources naturelles. Ce diagnostic écologique amène donc à la formulation de prescriptions d'ensemble pour la restauration et la gestion de la réserve naturelle dans le temps. Le développement et la mise en œuvre des actions qui en découleront permettront à terme de vérifier cette séduisante hypothèse. Mais d'ors et déjà, des éléments du diagnostic permettent de constater l'état évolutif actuel des milieux naturels, et de prévoir leur tendance évolutive à venir.

## B.II. FACTEURS POUVANT INFLUENCER LA GESTION

### B.II.1. Tendances naturelles

#### 1) DYNAMIQUE D'ÉVOLUTION DE LA VÉGÉTATION

##### ENVAHISSEMENT PAR LA LAÏCHE DES MARAIS

Cette espèce exerce sur les autres végétaux une concurrence extrêmement forte. En effet, la litière formée par ses feuilles mortes se décompose lentement, empêchant la croissance et la germination des géophytes et des annuelles. A cela s'ajoute sa capacité de multiplication végétative par les rhizomes, lui permettant de s'étendre rapidement de façon centrifuge. Ce phénomène est particulièrement avancé au niveau de la zone centrale des Grands Prés de Vaugien où la Laïche des marais, profitant de l'abandon des pratiques agricoles, a envahi les mégaphorbiaies environnantes du *Filipendula ulmariae* – *Cirsietum oleracei*. Cette espèce est devenue omniprésente au sein des zones ouvertes de bas niveau topographique, occupant ainsi une place dominante dans le cortège floristique.

##### TENDANCE AU BOISEMENT

L'ensemble des milieux ouverts de la réserve naturelle évolue naturellement vers un stade « pseudo climacique » de la végétation : la forêt. Les milieux ouverts laissés à l'abandon sont envahis par les ronces et les arbustes et se ferment progressivement pour finalement aboutir au boisement. Les friches humides évoluent vers des boisements hygrophiles à base d'aulnes, de frênes et d'érables, tandis que sur les substrats mésophiles se met en place un boisement à base de chênes (cf. Figure 51). Cette évolution est très rapide (quelques années seulement) et déjà bien avancée sur l'ensemble de la réserve naturelle, où les zones ouvertes présentent un faciès relativement fermé. Une synthèse des données cartographiques permet d'estimer l'importance de ce phénomène en ce qui concerne les Grands Prés de Vaugien (cf. Figure 52).

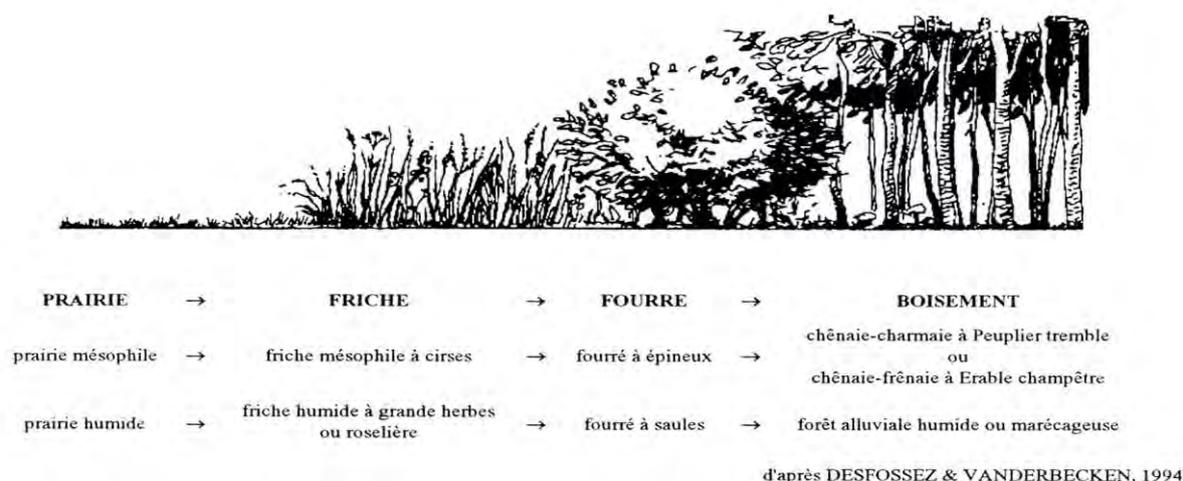


Figure 51 : Schéma synthétique de l'évolution naturelle des prairies

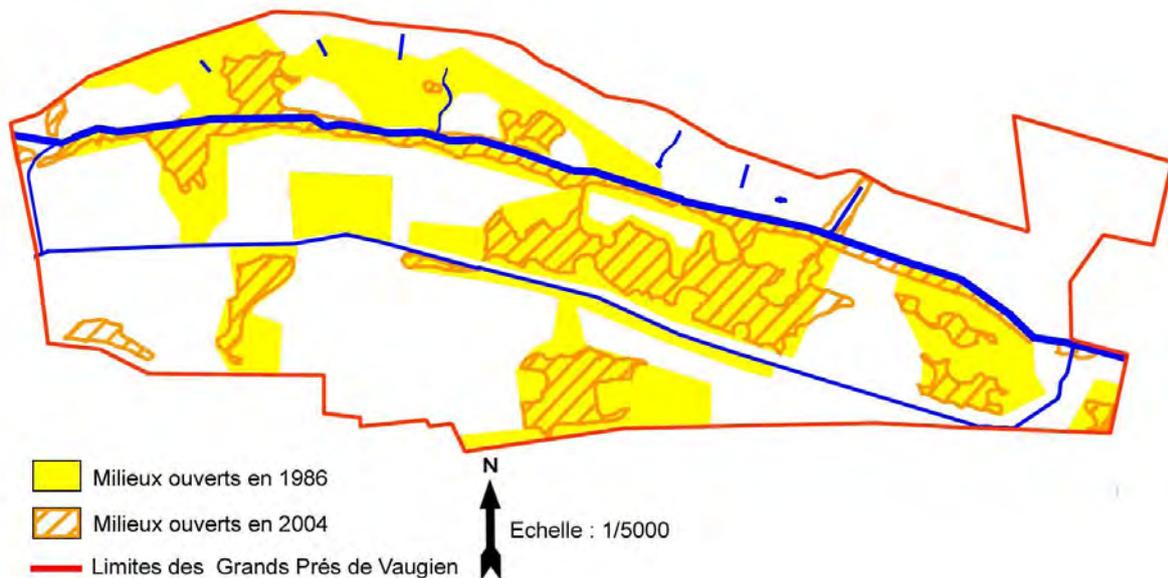


Figure 52 : Evolution dans le temps des milieux ouverts des Grands Prés de Vaugien

## ENVAHISSEMENT PAR LA RENOUEE DU JAPON

La Renouée du Japon est une plante originaire d'Asie et introduite en Europe dans le courant du XIX<sup>ème</sup> siècle. Sa faculté à se multiplier de façon végétative et son caractère ubiquiste en terme de substrat ont fait de cette plante une espèce courante et envahissante de nombreux milieux, notamment des berges de rivière. Elle se développe en massifs denses et monospécifiques d'une hauteur de 3 m. La présence de plusieurs grands massifs (cf. Figure 20) de cette plante exotique au sein de la réserve naturelle est inquiétante en raison de sa rapidité de colonisation des milieux. Afin d'éviter un développement trop important de cette plante et une colonisation massive des milieux naturels, il serait nécessaire d'entreprendre rapidement un programme de lutte efficace.

A noter à ce sujet que le mode de gestion qui lui est actuellement appliqué par le gestionnaire responsable de l'entretien des berges de l'Yvette est inefficace, et même favorable à son extension puisque les produits de coupe sont laissés sur place. En effet, chaque fragment de tige laissé sur le sol devient alors potentiellement un nouveau pied de Renouée.

### 2) ATERRISSEMENT DES MILIEUX HUMIDES

L'atterrissement des milieux humides (aquatiques ou non) correspond au phénomène de comblement résultant d'une accumulation de la matière organique, et/ou à l'abaissement de la hauteur de la nappe phréatique. La dynamique naturelle de boisement et d'extension des Laïches touche l'ensemble des milieux ouverts humides et conduit à leur atterrissement par accumulation de litière et augmentation de l'évapotranspiration. Ainsi les horizons supérieurs du sol ne sont plus engorgés en permanence et se minéralisent rapidement. La teneur du sol en nitrates et en phosphates s'accroît, favorisant la flore nitrophile compétitive comme l'Ortie dioïque ou le Gaillet Gratteron. Ce phénomène est particulièrement visible au niveau de :



Figure 53 : Queue de l'étang de Vaugien (Prés de Vaugien, juin 2004)

- la Grande Rigole, fortement envasée où seul un mince filet d'eau subsiste.
- la queue de l'étang de Vaugien, totalement envasée et sur laquelle se développe un jeune boisement marécageux d'aulnes et de saules (cf. Figure 53).
- la zone marécageuse située en rive gauche des grands Prés de Vaugien dont il ne subsiste qu'une toute petite surface non boisée.

## B.II.2. Tendances directement induites par l'Homme

### **1) TRANSFORMATION DE L'YVETTE**



Figure 54 : Seuil d'Etao sur l'Yvette  
(Grands Prés de Vaugien, juin 2004)

Au niveau des Grands Prés de Vaugien, l'Yvette a subi de nombreux remaniements qui ont abouti à une transformation de son lit mineur. La mise en place en rive droite d'un collecteur d'eaux usées couplée au dépôt des boues de curage, a entraîné la formation de berges hautes et abruptes (2 à 3 m), empêchant la rivière d'inonder la zone des Grands Prés de Vaugien en période de crue. La présence d'un seuil maçonné (cf. Figure 54) en bordure ouest du site génère une accélération du courant, améliore l'oxygénation, mais diminue les possibilités d'échanges biologiques amont/aval.

### **2) DEGRADATION DE L'ETANG**

Cet étang est d'origine totalement artificielle. La fréquentation non organisée de l'étang par les pêcheurs et les promeneurs, ainsi que l'absence totale de gestion sont à l'origine d'une détérioration avancée de ce plan d'eau. Les dépôts sauvages d'ordures en tout genre sont nombreux aussi bien sur les berges que dans l'eau. Les bordures ont été remblayées à l'aide de gravats et de pierres, entraînant ainsi la disparition des massifs d'hélophytes essentiels à l'équilibre écologique de cet habitat.

### **3) TENDANCES INDUITES PAR LE PATURAGE EXTENSIF**

Une partie des Prés de Vaugien (5,5 hectares) a été restaurée par la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et le Parc naturel régional au cours de l'hiver 2003. Sept vaches limousines ont été placées au printemps 2004 (cf. Figure 55). Le milieu s'est bien rouvert et recouvre lentement un faciès prairial.



Figure 55 : Les Prés de Vaugien en mai 2004

#### **4) LA SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N°29**

Dans le cadre de la mise en sécurité de l'ensemble du réseau ferré de la RATP, le passage à niveau n°29, situé à l'extrémité sud de la rue de Vaugien, a été supprimé en 2005/2006. Afin de compenser la perte de cette jonction, qui de relier le Château de Vaugien et le quartier de la Guiéterie aux Grands prés de Vaugien, un passage en tunnel à circulation alternée et cheminement piétons/vélos a été créé à 300 mètres à l'ouest de l'ancien passage à niveau. Une petite partie des Grands Prés de Vaugien localisée le long de la rue Ditte, a été rognée au profit d'un rond point qui permet d'accéder à ce passage en tunnel. Afin de minimiser les nuisances et éventuelles pollutions occasionnées lors des travaux, le Parc a rendu un avis (cf. annexe VIII) contenant différentes préconisations (création de mares, mise en place de passage à faune, déshuileur/décanteur...).

#### **5) UTILISATION DU SITE PAR LES RIVERAINS**

Les riverains habitant les pavillons de Moc-souris et de la butte Monseigneur qui jouxtent le bois de la Guiéterie déposent et stockent de manière sauvage directement dans le boisement leurs déchets verts (produits de tonte, de coupe en tout genre). Une réflexion serait utile à engager avec ses habitants afin de résoudre cette problématique éco-citoyenne.

### **B.II.3. Facteurs extérieurs**

#### **1) QUALITE DES EAUX**

La réserve naturelle n'étant pas située en tête de bassin versant, ni même constituée d'un bassin versant entier, la qualité des eaux qui la traversent est dépendante de celle des eaux provenant de l'amont. Ce facteur extérieur est primordial car aucune action d'amélioration de la qualité ne peut être envisagée à l'intérieur du site. Cependant, la qualité de la ressource en eau est un enjeu majeur pour le Parc naturel régional depuis plus de 20 ans. Ainsi, les actions d'amélioration de la qualité des cours d'eau qui ont été menées avec les communes et ses partenaires institutionnels ont permis de gagner des points de qualité. Il reste encore du chemin à parcourir pour poursuivre cette amélioration. Le Parc s'engage actuellement dans une lutte contre les pollutions à l'échelle des bassins versants, y compris en ce qui concerne les eaux souterraines.

#### **2) NUISANCES SONORES**

La présence de différentes routes très fréquentées à proximité du site et de la voie ferrée occasionne une pollution sonore importante dont les conséquences sur la faune sont difficiles voire impossibles à évaluer. La bibliographie sur cette thématique rapporte généralement une faible nocivité apparente de ces nuisances sur les espèces vivantes.

#### **3) LA TEMPETE DE 1999**

Les boisements localisés au sud-ouest des Grands Prés de Vaugien ont particulièrement souffert lors de la tempête de 1999. Une parcelle de Peupliers trembles a presque entièrement été rasée. Il s'agit là d'un phénomène on ne peut plus naturel, dont les conséquences sur les systèmes écologiques ne sont pas anodines, ni d'ailleurs scientifiquement inintéressantes. Cependant, s'agissant de sites potentiellement ouverts au public, des mesures de sécurité s'imposeront dans les secteurs dangereux. Il conviendra donc de regarder de près cette zone et notamment de la sécuriser par rapport aux usagers.

#### **4) EUTROPHISATION GENERALE DE LA RESERVE NATURELLE**

La présence en quantité importante sur l'ensemble du site d'espèces végétales nitrophiles comme l'Ortie dioïque ou le Glecome faux-lierre témoigne d'un dysfonctionnement écologique très probablement lié à l'eutrophisation. Ce phénomène est sans doute à relier à la qualité des eaux de la nappe et de la rivière, ainsi qu'à l'arrêt des activités anthropiques limitantes, tel que la fauche, dans le système écologique.

#### B.II.4. Contraintes de type juridique et administrative

Les boisements de la réserve naturelle « Val et coteau de Saint-Rémy » sont classés au POS (en cours de transformation en PLU) en “espace boisé classé”, c’est-à-dire, que toute coupe ou abattage est soumis à autorisation par la D.D.A.F.

Les zones ouvertes, quant à elles, sont classées en ND : “zone naturelle à protéger en raison de la qualité du site où toute construction est interdite” ; sauf le site de la Glacière, classé en NA : “zone naturelle non équipée ou insuffisamment équipée urbanisable à terme”.

Enfin, il convient de faire mention de la compétence du S.I.A.H.V.Y. (Syndicat intercommunal d’aménagement hydraulique de la vallée de l’Yvette) en termes d’entretien des rivières et de gestion hydraulique. Ce syndicat assure également l’entretien du collecteur d’eaux usées qui traverse le site tout le long de l’Yvette.

#### **B.III.ENJEUX DE LA RESERVE**

La réserve naturelle régional “Val et coteau de Saint-Rémy” est localisée au sein d’un secteur de la commune de Saint-rémy-lès-Chevreuse qui est densément urbanisé. Ces espaces naturels subissent une pression humaine très forte en raison d’une demande importante en espaces de loisirs et détente de la part des habitants. La vocation première des réserves est de “*protéger les milieux naturels remarquables ou menacés*”. Néanmoins, ces réserves ne doivent pas être “sanctuarisée”, pour cela il est indispensable de prendre en compte le contexte local et de donner une composante humaine à ces espaces naturels.

Au regard des parties précédentes de ce plan de gestion, deux enjeux majeurs se dégagent clairement et constitueront le point de départ pour la définition des objectifs de ce plan de gestion :

✓ Un enjeu prioritaire :

**La protection et la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité associée ;**

✓ Un enjeu secondaire qui devra toujours être en cohérence avec le premier :

**Trouver une place adaptée pour l’Homme au sein de ces espaces naturels remarquables.**



## **C OBJECTIFS / ACTIONS / PROGRAMMATION**

## C.I.METHODE ET HIERARCHISATION

La définition d'objectifs de gestion, qui seront concrétisés par des actions à réaliser sur une période de 6 ans, constitue une tâche difficile et complexe. Afin d'être le plus objectif possible dans cette démarche, il convient d'avancer pas à pas de façon hiérarchisée et structurée. Cela permet, à partir d'enjeux identifiés, de définir différents niveaux d'objectifs imbriqués les uns dans les autres. Le schéma ci-dessous présente cette hiérarchisation :



Tableau 18 : Hiérarchisation des objectifs

Niveau	Échelle de temps	Finalité
Enjeux	Sans échelle de temps	Exprimer les grandes problématiques de la réserve
Objectifs à long terme	Long terme = plusieurs plans de gestion	Atteindre ou préserver un état considéré comme idéal pour la réserve
Objectifs du Plan	Moyen terme (durée du plan de gestion)	Obtenir des résultats concrets au cours du plan de gestion
Actions	Court terme	Mise en œuvre concrète et planifiée d'un ou plusieurs moyens qui contribuent à la réalisation des objectifs du plan de gestion

## C.II.DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS DE GESTION

### C.II.1.Enjeu premier : protection et valorisation des espaces naturels et de la biodiversité associée.

#### **1) OBJECTIF I : PRÉSERVER UN ESPACE NATUREL REMARQUABLE DU POINT DE VUE ÉCOLOGIQUE, HYDROLOGIQUE ET PAYSAGER**

##### **DEFINITION**

La définition des objectifs à long terme nécessite un choix parmi trois orientations possibles :

- laisser la dynamique naturelle suivre son cours et un boisement s'installer sur l'ensemble du site
- conserver le site dans son état actuel
- préserver un espace naturel remarquable du point de vue écologique, hydrologique et paysager

Afin de déterminer des objectifs de gestion, il est primordial de se référer aux enjeux de la charte du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, fruit d'un diagnostic territorial complet, et qui constitue le contrat d'engagement des communes. Ainsi, la charte prévoit :

- **la préservation et l'amélioration de la qualité écologique des espaces naturels** notamment des zones humides (axe majeur de la politique du Parc). Pour cela, le Parc vise à développer des actions de reconquête et de gestion afin de maintenir voire de restaurer la biodiversité (restauration de milieux en voie d'abandon).
- **la protection des réseaux d'espaces naturels pour préserver la biodiversité.** En effet, les voies de passage entre milieux naturels jouent un rôle indispensable pour le maintien de la diversité des espèces animales et végétales et la qualité des milieux.
- **la préservation des zones naturelles d'inondation des rivières** qui jouent un rôle fondamental dans la régulation des systèmes hydrologiques notamment en cas de crue.
- **la préservation et la valorisation des paysages liés à l'eau** : zones humides, berges de rivières, rus et rigoles.

Ces engagements sont en adéquation avec les enjeux et les objectifs de la Stratégie nationale pour la biodiversité adoptée par la France en 2004, et dont l'ambition est d'enrayer la perte de biodiversité.

De plus, la définition d'objectifs de gestion du patrimoine naturel nécessite la prise en compte de deux principes :

- **le principe de naturalité** (notion qui consiste à faire prévaloir le caractère naturel et spontané d'un site en s'abstenant de toute intervention anthropique)
- **le principe de biodiversité** (c'est « la totalité de toutes les variations de tout le vivant » (E.O. Wilson). La biodiversité est la dynamique des interactions dans des milieux en changement. Elle se décline en diversité écologique (les milieux), diversité spécifique (les espèces), et diversité génétique)

Compte tenu des caractéristiques du site et de l'ancienneté de son usage par l'Homme, ces deux principes sont ici contradictoires. En effet, la recherche d'une plus grande naturalité induirait une politique de conservation anti-interventionniste qui consisterait à laisser faire la dynamique naturelle. Or les chapitres précédents démontrent que la principale menace pesant actuellement sur la biodiversité est précisément cette dynamique, car elle ne s'applique pas à un état primaire de la nature, mais à un état artificialisé laissé à l'abandon. Laisser la dynamique naturelle suivre son cours ne semble pas envisageable globalement sur le site et serait en contradiction avec les engagements de la Charte du Parc, qui préserve les zones humides et favorise les espaces ouverts de fond de vallée. Néanmoins, une zone de non intervention ou zone "conservatoire" pourrait être mise en place sur une partie du site.

Conserver le site dans son état actuel serait délicat et peu approprié. En effet, cet état correspond à un stade intermédiaire instable et difficile à gérer, d'évolution entre deux situations définies, de façon schématique : la prairie et le boisement.

La troisième orientation semble donc satisfaisante à tous les points de vue :

***"Préserver un espace naturel remarquable du point de vue écologique, hydrologique et paysager"***

La gestion du site nécessite donc une étape préalable de restauration, qu'il sera probablement utile de répéter dans le temps. Le maintien d'une biodiversité optimale exige que différents stades dynamiques soient représentés simultanément. Il faut donc éviter de traiter l'espace de façon homogène et laisser au milieu de multiples possibilités d'évolution en privilégiant une occupation de l'espace en mosaïque. Néanmoins, le maintien de cette biodiversité anthropogène, c'est-à-dire liée aux activités humaines, nécessite la mobilisation par l'Homme d'énergie et de matière sous forme d'usages.

## OBJECTIFS OPERATIONNELS

Tableau 19 : Objectifs opérationnels I

OBJECTIFS A LONG TERME	CODE OBJ.	OBJECTIFS OPERATIONNELS	FACTEURS D'INFLUENCE
I - Préserver un espace naturel remarquable du point de vue écologique, hydrologique et paysager	I-1	Restaurer des milieux ouverts prairiaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamique naturelle de fermeture (évolution vers la friche et boisement)</li> <li>• Abandon des pratiques agro-pastorales</li> </ul>
	I-2	Restaurer des milieux humides fonctionnels et riches en biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamique naturelle de fermeture (évolution vers la friche et boisement)</li> <li>• Modifications de la morphologie de la rivière d'origine anthropique</li> <li>• Présence d'un collecteur Eaux Usées</li> <li>• Mauvaise qualité des eaux</li> <li>• Atterrissement des zones humides</li> <li>• Envahissement pas la Laïche des marais</li> </ul>
	I-3	Lutter contre les espèces invasives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité de multiplication végétative</li> <li>• Modalités de gestion appliquées</li> </ul>
	I-4	Laisser la dynamique naturelle s'exprimer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incompatibilité possible avec la présence du public pour des raisons de sécurité</li> </ul>
	I-5	Assurer la connectivité des milieux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réserve "polynucléaire"</li> <li>• Nombreuses infrastructures anthropiques (routes, voie ferrée)</li> </ul>
	I-6	Assurer la cohérence territoriale de la réserve	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réserve polynucléaire</li> <li>• Complexité des limites de propriété</li> </ul>

## 2) OBJECTIF II : POURSUIVRE L'INVENTAIRE ET LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RESERVE

### DEFINITION

Le diagnostic de la réserve a été réalisé de la manière la plus complète possible, néanmoins l'exhaustivité totale ne peut être atteinte. Ainsi, il est important de prévoir de poursuivre le recensement de la biodiversité du site grâce à la réalisation d'inventaires complémentaires pour certains groupes faunistiques et floristiques encore non repertoriés, et d'assurer un suivi dans le temps des connaissances.

### OBJECTIFS OPERATIONNELS

Tableau 20 : Objectifs opérationnels II

OBJECTIFS A LONG TERME	CODE OBJ.	OBJECTIFS OPERATIONNELS	FACTEURS D'INFLUENCE
II - Poursuivre l'inventaire et la connaissance du patrimoine naturel de la Réserve	II-1	Mettre en œuvre des inventaires complémentaires	<ul style="list-style-type: none"><li>• Compétences naturalistes spécifiques et rares</li><li>• Lourdeur de certains protocoles d'inventaire</li></ul>

## 3) OBJECTIF III : MESURER L'IMPACT DES OPERATIONS DE GESTION SUR LES MILIEUX ET LA BIODIVERSITE

### DEFINITION

La mise en œuvre de l'objectif à long terme I, « Préserver un espace naturel remarquable du point de vue écologique, hydrologique et paysager », passe de façon irrémédiable par un ensemble de travaux de restauration des milieux. Ces interventions (abattage, débroussaillage, terrassement, restauration...) auront des conséquences souvent lourdes sur la structuration et la composition des habitats naturels. Afin de garantir l'intégrité et la pérennité des espaces naturels, il apparaît indispensable de mesurer l'impact des opérations de gestion sur les milieux et la biodiversité durant les six années du plan de gestion afin de pouvoir éventuellement ajuster ces modalités et mettre en œuvre la gestion la mieux adaptée.

### OBJECTIFS OPERATIONNELS

Tableau 21 : Objectifs opérationnels III

OBJECTIFS A LONG TERME	CODE OBJ.	OBJECTIFS OPERATIONNELS	FACTEURS D'INFLUENCE
III – Mesurer l'impact des opérations de gestion sur les milieux et la biodiversité	III-1	Suivre l'évolution des milieux	<ul style="list-style-type: none"><li>• Travaux réalisés</li><li>• Dynamique naturelle de la végétation</li><li>• Modalités de gestion mise en oeuvre</li></ul>
	III-2	Suivre l'évolution de la végétation dans sa structuration et sa composition	
	III-3	Suivre l'évolution des populations faunistiques	

### C.II.2.Enjeu secondaire : Trouver une place adaptée à l'Homme au sein de ces espaces naturels remarquables

## 1) OBJECTIF IV : PERMETTRE UNE PRESENCE DU PUBLIC COHERENTE AVEC LES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

### DEFINITION

La réserve se compose de 5 sites différents répartis autour du domaine de Vaugien et séparés par plusieurs routes et une voie ferrée. Cette situation complexe couplée à une pression anthropique forte nécessite une définition précise des modalités spatiales et temporelles de fréquentation par le public.

Ces modalités devront toujours être en cohérence et en conformité avec les objectifs de protection et de valorisation des milieux et de la biodiversité.

## OBJECTIFS OPERATIONNELS

Tableau 22 : Objectifs opérationnels IV

OBJECTIFS A LONG TERME	CODE OBJ.	OBJECTIFS OPERATIONNELS	FACTEURS D'INFLUENCE
IV - Permettre une présence adaptée du public sur la réserve	IV-1	Assurer le stationnement des véhicules	<ul style="list-style-type: none"> <li>• création récente d'un passage inférieur routier</li> <li>• zone de stationnement actuelle très limitée (4 véhicules) et excentrée</li> <li>• Réserve "polynucléaire" scindée par la voie ferrée</li> </ul>
	IV-2	Élaborer une circulation cohérente au sein de la réserve	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration paysagère</li> <li>• Réserve polynucléaire scindée par la voie ferrée</li> </ul>
	IV-3	Assurer l'accueil et l'information du public	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact de la tempête de 1999 sur les boisements</li> <li>• Fréquentation importante de la zone</li> </ul>
	IV-4	Sécuriser la Réserve	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation humaine importante</li> <li>• Sensibilité des milieux humides</li> <li>• Forte valeur écologique de la zone</li> <li>• Dangerosité potentielle</li> </ul>
	IV-5	Protéger l'intégrité des espaces naturels	

## 2) OBJECTIF V : PERENNISER ET VALORISER LE PATRIMOINE HERITE DES ACTIVITES HUMAINES

### DEFINITION

L'ensemble de la Réserve est marqué historiquement par son appartenance au domaine du château de Vaugien. Ainsi, l'étang constituait à l'origine l'un des deux bassins marquant l'entrée du parc du château (cf. Figure 56).



Figure 56 : Domaine de Vaugien d'après Plan d'intendance de 1785

Il résulte de ce passé différentes composantes patrimoniales notamment des arbres remarquables et du petit patrimoine bâti. Ces éléments singuliers nécessitent d'être pérennisés et valorisés afin de conserver et de témoigner de l'empreinte passée de l'homme sur les espaces constituant la réserve.

## OBJECTIFS OPERATIONNELS

Tableau 23 : Objectifs opérationnels du V

OBJECTIFS A LONG TERME	CODE OBJ.	OBJECTIFS OPERATIONNELS	FACTEURS D'INFLUENCE
V - Pérenniser et valoriser le patrimoine hérité des activités humaines	V-1	Restaurer et valoriser le patrimoine ornemental	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamique naturelle de la végétation</li> <li>• État sanitaire des arbres remarquables</li> </ul>
	V-2	Restaurer et valoriser le petit patrimoine bâti	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombreux déchets</li> <li>• État du bâti</li> <li>• Bâti régulièrement squatté par SDF</li> </ul>

### 3) OBJECTIF VI : MAINTENIR, REIMPLANTER ET FAVORISER DES ACTIVITES HUMAINES DURABLES COMME OUTILS DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES MILIEUX

#### DEFINITION

Les espaces naturels et les paysages ont été façonnés par les activités humaines notamment les pratiques agricoles. Réimplanter une activité sur les espaces restaurés constitue un outil indispensable pour assurer leur pérennité et leur entretien à un faible coût pour le propriétaire.

Cette utilisation des milieux de la réserve doit se faire dans une optique de protection et de valorisation de la biodiversité grâce à la mise en place de pratiques agropastorales extensives respectueuses de l'environnement. Cette reconversion est déjà en place sur la prairie des "Prés de Vaugien" restaurée en 2003, sur laquelle un pâturage extensif de bovins a été installé depuis le printemps 2004.

Il est également nécessaire de chercher et de développer d'autres partenariats, par exemple via des associations qui pourraient constituer des auxiliaires de gestion, d'entretien et de valorisation des milieux naturels de la réserve.

#### OBJECTIFS OPERATIONNELS

Tableau 24 : Objectifs opérationnels VI

OBJECTIFS A LONG TERME	CODE OBJ.	OBJECTIFS OPERATIONNELS	FACTEURS D'INFLUENCE
VI – Maintenir, réimplanter et favoriser des activités humaines durables : outil de gestion et d'entretien des milieux	VI-1	Maintenir et développer les activités agropastorales respectueuses de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariat avec éleveur de bovins depuis 2003</li> <li>• Aucune convention existante</li> <li>• Dynamique naturelle</li> <li>• Nécessité d'investir de l'énergie</li> <li>• Existence de nombreux partenaires potentiels (exploitants, associations, particuliers...)</li> </ul>

### 4) OBJECTIF VII : DEVELOPPER UN PROJET D'ANIMATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION SUR LA RESERVE

#### DEFINITION

Une réserve doit constituer "un lieu de sensibilisation à la protection de la biodiversité, de la nature et d'éducation à l'environnement". Il convient donc de prévoir dès la création de la réserve un projet global d'animation, de sensibilisation et de communication pour le public de la réserve (scolaires, usagers, touristes, habitants...).

#### OBJECTIFS OPERATIONNELS

Tableau 25 : Objectifs opérationnels VII

OBJECTIFS A LONG TERME	CODE OBJ.	OBJECTIFS OPERATIONNELS	FACTEURS D'INFLUENCE
VII – Développer un projet d'animation, de sensibilisation et de communication sur la réserve	VII-1	Construire un programme d'animation et de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenant possible via l'équipe pédagogie du Pnr</li> </ul>
	VII-2	Communiquer sur le projet de réserve	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenant possible via l'équipe communication du Pnr</li> <li>• Moyens de communication de la Région Île-de-France</li> <li>• Outils du réseau Réserves Naturelles de France</li> </ul>

## 5) OBJECTIF VIII : PERMETTRE L'EXISTENCE ET LE FONCTIONNEMENT DE LA RESERVE

### DEFINITION

La création d'une réserve naturelle implique une part importante de travail préalable pour la réalisation du diagnostic écologique, la définition des objectifs et la rédaction du plan de gestion. De plus, une fois la réserve créée, le gestionnaire doit assurer la mise en œuvre des objectifs arrêtés dans le plan de gestion et assurer le fonctionnement quotidien de la réserve : montage des dossiers, rédaction des cahiers des charges, suivi administratif, échanges avec les partenaires, organisation des comités de gestion...

### OBJECTIFS OPERATIONNELS

Tableau 26 : Objectifs opérationnels VIII

OBJECTIFS A LONG TERME	CODE OBJ.	OBJECTIFS OPERATIONNELS	FACTEURS D'INFLUENCE
VIII – Permettre l'existence et le fonctionnement de la réserve	VIII-1	Permettre la création et l'existence de la réserve	<ul style="list-style-type: none"><li>• Disponibilité du gestionnaire</li><li>• Obtention des financements</li><li>• Evenements imprévus</li></ul>

## C.III.LES ACTIONS

### C.III.1.Définition des actions

À chaque objectif du plan de gestion correspond un ensemble d'actions dont la réalisation concrète vise l'atteinte de l'objectif en question. L'ensemble de ces actions est présenté dans le Tableau 27.

### C.III.2.Registre des actions

Pour chacune de ces actions une fiche descriptive succincte est renseignée. Cette fiche se compose de plusieurs rubriques :

- ✓ **Site concerné** : indique la zone de la réserve qui est concernée par l'action ;
- ✓ **Objectifs** : reprend l'objectif à long terme et l'objectif du plan correspondant à l'action décrite ;
- ✓ **Contexte / problématique** : présente succinctement les données générales relatives à l'action
- ✓ **Caractéristiques techniques** : définit les modalités concrètes et les éléments à prendre en compte pour la réalisation de l'action ;
- ✓ **Pertinence de l'action** : indique les thématiques concernées par l'action ;
- ✓ **Localisation / cartographie** : permet de situer l'action au sein de la réserve ;
- ✓ **Photographie** : document photographique permettant d'illustrer l'action, son contexte ou sa problématique ;
- ✓ **Budget prévisionnel** : chiffrage estimatif de l'action à réaliser
- ✓ **Plan de financement** : il renseigne sur le coût total prévisionnel, le montant potentiel pris en charge par la Région ou tout autre financeur, et le montant restant à la charge du maître d'ouvrage : la commune.

Toutes ces fiches sont regroupées au sein du **registre des actions qui a été placé à la fin de ce document**. L'ensemble des actions de restauration écologique des habitats est illustré par la Figure 57.

## C.IV.PROGRAMMATION

Cf. Tableau 28, Tableau 29 et Tableau 30

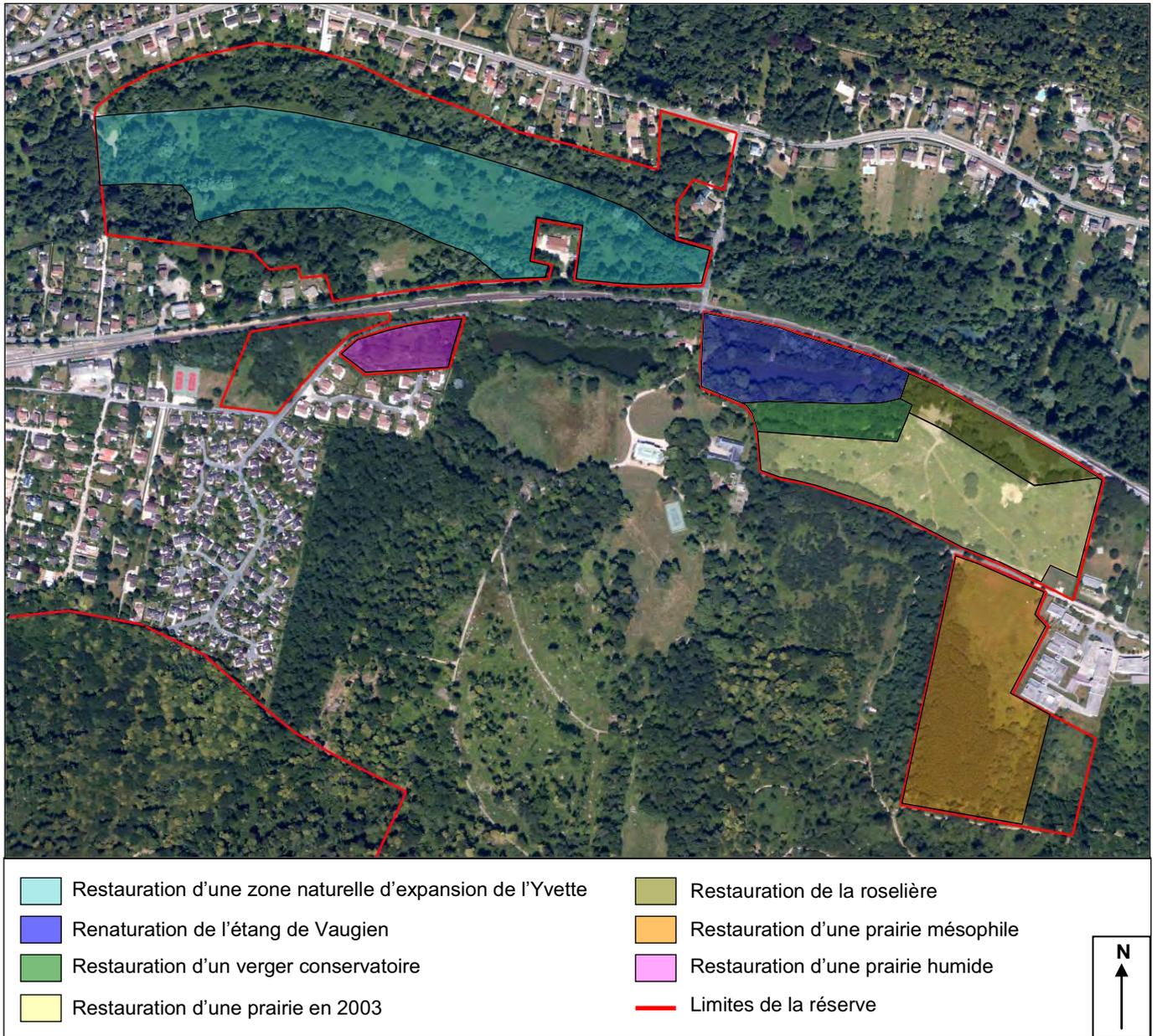


Figure 57 : Carte globale des restaurations écologiques prévues sur la réserve

Tableau 27 : récapitulatif global des actions et des objectifs

Enjeux	Objectifs à long terme	Code Obj.	Objectifs opérationnels	Facteurs d'influence	Code	Actions
Protection et valorisation des espaces naturels et de la biodiversité associée	I - Préserver un espace naturel remarquable du point de vue écologique, hydrologique et paysager	I-1	Restaurer des milieux ouverts prairiaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dynamique naturelle de fermeture (évolution vers la friche et boisement)</li> <li>Abandon des pratiques agro-pastorales</li> </ul>	I-1-a	Restauration d'une prairie humide
					I-1-b	Restauration d'une prairie méso-hygrophile
					I-1-c	Restauration d'une prairie mésophile
		I-2	Restaurer des milieux humides fonctionnels et riches en biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dynamique naturelle de fermeture (évolution vers la friche et boisement)</li> <li>Modifications de la morphologie de la rivière d'origine humaine</li> <li>Présence d'un collecteur EU</li> <li>Mauvaise qualité des eaux</li> <li>Atterrissement des zones humides</li> <li>Sensibilité des milieux humides</li> <li>Présence de renouée du Japon</li> <li>Accessibilité</li> <li>Envahissement pas la Laïche des marais</li> </ul>	I-2-a	Etude hydraulique pour la restauration d'une zone d'expansion naturelle de crues
					I-2-b	Restauration d'une zone d'expansion naturelle de crue
					I-2-c	Etude de faisabilité pour la restauration de l'étang de Vaugien
					I-2-d	Restauration de l'étang de Vaugien
					I-2-e	Restauration de la roselière
		I-3	Lutter contre les espèces invasives	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité de multiplication végétative</li> <li>Modalités de gestion appliquées</li> </ul>	I-3-a	Lutter contre la Renouée du Japon
		I-4	Laisser la dynamique naturelle s'exprimer	<ul style="list-style-type: none"> <li>Incompatibilité possible avec la présence du public pour des raisons de sécurité</li> </ul>	I-4-a	Mise en réserve intégrale d'une partie des boisements
	I-5	Assurer la connectivité des milieux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réserve polynucléaire</li> <li>Nombreuses infrastructures humaines (routes, voie ferrée...)</li> </ul>	I-5-a	Etudier la création d'un passage à faune	
	I-6	Assurer la cohérence territoriale de la réserve	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réserve polynucléaire</li> <li>Complexité des limites de propriété</li> </ul>	I-6-a	Acquisition de parcelles complémentaires	
				I-6-b	Réalisation du bornage des limites de la réserve	
	II - Poursuivre l'inventaire et la connaissance du patrimoine naturel de la Réserve	II-1	Mettre en œuvre des inventaires complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compétences naturalistes spécifiques et rares</li> <li>Lourdeur de certains protocoles d'inventaire</li> </ul>	II-1-a	Inventaire ornithologique
					II-1-b	Caractérisation des peuplements entomologiques liés aux vieux arbres
	III – Mesurer l'impact des opérations de gestion sur les milieux et la biodiversité	III-1	Suivre l'évolution des milieux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux réalisés</li> <li>Dynamique naturelle de la végétation</li> <li>Modalités de gestion mise en oeuvre</li> </ul>	III-1-a	Mise en œuvre d'un suivi photographique annuel des milieux
III-2		Suivre l'évolution de la végétation dans sa structuration et sa composition	III-2-a		Réalisation de transect de suivi annuel sur les espaces prairiaux	
III-3		Suivre l'évolution des populations faunistiques	III-3-a		Suivi annuel des lépidoptères	
	III-3-b		Suivi annuel des orthoptères			
La place de l'Homme dans la réserve	IV - Permettre une présence du public cohérente avec les objectifs de protection et de valorisation du patrimoine naturel	IV-1	Assurer le stationnement des véhicules	<ul style="list-style-type: none"> <li>création récente d'un passage inférieur routier</li> <li>zone de stationnement actuelle très limitée (4 véhicules) et excentrée</li> <li>Réserve polynucléaire scindée par la voie ferrée</li> </ul>	IV-1-a	Création d'une zone de stationnement rue de la Guiéterie
		IV-2	Élaborer une circulation cohérente au sein de la réserve		IV-2-a	Élaboration du plan de circulation
		IV-3	Assurer l'accueil et l'information du public	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration paysagère</li> <li>Réserve polynucléaire scindée par la voie ferrée</li> </ul>	IV-3-a	Installation de la signalétique élémentaire et création d'un dépliant
		IV-4	Sécuriser la Réserve	<ul style="list-style-type: none"> <li>Impact de la tempête de 1999 sur les boisements</li> <li>Fréquentation importante de la zone</li> </ul>	IV-4-a	Sécuriser les sentiers existants
		IV-5	Protéger l'intégrité des espaces naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>fréquentation humaine importante</li> <li>Sensibilité des milieux humides présents</li> <li>Forte valeur écologique de la zone</li> <li>Dangerosité potentielle</li> </ul>	IV-5-a	Installer une clôture le long de la rue Ditte
	V - Pérenniser et valoriser le patrimoine issu des activités humaines passées	V-1	Restaurer et valoriser le patrimoine ornemental	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dynamique naturelle de la végétation</li> <li>État sanitaire des arbres remarquables</li> </ul>	V-1-a	Restauration du verger
					V-1-b	Mise en valeur des arbres remarquables
	V-2	Restaurer et valoriser le petit patrimoine bâti	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombreux déchets</li> <li>Etat du bâti</li> <li>Bâti régulièrement squatté par SDF</li> </ul>	V-2-a	Restauration du lavoir	
				V-2-b	Restauration de l'ancien local des pompes	
	VI – Maintenir, réimplanter et favoriser des activités humaines durables : outil de gestion et d'entretien des milieux	VI-1	Maintenir et développer les activités agro-pastorales respectueuses de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partenariat avec éleveur de bovins depuis 2003</li> <li>Aucune convention existante</li> <li>Dynamique naturelle</li> <li>Nécessité d'investir de l'énergie</li> <li>Existence de nombreux partenaires potentiels (exploitants, associations, particuliers.)</li> </ul>	VI-1-a	Pérenniser et encadrer l'activité pastorale existante à l'aide d'une convention
					VI-1-b	Mise en place de partenariats complémentaires pour la gestion des espaces prairiaux restaurés
	VII – Développer un projet d'animation, de sensibilisation et de communication sur la réserve	VII-1	Construire un programme d'animation et de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intervenant possible via l'équipe pédagogie du Pnr</li> </ul>	VII-1-a	Proposition au public de sorties découverte de la nature
					VII-1-b	Élaboration de projets de sensibilisation avec les écoles
					VII-1-c	Réalisation d'un sentier d'interprétation
	VII-2	Communiquer sur le projet de réserve	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intervenant possible via l'équipe communication du Pnr</li> </ul>	VII-2-a	Création d'un journal de la réserve naturelle	
	VIII – Permettre l'existence et le fonctionnement de la Réserve	VIII-1	Permettre la création et l'existence de la réserve	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité du gestionnaire</li> <li>Obtention des financements</li> <li>Evenements imprévus</li> </ul>	VIII-1-a	Réaliser le diagnostic écologique et rédiger le plan de gestion
VIII-1-b					Assurer la gestion courante de la réserve et la mise en œuvre du plan de gestion	

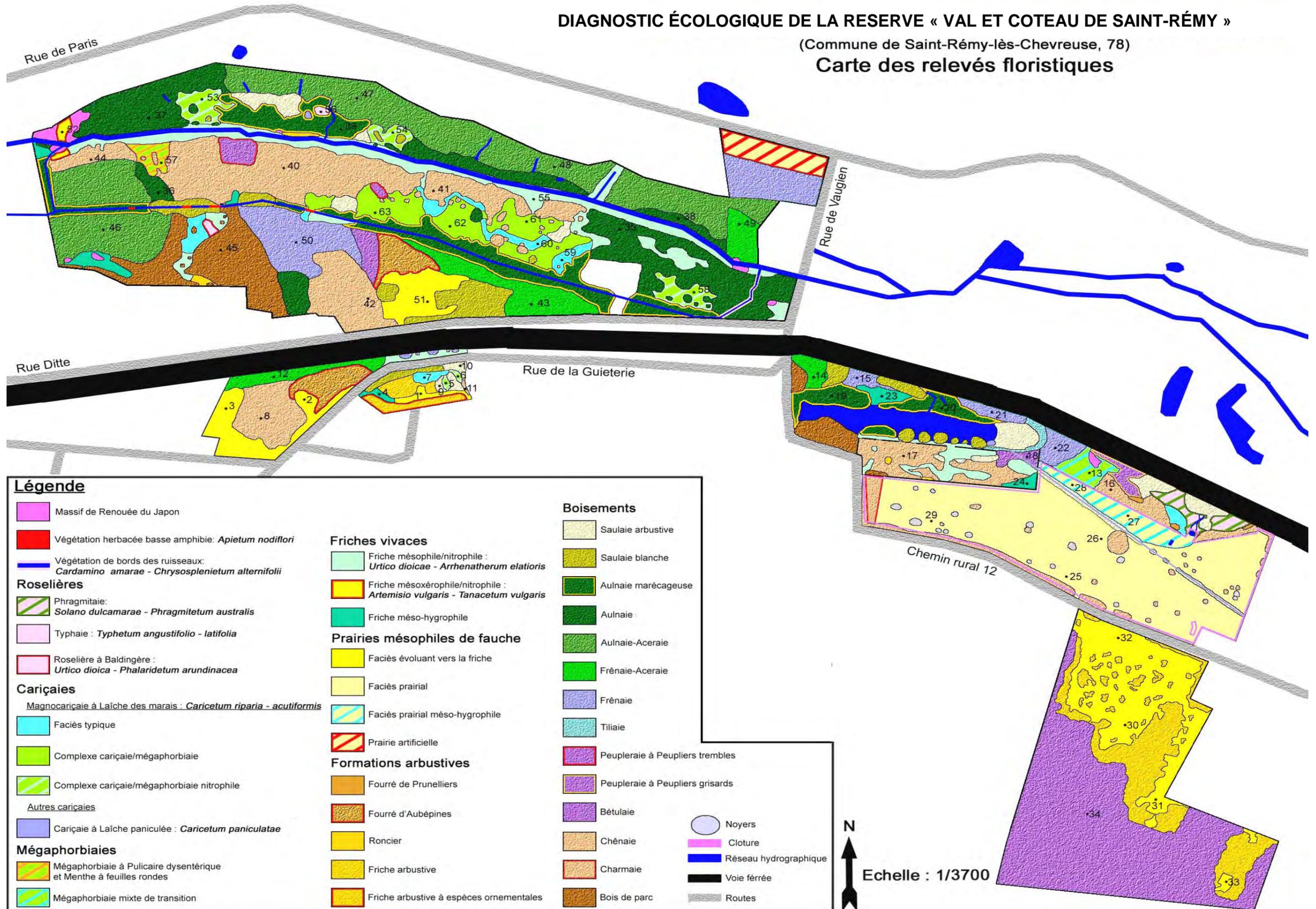




# DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE DE LA RESERVE « VAL ET COTEAU DE SAINT-RÉMY »

(Commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, 78)

## Carte des relevés floristiques





## ANNEXE II :

### Espèces végétales recensées sur la Réserve naturelle régionale

#### « Val et coteau de Saint-Rémy »

Famille	Nom scientifique	Nom commun	Rareté
Acéracées	<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre	TC
Acéracées	<i>Acer negundo</i>	Erable à feuilles de frêne	SNA
Acéracées	<i>Acer palmatum</i>	Erable palmé	SNA
Acéracées	<i>Acer platanoides</i>	Erable plane	TC
Acéracées	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore	TC
Asteracées	<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	TC
Adoxacées	<i>Adoxa moschatellina</i>	Moscatelline	C
Hippocastanacées	<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier commun	C(SNA)
Apiacées	<i>Aegopodium podagraria</i>	Herbe aux goutteux	AR
Rosacées	<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	TC
Poacées	<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostis commun	TC
Lamiacées	<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampante	TC
Brassicacées	<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale	TC
Liliacées	<i>Allium ursinum</i>	Ail des ours	AC
Poacées	<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés	C
Bétulacées	<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	TC
Orchidacées	<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal	AC
Primulacées	<i>Anagallis arvensis ssp. pl.</i>	Mouron rouge	TC
Renonculacées	<i>Anemona nemorosa</i>	Anémone sylvie	C
Apiacées	<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique sauvage	TC
Poacées	<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	TC
Apiacées	<i>Apium nodiflorum</i>	Ache faux-cresson	C
Astéracées	<i>Arctium lappa</i>	Grande Bardane	C
Poacées	<i>Arrhenatherum elatius ssp elatius</i>	Fromental élevé	TC
Asteracées	<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	TC
Aracées	<i>Arum italicum ssp. pl.</i>	Gouet d'Italie s.l.	AC
Aracées	<i>Arum maculatum</i>	Gouet maculé	TC
Aspleniacées	<i>Asplenium scolopendrium</i>	Doradille langue de cerf	AC
Athyriacées	<i>Athyrium filix-femina</i>	Fougère femelle	C
Brassicacées	<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune	C
Asteracées	<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	TC
Apiacées	<i>Berula erecta</i>	petite Berle	AR
Bétulacées	<i>Betula alba</i>	Bouleau pubescent	TC
Bétulacées	<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	TC
Poacées	<i>Brachypodium pinnatum</i>	Brachypode penné	TC
Poacées	<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	TC
Poacées	<i>Bromus erectus</i>	Brome dressé	C
Poacées	<i>Bromus hordeaceus ssp hordeaceus</i>	Brome mou	TC
Cucurbitacées	<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	TC
Buddlejacées	<i>Buddleia davidii</i>	Arbre aux papillons	AC
Buxacées	<i>Buxus sempervirens</i>	Buis toujours vert	C
Renonculacées	<i>Caltha palustris</i>	Populage des marais	C
Poacées	<i>Calamagrostis epigejos</i>	Calamagrostis commun	TC
Callitrichacées	<i>Callitriche platycarpa</i>	callitriche à fruits plats	AC
Convolvulacées	<i>Calystegia sepium ssp sepium</i>	Liseron des haies	TC
Campanulacées	<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	TC
Campanulacées	<i>Campanula poscharskyana</i>		SNA
Brassicacées	<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse à pasteur	TC
Brassicacées	<i>Cardamine amara</i>	Cardamine amère	AR
Brassicacées	<i>Cardamine flexuosa</i>	Cardamine des bois	AR
Brassicacées	<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hérissée	C
Brassicacées	<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés	TC
Cyperacées	<i>Carex acutiformis</i>	Laïche des marais	TC
Cyperacées	<i>Carex divulsa ssp. Divulsa</i>	Laïche écartée	C
Cyperacées	<i>Carex hirta</i>	Laïche hérissée	TC
Cyperacées	<i>Carex ovalis</i>	Laïche des lièvres	AC
Cyperacées	<i>Carex paniculata</i>	Laïche paniculée	C
Cyperacées	<i>Carex pilulifera</i>	Laïche à pilule	C
Cyperacées	<i>Carex pseudocyperus</i>	Laïche faux-souchet	C
Cyperacées	<i>Carex riparia</i>	Laïche des rives	TC
Cyperacées	<i>Carex remota</i>	Laïche espacée	C
Cyperacées	<i>Carex spicata</i>	Laïche en épi	C
Cyperacées	<i>Carex sylvatica</i>	Laïche des bois	TC
Cyperacées	<i>Carex viridula ssp. Brachyrrhyncha var. elatior</i>	Laïche écailléeuse	AR
Corylacées	<i>Carpinus betulus</i>	Charme	TC
Fagacées	<i>Castanea sativa</i>	Châtaigner	TC
Pinacées	<i>Cedrus sp</i>	Cèdre	INTR
Astéracées	<i>Centaurea jacea ssp nigra</i>	Centaurée noire	AC

Gentianacées	<i>Centaureum erythraea</i>	Erythrée petite centaurée	TC
Caryophyllacées	<i>Cerastium fontanum ssp. vulgare</i>	Céraiste commun	TC
Caryophyllacées	<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré	C
Apiacées	<i>Chaerophyllum temulum</i>	Cerfeuil penché	TC
Papaveracées	<i>Chelidonium majus</i>	Chelidoine	TC
Chénopodiacées	<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	TC
Onagracées	<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris	TC
Asteracées	<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	TC
Asteracées	<i>Cirsium oleraceum</i>	Cirse des maraîchers	C
Asteracées	<i>Cirsium palustre</i>	Cirse des marais	TC
Astéracées	<i>Cirsium vulgare ssp. pl.</i>	Cirse commun	TC
Renonculacées	<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	TC
Liliacées	<i>Colchicum autumnale</i>	Colchique d'automne	C
Convolvulacées	<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	TC
Cornacées	<i>Cornus mas</i>	Cornouiller mâle	AC
Corylacées	<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	TC
Rosacées	<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	TC
Astéracées	<i>Crepis capillaris</i>	Crépis à tiges capillaires	TC
Rubiaceées	<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croisette	TC
Cyperacées	<i>Cyperus fuscus</i>	Souchet brun	AR
Fabacées	<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balai	TC
Poacées	<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	TC
Apiacées	<i>Daucus carota</i>	Carotte	TC
Poacées	<i>Deschampsia flexuosa</i>	Canche flexueuse	TC
Caryophyllacées	<i>Dianthus armeria</i>	Œillet velu	AC
Scrophulariacées	<i>Digitalis purpurea</i>	Digitale pourpre	C
Dipsacacées	<i>Dipsacus fullonum</i>	Cabaret des oiseaux	TC
Dipsacacées	<i>Dipsacus pilosus</i>	Cardère poilue	AC
Dryopteridacées	<i>Dryopteris affinis ssp. borrieri</i>	Dryopteris écailleux	Z / R
Dryopteridacées	<i>Dryopteris carthusiana</i>	Dryopteris des chartreux	TC
Dryopteridacées	<i>Dryopteris dilatata</i>	Dryopteris dilaté	AC
Dryopteridacées	<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	TC
Poacées	<i>Echinochloa crus-galli</i>	Echinochloa pied-de-coq	C
Poacées	<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant	TC
Onagracées	<i>Epilobium angustifolium</i>	Epilobe à feuilles étroites	TC
Onagracées	<i>Epilobium ciliatum</i>	Epilobe cilié	AR(SNA)
Onagracées	<i>Epilobium hirsutum</i>	Epilobe hérissé	TC
Onagracées	<i>Epilobium montanum</i>	Epilobe des montagnes	TC
Onagracées	<i>Epilobium tetragonum ssp. Lamyi</i>	Epilobe de Lamy	C
Onagracées	<i>Epilobium palustre</i>	Epilobe des	AR
Onagracées	<i>Epilobium parviflorum</i>	Epilobe à petites fleurs	TC
Orchidacées	<i>Epipactis helleborine ssp. pl.</i>	Epipactis à larges feuilles	TC
Equisetacées	<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	TC
Equisetacées	<i>Equisetum palustre</i>	Prêle des marais	C
Equisetacées	<i>Equisetum telmateia</i>	Prêle élevée	AC
Astéracées	<i>Erigeron annuus ssp. pl.</i>	Erigéron annuel	C(SNA)
Asteracées	<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	TC
Euphorbiacées	<i>Euphorbia amygdaloides</i>	Euphorbe des bois	TC
Célastracées	<i>Euvonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	TC
Fagacées	<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre commun	TC
Poacées	<i>Festuca rubra</i>	Fetouque rouge	TC
Rosacées	<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés	TC
Rosacées	<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier des bois	TC
Rhamnacées	<i>Frangula alnus</i>	Bourdaie	TC
Oléacées	<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	TC
Lamiacées	<i>Galeopsis tetrahit</i>	Galéopsis tétrahit	TC
Astéracées	<i>Galinsoga quadriradiata</i>	Galinsoga velu	AC(SNA)
Rubiaceées	<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	TC
Rubiaceées	<i>Galium mollugo</i>	Caille-lait blanc	TC
Rubiaceées	<i>Galium palustre ssp. pl.</i>	Gaillet des marais	TC
Rubiaceées	<i>Galium palustre ssp. Elongatum</i>	Gaillet allongé	AR
Rubiaceées	<i>Galium palustre ssp. Palustre</i>	Gaillet des marais	TC
Rubiaceées	<i>Galium uliginosum</i>	Gaillet des fanges	C
Rubiaceées	<i>Galium verum</i>	Gaillet jaune	TC
Geraniacées	<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	TC
Géraniacées	<i>Geranium molle</i>	Geranium mou	C
Géraniacées	<i>Geranium pyrenaicum</i>	Geranium des Pyrénées	TC
Géraniacées	<i>Geranium robertianum</i>	Herbe à Robert	TC
Rosacées	<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune	TC
Lamiacées	<i>Glechoma hederacea</i>	Glechome faux-lierre	TC
Poacées	<i>Glyceria fluitans</i>	Glycérie flottante	C
Araliacées	<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	TC
Apiacées	<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce des prés	TC
Poacées	<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	TC
Cannabacées	<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	TC
Liliacées	<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe des bois	C

Hypericacées	<i>Hypericum maculatum ssp maculatum</i>	Millepertuis maculé	AC
Hypericacées	<i>Hypericum perforatum ssp perforatum</i>	Millepertuis perforé	TC
Hypericacées	<i>Hypericum tetrapterum</i>	Millepertuis à quatre ailes	TC
Asteracées	<i>Hypochaeris radicata ssp. pl.</i>	Porcelle enracinée	TC
Aquifoliacées	<i>Ilex aquifolium</i>	Grand houx	C
Balsaminacées	<i>Impatiens parviflora</i>	Balsamine à petites fleurs	AC(SNA)
Iridacées	<i>Iris pseudacorus</i>	Iris jaune	TC
Juglandaxées	<i>Juglans regia</i>	Noyer	SNA
Juncacées	<i>Juncus acutiflorus</i>	Jonc à tépales aigus	C
Juncacées	<i>Juncus articulatus</i>	Jonc à fruits luisants	C
Juncacées	<i>Juncus bufonius</i>	Jonc des crapauds	C
Juncacées	<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	C
Juncacées	<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	TC
Juncacées	<i>Juncus inflexus</i>	jonc glauque	TC
Juncacées	<i>Juncus tenuis</i>	Jonc grêle	C(SNA)
Dipsacacées	<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs	TC
Asteracées	<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	TC
Lamiacées	<i>Lamium album</i>	Lamier blanc	TC
Lamiacées	<i>Lamium galeoboldon</i>	Lamier jaune	C
Lamiacées	<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	TC
Astéracées	<i>Lapsana communis ssp. pl.</i>	Lampsane commune	TC
Pinacées	<i>Larix decidua</i>	Mélèze d'Europe	SNA
Fabacées	<i>Lathyrus pratensis</i>	Gesse des prés	TC
Asteracées	<i>Leucanthemum vulgare</i>	Grande marguerite	TC
Oléacées	<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	TC
Scrophulariacées	<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	TC
Orchidacées	<i>Listera ovata</i>	Listère à feuilles ovales	TC
Poacées	<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass commun	TC
Caprifoliacées	<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	TC
Fabacées	<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	TC
Fabacées	<i>Lotus uliginosus</i>	Lotier des fanges	TC
Juncacées	<i>Luzula campestris</i>	Luzule champêtre	C
Caryophyllacées	<i>Lychnis flos-cuculi</i>	Fleur de coucou	
Lamiacées	<i>Lycopus europaeus</i>	Lycope d'Europe	TC
Primulacées	<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire	TC
Primulacées	<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune	TC
Onagracées	<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	TC
Rosacées	<i>Malus sylvestris</i>	Pommier sauvage	C
Malvacées	<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée	C
Astéracées	<i>Matricaria discoidea</i>	Matricaire discoïde	TC(SNA°)
Astéracées	<i>Matricaria perforata</i>	Matricaire inodore	TC
Fabacées	<i>Medicago arabica</i>	Luzerne tachée	C
Fabacées	<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	TC
Poacées	<i>Melica uniflora</i>	Mélique uniflore	C
Fabacées	<i>Melilotus albus</i>	Mélicot blanc	C
Fabacées	<i>Melilotus altissimus</i>	Mélicot élevé	AC
Lamiacées	<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	TC
Lamiacées	<i>Mentha suaveolens</i>	Menthe à feuilles rondes	C
Euphorbiacées	<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle	TC
Poacées	<i>Millium effusum</i>	Millet diffus	C
Caryophyllacées	<i>Moehringia trinervia</i>	Sabline à trois nervures	TC
Boraginacées	<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	TC
Boraginacées	<i>Myosotis laxa ssp. Cespitosa</i>	Myosotis cespiteux	AR
Boraginacées	<i>Myosotis sylvatica</i>	Myosotis des bois	R(SNA)
Caryophyllacées	<i>Myosoton aquaticum</i>	Ceraiste aquatique	C
Haloragacées	<i>Myriophyllum spicatum</i>	Myriophylle en épi	AC
Amaryllidacées	<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	Jonquille	AC
Brassicacées	<i>Nasturtium officinale</i>	Cresson de fontaine	C
Orchidacées	<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	C
Oxalidacées	<i>Oxalis fontana</i>	Oxalis droit	C(SNA)
Vitacées	<i>Parthenocissus quinquefolia</i>	Vigne vierge vraie	SNA
Vitacées	<i>Parthenocissus tricuspidata</i>	Vigne vierge tricuspidée	SNA
Polygonacées	<i>Persicaria amphibium</i>	Renouée amphibie	TC
Polygonacées	<i>Persicaria lapathifolium ssp. pl.</i>	Renouée à feuilles de patience	C
Poacées	<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère faux-roseau	TC
Poacées	<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	TC
Astéracées	<i>Picris hieracioides ssp. pl.</i>	Picris fausse-épervière	TC
Pinacées	<i>Pinus pinaster</i>	Pin maritime	
Plantaginacées	<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lanceolé	TC
Plantaginacées	<i>Plantago major</i>	Plantain à larges feuilles	TC
Platanacées	<i>Platanus sp</i>	Platane	INTR
Poacées	<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	TC
Poacées	<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois	TC
Poacées	<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	TC
Poacées	<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	TC
Polygalacées	<i>Polygala vulgaris</i>	Polygala commun	C

Liliacées	<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon multiflore	TC
Polygonacées	<i>Polygonum aviculare ssp. aviculare.</i>	Renouée des oiseaux	TC
Polygonacées	<i>Polygonum persicaria</i>	Renouée persicaire	TC
Polygonacées	<i>Polygonum hydropiper</i>	Renouée poivre d'eau	C
Polypodiacées	<i>Polypodium vulgare</i>	Polypode commun	C
Dryoptéridacées	<i>Polystichum acuelatum</i>	Polystic à aiguillons	AR /Z/PR
Salicacées	<i>Populus canescens</i>	Peulier grisard	TC(SNA)
Salicacées	<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble	TC
Rosacées	<i>Potentilla recta</i>	Potentille droite	AR(SNA)
Rosacées	<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	TC
Rosacées	<i>Potentilla sterilis</i>	Potentille faux-fraisier	C
Primulacées	<i>Primula sp</i>	Primevère	
Primulacées	<i>Primula elatior</i>	Primevère élevée	C
Primulacées	<i>Primula veris</i>	primevère officinale	TC
Primulacées	<i>Primula vulgaris</i>	Primevère acaule	AR
Primulacées	<i>Primula x-digenea</i>		
Lamiacées	<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	TC
Rosacées	<i>Prunus avium</i>	Merisier	TC
Rosacées	<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier cerise	INTR
Rosacées	<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	TC
Pinacées	<i>Pseudotsuga menziesii</i>	Sapin de Douglas	INTR
Hypolépidadacées	<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle	TC
Astéracées	<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	TC
Pyrolacées	<i>Pyrola minor</i>	Petite pyrole	AR
Rosacées	<i>Pyrus pyraster</i>	Poirier sauvage	R
Fagacées	<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	TC
Renonculacées	<i>Ranunculus acris ssp acris</i>	Renoncule âcre	TC
Renonculacées	<i>Ranunculus auricomus</i>	Renoncule tête d'or	C
Renonculacées	<i>Ranunculus ficaria</i>	Ficaire fausse renoncule	TC
Renonculacées	<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	TC
Renonculacées	<i>Ranunculus sceleratus</i>	Renoncule scélérate	TC
Polygonacées	<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	C(SNA)
Grossulariacées	<i>Ribes rubrum</i>	Groseiller rouge	TC
Grossulariacées	<i>Ribes uva-crispa</i>	Groseiller épineux	C
Papilionacées	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	TC(SNA)
Rosacées	<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	TC
Rosacées	<i>Rubus sect rubus</i>	Ronce	TC
Rosacées	<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleuâtre	TC
Polygonacées	<i>Rumex acetosa</i>	Oseille des prés	TC
Polygonacées	<i>Rumex acetosella ssp. pl.</i>	Petite oseille	C
Polygonacées	<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue	TC
Polygonacées	<i>Rumex hydrolapathum</i>	Patience des eaux	C
Polygonacées	<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	TC
Polygonacées	<i>Rumex sanguineus</i>	Patience des bois	TC
Polygonacées	<i>Rumex x-pratensis</i>		
Liliacées	<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon petit-houx	AC
Salicacées	<i>Salix acuminata</i>	Saule roux	C
Salicacées	<i>Salix alba</i>	Saule blanc	TC
Salicacées	<i>Salix alba ssp vitellina</i>	Saule pleureur	INTR
Salicacées	<i>Salix caprea</i>	Saule Marsault	TC
Salicacées	<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	TC
Caprifoliacées	<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	TC
Apiacées	<i>Sanicula europaea</i>	Sanicle d'Europe	C
Caryophyllacées	<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale	C(SNA)
Saxifragacés	<i>Saxifraga granulata</i>	Saxifrage granulée	AC
Scrophulariacées	<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrophulaire aquatique	TC
Scrophulariacées	<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrophulaire noueuse	TC
Lamiacées	<i>Scutellaria galericulata</i>	Scutellaire toque	C
Crassulacées	<i>Sedum telephium ssp. pl.</i>	Orpin reprise	C
Astéracées	<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	TC
Caryophyllacées	<i>Silene latifolia ssp. Alba</i>	Compagnon blanc	TC
Solanacées	<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	TC
Asteracées	<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	TC(SNA)
Astéracées	<i>Solidago gigantea ssp. pl.</i>	Solidage glabre	AC(SNA)
Asteracées	<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux	TC
Astéracées	<i>Sonchus oleraceum</i>	Laiteron maraîcher	TC
Rosacées	<i>Sorbus aucuparia</i>	Sorbier des oiseleurs	C
Rosacées	<i>Sorbus torminalis</i>	Alisier torminal	TC
Lamiacées	<i>Stachys sylvatica</i>	Epiaire des bois	TC
Caryophyllacées	<i>Stellaria alsine</i>	Stellaire aquatique	AC
Caryophyllacées	<i>Stellaria graminea</i>	Stellaire graminée	TC
Caryophyllacées	<i>Stellaria holostea</i>	Stellaire holostée	TC
Caryophyllacées	<i>Stellaria media</i>	Mouron des oiseaux	TC
Caprifoliacées	<i>Symphoricarpos alba</i>	Symphorine blanche	AC(SNA)
Boraginacées	<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale	TC
Oléacées	<i>Syringa vulgaris</i>	Lilas	INTR

Asteracées	<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie commune	TC
Taxodiacees	<i>Taxodium distichum</i>	Cyprès chauve	SNA
Taxacées	<i>Taxus baccata</i>	If	C(SNA)
Renonculacées	<i>Thalictrum flavum</i>	Pigamon jaune	C
Tiliacées	<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à larges feuilles	TC
Apiacées	<i>Torilis japonica</i>	Torilis anthrisque	TC
<b>Astéracées</b>	<b><i>Tragopogon dubius ssp major</i></b>	<b>Grand salsifis</b>	<b>AR</b>
Astéracées	<i>Tragopogon pratensis ssp. Pl</i>	Salsifis des prés	C
<b>Fabacées</b>	<b><i>Trifolium arvense</i></b>	<b>Trèfle pied-de-lièvre</b>	<b>AR</b>
Fabacées	<i>Trifolium campestre</i>	trèfle des champs	C
Fabacées	<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux	C
Fabacées	<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	TC
Fabacées	<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	TC
Astéracées	<i>Tussilago farfara</i>	Pas d'âne	TC
Typhacées	<i>Typha latifolia</i>	Massette à larges feuilles	TC
Ulmacées	<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	TC
Urticacées	<i>Urtica dioica</i>	Grande ortie	TC
Valérianacées	<i>Valeriana officinalis ssp repens</i>	Valeriane officinale	C
Verbénacées	<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	TC
Scrophulariacées	<i>Veronica beccabunga</i>	Véronique des ruisseaux	C
Scrophulariacées	<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit-chêne	TC
Scrophulariacées	<i>Veronica hederifolia ssp lucorum</i>	Véronique des boqueteaux	AC
<b>Scrophulariacées</b>	<b><i>Veronica filiformis</i></b>	<b>Véronique filiforme</b>	<b>R(SNA)</b>
Scrophulariacées	<i>Veronica montana</i>	Véronique des montagnes	AC
Scrophulariacées	<i>Veronica officinalis</i>	Véronique officinale	C
Scrophulariacées	<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	TC(SNA)
Caprifoliacées	<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier	TC
Caprifoliacées	<i>Viburnum lantana</i>	Viorne mancienne	TC
Fabacées	<i>Vicia cracca ssp. pl.</i>	Vesce à épis	TC
Fabacées	<i>Vicia hirsuta</i>	Vesce hérissée	C
Fabacées	<i>Vicia sativa ssp sativa</i>	Vesce cultivée	TC
Fabacées	<i>Vicia sativa ssp nigra</i>	Vesce noire	AC
Fabacées	<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies	TC
Fabacées	<i>Vicia tetrasperma</i>	Vesce à quatre graines	C
<b>Fabacées</b>	<b><i>Vicia villosa ssp. Varia</i></b>	<b>Vesce variée</b>	<b>NRR</b>
Apocynacées	<i>Vinca minor</i>	Petite pervenche	C
Violacées	<i>Viola arvensis</i>	Pensée des champs	C
Violacées	<i>Viola hirta</i>	Violette hérissée	TC
Violacées	<i>Viola reichenbachiana</i>	Violette de Reichenbach	C
Violacées	<i>Viola riviniana</i>	Violette de Rivin	TC
Loranthacées	<i>Viscum album</i>	Gui	TC

NRR : non revue récemment dans la région

TR : très rare

R : rare

AC : assez commune

C : commune

TC : très commune

SNA : subspontanée, naturalisée, adventice

Z : déterminant ZNIEFF

PR : espèce protégée régionale

# ANNEXE III : Avifaune inventoriée sur la réserve « Val et coteau de Saint-Rémy »

ESPECE		MILIEU	RARETE	ANNEES	STATUT			
Nom scientifique	Nom commun				PNR	Ile-de-France		
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserole effarvate	P	AC	1986	N	N	M	
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	F		1986/2004	N	NS		H
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur	E	AR	1986/2004	N	N	M	H
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	E		1986/2004	N	N	M	H
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	E	AR	1986/2004	NP	N	M	H
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	B	AR	1986/2004	N	N	M	H
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	F		1986	N	N	M	H
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	F		1986	N	NS	M	H
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	F		1986				
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	F		1986				
<i>Certhia brachdactyla</i>	Grimpereau des jardins	B		1986/2004	N	NS		
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	B		1986/2004	N	NS	M	H
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	B		1986/2004	N	NS		H/HA
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	O	AC	1986	N	NS	M	H
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	B		1986/2004	N	N	M	
<i>Delichon urbica</i>	Hirondelle de fenêtre	E		1986	N	N	M	
<i>Dendrocops major</i>	Pic épeiche	B		1986	N	NS	M	
<i>Dendrocops medius</i>	Pic mar	B	R	2004	NP	NS		
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	F		1986	N	NS	M	H
<i>Erithacus rubecula</i>	Rouge-gorge familier	B		1986/2004	N	NS	M	H
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	B		1986/2004	N	NS	M	H
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	E	AR	2004	N	NS	M	H
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	E	TR	1986				
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule d'eau	E		1986/2004	N	NS	M	H
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	B		1986/2004	N	NS	M	H
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	E	AC	1986	N	N	M	
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	F		1986/2004	N	N	M	
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	E		1986	N	N	M	H/HR
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	E	R	1986/2004	N	N	M	H
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	F	AC	1986	N	N	M	
<i>Parus ater</i>	Mésange noire	B	AC	2004	N	NS	M	H
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	B		1986/2004	N	NS		H
<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée	B		2004	N	NS		
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	B		1986/2004	N	NS	M	H
<i>Parus palustris</i>	Mésange nonette	B	AC	2004	N	NS		
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	O		1986	N	NS	M	H
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de colchide	O		1986/2004	N	O3NS		
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rouge queue noir	F		1986	N	N	M	HR
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	B		1986/2004	N	N	M	H
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	F		1986/2004	N	NS		
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	F		1986/2004	N	NS		
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	B		1986	N	NS	M	H
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	F		1986/2004	N	NS		H
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	E	AR	1986	N	NS	M	H
<i>Regulus sp</i>	Roitelet	B		2004				
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	F		1986	N	N	M	H
<i>Sitta europea</i>	Sitelle torchepot	B		1986/2004	N	NS		H
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	B		1986	N	NS	M	H
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	B	C	1986	N	N	M	
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	B		1986/2004	N	NS		
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	F		1986/2004	N	NS	M	H
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	B		1986/2004	N	N	M	HR
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	B		1986	N	N	M	
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	F		1986	N	N	M	HA
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	B		1986/2004	N	NS		
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	B		1986/2004	N	NS	M	H
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	B		1986/2004	N	N	M	H
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	B	C	1986	N	N	M	H

## Statuts des espèces en Ile-de-France :

N : espèce nicheuse en Ile-de-France.  
 NS : espèce nicheuse dont la plus grande partie des effectifs est sédentaire en Ile-de-France.  
 M : espèce observée en migration ou en déplacement erratique.  
 H : espèce qui hiverne en Ile-de-France.  
 O3 : espèce introduite ou échappée de captivité, qui survit et peut se reproduire à l'état sauvage en Ile-de-France.

Statut des espèces dans le PNR : N = nicheur probable à certain / NP = nicheur possible.

## Milieus :

E : espèces liées à la présence d'étangs et de marais  
 P : espèces liées à la végétation palustre (phragmitaie...)  
 B : espèces liées aux milieux boisés  
 F : espèces liées aux friches arbustives et aux lisières  
 O : espèces des milieux ouverts ou espèces ubiquistes

## ANNEXE IV : Lépidoptères recensés sur la réserve « Val et coteau de St R. »

Ordre	Famille	Espèce	Nom commun	Statut régional		
HETEROCLERES	Arctiidae	<i>Arctia caja</i> L.	Ecaille martre	Non menacé		
		<i>Callimorpha dominula</i> L.	Ecaille rouge (Z / PR)	Vulnérable		
		<i>Cybosia mesomella</i> L.	Ecaille éborine	Vulnérable		
		<i>Eilema griseola</i> Hb.	Lithosie grise	Non menacé		
		<i>Eilema lurideola</i> Zck.		Non menacé		
		<i>Euplagia quadripunctaria</i> Poda	Ecaille chinée (DH)	Non menacé		
		<i>Mitochrista miniata</i> Forst.	Rosette	Non menacé		
		<i>Phragmatobia fuliginosa</i> L.	Ecaille cramoisie	Non menacé		
		<i>Spilosoma lubricipeda</i> L.	Ecaille tigrée	Non menacé		
		<i>Spilosoma luteum</i> Hfn.	Ecaille-Lièvre	Non menacé		
		<i>Tyria jacobaea</i> L.	Ecaille du Sénéçon	Non menacé		
		Crambidae	<i>Acentria ephemerella</i> D. & S.			Non menacé
			<i>Agriphila straminea</i> D. & S.			Non menacé
			<i>Ebulea crocealis</i> Hb.			Non menacé
			<i>Eurhypha hortulata</i> L.	Pyrale de l'Ortie	Non menacé	
			<i>Evergestis pallidata</i> Hfn.			Non menacé
			<i>Nascia ciliata</i> Hb.			Menacé
			<i>Pleuroptera ruralis</i> Scop.	Pyrale du Houblon	Non menacé	
			<i>Drepana curvatula</i> Bkh.			Non menacé
<i>Habrosyne pyritoides</i> Hfn.	Agate		Non menacé			
<i>Thyatira batis</i> L.	Batis		Non menacé			
Geometridae	<i>Cabera exanthemata</i> Scop.	Cabère pustulée	Non menacé			
	<i>Cabera pusaria</i> L.	Cabère virginale	Non menacé			
	<i>Campaea margaritata</i> L.	Céladon	Non menacé			
	<i>Chloroclysta truncata</i> Hfn.	Cidarie roussâtre	Non menacé			
	<i>Colostyia pectinaria</i> Knoch	Cidarie verdâtre	Non menacé			
	<i>Colotois pennaria</i> L.	Himère plume	Non menacé			
	<i>Cosmorhoe ocellata</i> L.	Phalène ocellée	Non menacé			
	<i>Epirrhoe alternata</i> Müller	Mélanippe de l'Alchémille	Non menacé			
	<i>Euphyia unangulata</i> Hw.		Vulnérable			
	<i>Hemithoa aestivaria</i> Hb.	Phalène sillonnée	Non menacé			
	<i>Hydriomena furcata</i> Thnbg		Non menacé			
	<i>Hydriomena impluviata</i> D. & S.		Vulnérable			
	<i>Hypomecis punctinalis</i> Scop.		Non menacé			
	<i>Idea aversata</i> L.	Impolie	Non menacé			
	<i>Idea degeneraria</i> Hb.		Non menacé			
	<i>Idea dimidiata</i> Hfn.		Non menacé			
	<i>Idea subsericeata</i> Hw.		Non menacé			
	<i>Ligdia adustata</i> D. & S.	Phalène du fusain	Non menacé			
	<i>Lomasipilis marginata</i> L.	Marginée	Non menacé			
	<i>Macaria alternata</i> D. & S.		Non menacé			
<i>Parectropis similaria</i> Hfn.		Non menacé				
<i>Peribatodes rhomboidaria</i> D. & S.	Boarmie rhomboïdale	Non menacé				
<i>Perizoma alchemillata</i> L.		Non menacé				
<i>Petrophora chlorosata</i> Scop.	Phalène de l'Aquiline	Non menacé				
<i>Stegania trimaculata</i> Vill.		Non menacé				
<i>Timandra comae</i> Schmidt		Non menacé				
Hepialidae	<i>Phymatopus hecta</i> L.	Patte-en-masse	Vulnérable			
Lasiocampidae	<i>Euthrix potatoria</i> L.	Buveuse	Non menacé			
	<i>Lasiocampa quercus</i> L.	Minime à bandes jaunes	Non menacé			
Lymantriidae	<i>Calliteara pudibunda</i> L.		Non menacé			
	<i>Lymantria dispar</i> L.		Non menacé			
Noctuidae	<i>Agrotis clavus</i> Hfn.		Vulnérable			
	<i>Agrotis exclamatoris</i> L.	Double tache	Non menacé			
	<i>Agrotis ipsilon</i> Hfn.		Non menacé			
	<i>Agrotis puta</i> Hb.	Noctuelle des Renouées	Non menacé			
	<i>Aletia albipuncta</i> D. & S.		Non menacé			
	<i>Aletia straminea</i> Tr.		Vulnérable			
	<i>Amphipyra berbera</i> Rungs	Noctuelle Berbère	Non menacé			
	<i>Amphipyra pyramidea</i> L.	Noctuelle du Noyer	Non menacé			
	<i>Apamea monoglypha</i> Hfn.		Non menacé			
	<i>Apamea unanims</i> Hb.	Noctuelle de l'Alpiste	Vulnérable			
	<i>Autographa gamma</i> L.	Lambda	Non menacé			
	<i>Autographa jota</i> L.	Iota	Non menacé			
	<i>Autographa pulchra</i> Hw.	V d'or	Vulnérable			
	<i>Craniophora ligustri</i> D. & S.		Non menacé			
	<i>Diachrysa chrysis</i> L.	Plusie vert-doré	Non menacé			
	<i>Diarsia brunnea</i> D. & S.		Vulnérable			
	<i>Hoplodrina ambigua</i> D. & S.		Non menacé			
	<i>Hoplodrina octogenaria</i> Gze		Non menacé			
	<i>Hydracraia micacea</i> Esp.	Noctuelle de la pomme de terre	Non menacé			
	<i>Hypena proboscidalis</i> L.	Noctuelle à museau	Non menacé			
<i>Lacanobia oleracea</i> L.	Noctuelle des potagers	Non menacé				
<i>Laspeyria flexula</i> D. & S.	Crochet	Non menacé				

Ordre	Famille	Espèce	Nom commun	Statut régional	
HETEROCLERES	Noctuidae	<i>Lygephila pastinum</i> Tr.	Ophiuse de l'Astragale	Menacé	
		<i>Macrolechis cribrumalis</i> Hb.		Vulnérable	
		<i>Mamestra brassicae</i> L.	Noctuelle du chou	Non menacé	
		<i>Mesapamea secalis</i> L.	Noctuelle variable	Non menacé	
		<i>Noctua interjecta</i> Hb.	Faux casque	Non menacé	
		<i>Noctua janthe</i> Bkh.		Non menacé	
		<i>Noctua pronuba</i> L.	Hibou	Non menacé	
		<i>Ochropleura plecta</i> L.	Cordon blanc	Non menacé	
		<i>Oligia latruncula</i> D. & S.		Non menacé	
		<i>Phlogophora meticulosa</i> L.	Craintive	Non menacé	
		<i>Polia nebulosa</i> Hfn.		Non menacé	
		<i>Rivula sericealis</i> Scop.		Non menacé	
		<i>Rivula sericealis</i> Scop.		Non menacé	
		<i>Vimina rumicis</i> L.	Cendré noirâtre	Non menacé	
		<i>Xestia c-nigrum</i> L.	C noir	Non menacé	
		<i>Xestia rhomboidea</i> Esp.		Non menacé	
		<i>Notodonta ziczac</i> L.		Non menacé	
		Notodontidae	<i>Pheosia tremula</i> Cl.	Porcelaine	Non menacé
			<i>Pterostoma palpina</i> Cl.	Museau	Non menacé
<i>Endotricha flammealis</i> D. & S.			Non menacé		
Pyralidae	<i>Euzophera pinguis</i> Hw.		Vulnérable		
	<i>Phycita roborella</i> D. & S.		Non menacé		
Sphingidae	<i>Macroglossum stellatarum</i> L.	Moro-sphinx	Non menacé		
	<i>Proserpinus proserpina</i> Pall.	Sphinx de l'épilobe (Z/PN)	Vulnérable		
Zygaenidae	<i>Zygaena filipendulae</i> L.	Zygène de la Filipendule (Z)	Vulnérable		
	<i>Carchadorus alceae</i> Esp.	Hespérie de la passe-rose (Z)	Vulnérable		
Hesperiidae	<i>Ochloides venatus</i> B. & G.	Sylvaine	Vulnérable		
	<i>Thymelicus lineolus</i> O.	Hespérie du Dactyle	Non menacé		
	<i>Aricia agestis agestis</i> D. & S.	Collier de corail	Non menacé		
Lycaenidae	<i>Callophrys rubi</i> L.	Thecla de la ronce	Vulnérable		
	<i>Celastrina argiolus</i> L.	Azuré des nepruns	Non menacé		
	<i>Lycaena phlaeas</i> L.	Cuivré commun	Non menacé		
	<i>Polyommatus icarus</i> Rott.	Azuré de la bugrane	Non menacé		
	<i>Aphantopus hyperantus</i> L.	Tristan	Non menacé		
	<i>Araschnia levana</i> L.	Carte géographique	Vulnérable		
Nymphalidae	<i>Brenthis ino</i> Rott.	Nacré de la sanguisorbe (Z)	Menacé		
	<i>Coenonympha pamphilus</i> L.	Procris	Non menacé		
	<i>Cynthia cardui</i> L.	Belle-Dame	Migreur		
	<i>Inacchis io</i> L.	Paon du jour	Non menacé		
	<i>Issoria lathonia</i> Hb.	Petit nacré	Migreur		
	<i>Maniola jurtina</i> L.	Myrtil	Non menacé		
	<i>Pararge aegeria</i> L.	Tircis	Non menacé		
	<i>Polygonia c-album</i> L.	Robert le diable	Non menacé		
	<i>Pyronia tithonus</i> L.	Amaryllis	Non menacé		
	<i>Vanessa atalanta</i> L.	Vulcaïn	Non menacé		
Papilionidae	<i>Papilio machaon</i> L.	Machaon	Migreur		
	<i>Anthracis cardamines</i> L.	Aurore	Non menacé		
Pieridae	<i>Colias crocea</i> Geoff.	Souci	Migreur		
	<i>Gonepteryx rhamni</i> L.	Citron	Non menacé		
	<i>Leptidea sinapis</i> L.	Piéride du Lotier	Vulnérable		
	<i>Pieris brassicae</i> L.	Piéride du chou	Non menacé		
	<i>Pieris napi</i> L.	Piéride du navet	Non menacé		
	<i>Anthracis cardamines</i> L.	Aurore	Non menacé		
	<i>Colias crocea</i> Geoff.	Souci	Migreur		

DH = annexe II de la Directive "Habitat"  
 PN = protection nationale  
 PR = protection régionale  
 Z = déterminant ZNIEFF

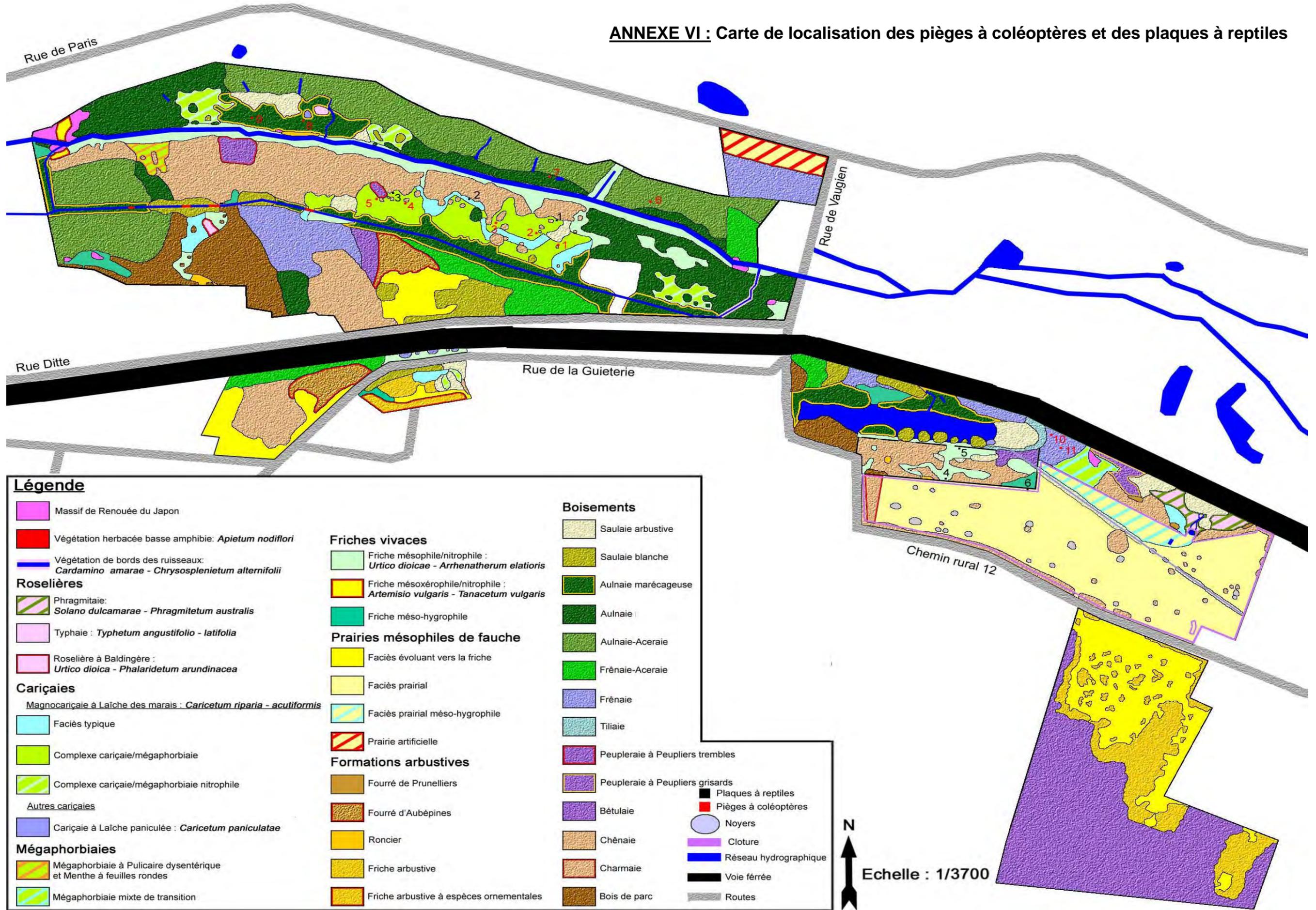
Les indices de raretés régionales ont été établis par le **GILIF** (Groupement d'inventaire des Lépidoptères de l'Ile-de-France).

## ANNEXE V : Coléoptères inventoriés sur la réserve

Nom scientifique	Période Obs.	Nom scientifique	Période Obs.	Nom scientifique	Période Obs.
<i>Abax parallelepipedus</i>	2004	<i>Clytus arietis</i>	1994 à 1999	<i>Otiorhynchus impressiventris</i> ssp. <i>veterator</i>	2004
<i>Actenicerus sjaelandicus</i> (R / Z)	2003	<i>Coelostoma orbiculare</i>	2004	<i>Oxytelus rugosus</i>	2004
<i>Adalia bipunctata</i>	1994 à 1999	<i>Coccinella septempunctata</i>	1994 à 1999	<i>Oxytelus sculpturatus</i>	2004
<i>Agabus sturmi</i>	2004	<i>Corymbia rubra</i>	1994 à 1999	<i>Paederus littoralis</i>	1994 à 1999
<i>Agapanthia cardui</i>	2004	<i>Creophilus maxillosus</i>	2004	<i>Paederus brevipennis</i>	1994 à 1999
<i>Agapanthia villosiviridescens</i>	2004	<i>Crepidodera aureola</i>	2004	<i>Paederus riparius</i>	1994 à 1999
<i>Agelastica alni</i>	1994 à 1999	<i>Crepidodera fulvicornis</i>	2004	<i>Panagaeus crux-major</i> (R / Z / PR)	1994 à 1999
<i>Agonum gr.viduum</i>	2004	<i>Curticollis linearis</i>	1994 à 1999	<i>Paradromius linearis</i>	1994 à 1999
<i>Agonum mülleri</i>	1994 à 1999	<i>Denticollis linearis</i>	1994 à 1999	<i>Paranchus ruficornis</i>	2004
<i>Agriotes acuminatus</i>	2004	<i>Diachromis germanus</i>	1994 à 1999	<i>Philonthus decorus</i>	2004
<i>Agriotes lineatus</i>	2004	<i>Diaperis boleti</i>	2004	<i>Philonthus marginatus</i>	1994 à 1999
<i>Agriotes obscurus</i>	1994 à 1999	<i>Drypta dentata</i> (R / Z)	1994 à 1999	<i>Philonthus politus</i>	2004
<i>Agriotes sputator</i>	1994 à 1999	<i>Dytiscus marginalis</i>	1999	<i>Philonthus melanocephalus</i>	1994 à 1999
<i>Agrypnus murinus</i>	2004	<i>Elythrus cupreus</i>	1999	<i>Phosphuga atrata</i>	2004
<i>Alapsodus compressus</i>	2004	<i>Elaphrus curvus</i>	1999	<i>Phyllobius betulae</i>	2004
<i>Alapsodus melanarius</i>	2004	<i>Elaphrus curvus</i>	1999	<i>Phyllobius urticae</i>	2004
<i>Aleochara curtula</i>	2004	<i>Europhilus fuliginosus</i>	2004	<i>Phyllotreta quadrimaculata</i> (R)	2004
<i>Allophus triguttatus</i> (R / Z)	1994 à 1999	<i>Exochomus quadripustulatus</i>	2004	<i>Phyllopertha horticola</i>	2004
<i>Althica oleracea</i>	2004	<i>Galeruca tanacetii</i>	2004	<i>Phyllotreta undulata</i>	2004
<i>Amara aulica</i>	1994 à 1999	<i>Gastrophysa viridula</i>	2004	<i>Phyllotreta tetrastigma</i> (R)	2004
<i>Amara aenea</i>	1994 à 1999	<i>Grammoptera ruficornis</i>	2004	<i>Plateumaris consimilis</i> (R / Z)	2001
<i>Amara communis</i>	2004	<i>Harpalus affinis</i>	2004	<i>Platynus assimile</i>	2004
<i>Amara eurynota</i>	2004	<i>Harpalus dimidiatus</i>	1994 à 1999	<i>Platynus detritus</i>	1994 à 1999
<i>Amara similata</i>	2004	<i>Harpalus distinguendus</i>	1994 à 1999	<i>Plinthus caliginosus</i>	1994 à 1999
<i>Anacaena limbata</i>	2004	<i>Harpalus honestus</i> (R)	1994 à 1999	<i>Poecilus cupreus</i>	2004
<i>Anaspis maculata</i>	2004	<i>Hister brunneus</i>	2004	<i>Polydrusus cervinus</i>	2004
<i>Anaspis pulicaria</i>	2004	<i>Hister ignobilis</i>	2004	<i>Polydrusus sericeus</i>	2004
<i>Anchomenus dorsalis</i> (R / Z)	1994 à 1999	<i>Harpalus dimidiatus</i>	2004	<i>Potosia cuprea subsp. bourgini</i>	1994 à 1999
<i>Anisodactylus binotatus</i> + var. <i>spurcatornicis</i>	2004	<i>Harpalus latus</i>	2004	<i>Propylea quatuordecimguttata</i>	2004
<i>Anisodactylus signatus</i> (R)	1994 à 1999	<i>Hydrophorus memnonius</i>	2004	<i>Pseudocypus aethiops</i>	1999
<i>Anoplotrupes stercorosus</i>	1994 à 1999	<i>Hymenalia rufipes</i>	2004	<i>Pseudophonus rufipes</i>	1994 à 1999
<i>Anostirus purpureus</i> (R)	1997	<i>Hypera postica</i>	1994 à 1999	<i>Psylliodes affinis</i>	2004
<i>Anthonomus pomorum</i>	2004	<i>Hypera suspiciosa</i>	1994 à 1999	<i>Pterostichus vernalis</i>	1994 à 1999
<i>Aphodius distinctus</i>	2004	<i>Ilybius ater</i>	2004	<i>Pterostichus anthracinum</i>	2004
<i>Aphodius erraticus</i>	2004	<i>Aromia moschata</i>	2004	<i>Pterostichus nigrita</i>	2004
<i>Aphodius prodrum</i>	2004	<i>Asaphidion gr. curtum</i>	1999	<i>Pterostichus melanarius</i>	1994 à 1999
<i>Aphthona caerulea</i>	2004	<i>Asiorestia ferruginea</i>	2004	<i>Pterostichus strenuus</i>	2004
<i>Aromia moschata</i>	1994 à 1999	<i>Asaphidion stierlini</i>	2004	<i>Pterostichus madidus</i>	2004
<i>Asaphidion gr. curtum</i>	1999	<i>Asteron immaculatus</i>	1994 à 1999	<i>Pterostichus cristatus</i>	1994 à 1999
<i>Asiorestia ferruginea</i>	2004	<i>Athous haemorrhoidalis</i>	2004	<i>Pterostichus niger</i>	1999
<i>Asaphidion stierlini</i>	2004	<i>Athous vittatus</i>	2004	<i>Ptomaphagus sericatus</i>	2004
<i>Larinus planus</i>	1994 à 1999	<i>Badister bullatus</i>	1994 à 1999	<i>Pyrochroa serricornis</i>	2004
<i>Lasiornychites sericeus</i>	2004	<i>Badister lacertosus</i>	2004	<i>Quedius curtispennis</i>	1999
<i>Lathrobium foveolum</i>	2004	<i>Balanobius crux</i>	2004	<i>Quedius fuliginosus</i>	2004
<i>Lathrobium fulvipenne</i>	1994 à 1999	<i>Balanobius salicivorus</i>	2004	<i>Rhagonycha fulva</i>	1994 à 1999
<i>Lathrobium geminum</i> + var. <i>volgense</i>	2004	<i>Baptolinus affinis</i> (R)	1999	<i>Rhagonycha testacea</i>	2004
<i>Lathrobium longulum</i>	1994 à 1999	<i>Baris analis</i> (R)	1994 à 1999	<i>Rhinocerus pericarpus</i>	1994 à 1999
<i>Lebia chlorocephala</i> (R / Z)	1994 à 1999	<i>Baris t-album</i>	2004	<i>Saprinus semistriatus</i>	2004
<i>Lebia crux-minor</i> (R)	1994	<i>Barypeithes araneiformis</i>	2004	<i>Scaphidema metallicum</i> (R / Z)	1999
<i>Leistus ferrugineus</i>	1994 à 1999	<i>Barypeithes pellucidus</i>	2004	<i>Scaphisoma agaricinum</i>	1999
<i>Leistus fulvibarbis</i>	2004	<i>Bembidion articulatum</i>	2004	<i>Scaphidium quadrimaculatum</i>	2004
<i>Leistus rufomarginatus</i>	2004	<i>Bembidion dentellum</i>	2004	<i>Silpha granulata</i>	2004
<i>Leptura (Ruptela) maculata</i>	2004	<i>Bembidion biguttatum</i>	2004	<i>Sitona lineatus</i>	1994 à 1999
<i>Limnobaris t-album</i>	1994 à 1999	<i>Bembidion gilvipes</i>	2004	<i>Smaragdina cyanea</i>	2004
<i>Liothoria tessellatus</i>	2004	<i>Bembidion guttula</i>	2004	<i>Sphaeridium bipustulatum</i>	2004
<i>Lixus iridis</i> (R / Z)	2004	<i>Bembidion lampros</i>	2004	<i>Sphaeridium lunulatum</i>	2004
<i>Lixus vilis</i> (R)	1994 à 1999	<i>Bradycellus verbasci</i>	2004	<i>Sphaeridium scarabaeoides</i>	2004
<i>Lochmaea capreae</i>	2004	<i>Byrrhus pilula</i>	2004	<i>Stenolophus teutonius</i>	2004
<i>Loricera pilicornis</i>	2004	<i>Byturus tomentosus</i>	2004	<i>Stenorella melanura</i>	1994 à 1999
<i>Malachius bipustulatus</i>	2004	<i>Cantharis cryptica</i>	2004	<i>Stenorella nigra</i>	1994 à 1999
<i>Magdalis ruficornis</i>	2004	<i>Cantharis fulvicollis</i>	2004	<i>Stenus pallitarsis</i>	1994 à 1999
<i>Melanotus villosus</i>	2004	<i>Cantharis fusca</i>	1994 à 1999	<i>Stenus nanus</i>	1999
<i>Microcara testacea</i>	2004	<i>Cantharis haemorrhoidalis</i>	2004	<i>Stenus bimaculatus</i>	1994 à 1999
<i>Microlestes minutulus</i>	2004	<i>Cantharis lateralis</i>	2004	<i>Stenus clavicornis</i>	2004
<i>Mitoplithus caliginosus</i>					



# ANNEXE VI : Carte de localisation des pièges à coléoptères et des plaques à reptiles





## ANNEXE VII : Calcul de la valeur floristique des milieux

Rareté	Espèce	Valeur floristique de l'espèce	Végétations aquatiques/amphibies	Roselières	Complexe Cariçaies/mégaphorbiaies	Friches vivaces	Arrhénathérais	Aulnaie marécageuse	Boisements alluviaux hygrophiles mixtes	Boisements mésophiles
NRR	<i>Vicia villosa ssp. Varia</i>	8					8			
RARE	<i>Dryopteris affinis ssp borrieri</i>	4								4
	<i>Myosotis sylvatica</i>	4								4
	<i>Pyrus pyraister</i>	4					4			
	<i>Veronica filiformis</i>	4				4				
ASSEZ RARE	<i>Aegopodium podagraria</i>	2		2		2		2	2	
	<i>Berula erecta</i>	2		2						
	<i>Cardamine amara</i>	2	2					2	2	
	<i>Cardamine flexuosa</i>	2	2		2	2		2	2	2
	<i>Carex viridula ssp. Brachyrrhyncha var. elatior</i>	2			2					
	<i>Epilobium ciliatum</i>	2			2					
	<i>Epilobium palustre</i>	2			2			2		
	<i>Galium palustre ssp. Elongatum</i>	2	2							
	<i>Myosotis laxa ssp. Cespitosa</i>	2	2							
	<i>Potentilla recta</i>	2					2			
	<i>Primula vulgaris</i>	2							2	
	<i>Tragopogon dubius ssp major</i>	2					2			
	<i>Trifolium arvense</i>	2			2					
	ASSEZ COMMUNE	<i>Allium ursinum</i>	1							1
<i>Anacamptis pyramidalis</i>		1					1			
<i>Arum italicum ssp. pl.</i>		1							1	
<i>Asplenium scolopendrium</i>		1						1	1	1
<i>Buddleia davidii</i>		1								1
<i>Callitriche platycarpa</i>		1	1							
<i>Carex ovalis</i>		1					1			
<i>Centaurea jacea ssp nigra</i>		1					1			
<i>Cornus mas</i>		1								1
<i>Dianthus armeria</i>		1					1			
<i>Dipsacus pilosus</i>		1			1					
<i>Dryopteris dilatata</i>		1						1		1
<i>Equisetum telmateia</i>		1						1	1	
<i>Galinsoga quadriradiata</i>		1								
<i>Hypericum maculatum ssp maculatum</i>		1			1					
<i>Impatiens parviflora</i>		1				1				
<i>Melilotus altissimus</i>		1				1				
<i>Myriophyllum spicatum</i>		1	1							
<i>Narcissus pseudonarcissus</i>		1							1	
<i>Ruscus aculeatus</i>		1								1
<i>Saxifraga granulata</i>		1								1
<i>Stellaria alsine</i>		1						1		
<i>Solidago gigantea ssp. pl.</i>		1			1	1				
<i>Symphoricarpos alba</i>		1				1			1	
<i>Veronica hederifolia ssp lucorum</i>		1			1	1		1	1	1
<i>Veronica montana</i>		1						1		
<i>Vicia sativa ssp nigra</i>	1						1			
<b>Valeur floristique</b>		<b>77</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>21</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>17</b>

## **ANNEXE VIII : Avis du Parc concernant les travaux de suppression du PN 29**

### **ENQUÊTE PUBLIQUE relative à la suppression du PN 29 et aux aménagements de remplacement**

Commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

<p style="text-align: center;"><b>AVIS</b> <b>du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse</b></p>
--

#### **1 - Empiètement de l'ouvrage projeté sur la ZNIEFF**

D'après le bornage sommaire effectué par la RATP et les plans annexés à l'enquête, le Parc a relevé que l'emprise du projet correspond à une zone remblayée de longue date. Cet empiètement mord effectivement la ZNIEFF des « Prés de Vaugien », mais n'est en aucun cas dommageable à la qualité de la ZNIEFF. En effet, selon les nouvelles modalités de délimitation des ZNIEFF, cette partie remblayée a été annexée à la ZNIEFF afin de lui donner un contour repérable sur le terrain : la limite sud est ainsi déterminée par la rue Ditte. Cependant, l'emprise délimitée par la RATP ne débordera en aucun cas, ni même durant la période du chantier, de cette partie remblayée de la ZNIEFF. Celle-ci jouant un rôle tampon entre la rue et la zone humide.

#### **2 - Collecte et assainissement des eaux de ruissellement**

Afin de réduire les apports directs d'eau de ruissellement dans la rivière, le Parc préconise dans le cadre de sa politique de gestion de l'eau la solution suivante :

- Les eaux de ruissellement de la chaussée doivent être recueillies et dirigées vers un ouvrage déshuileur/décanteur suffisamment dimensionné ;
- L'exutoire de cet ouvrage débouche sur un fossé à ciel ouvert dont le tracé permet d'utiliser au mieux la topographie des lieux afin de faire s'écouler les eaux tout en ralentissant l'écoulement. Ce fossé est orienté vers le site dit « des Prés de Vaugien ».
- Des boudins de dépollution sont à prévoir pour le cas où des produits toxiques seraient déversés par accident (fuite de carburant ou de liquide de refroidissement suite à accrochage de véhicule...). Ces boudins seront garnis de polymères spécifiques et adaptés ;
- Sur le trajet de ce fossé, plusieurs mares seront creusées et réparties sur l'ensemble du linéaire. Ces mares serviront de tampon hydraulique, et d'ouvrages naturels de finition de la dépollution des eaux.

L'exutoire de cet ensemble - fossé + mares - débouchera en fin de course aval dans la zone humide dite « des Prés de Vaugien ».

Ce dispositif de gestion des eaux de ruissellement favorise ainsi une meilleure gestion des eaux de ruissellement, des risques de pollution, tout en étant moins coûteux que la pose de collecteurs classiques.

#### **3 - Relevé des espèces végétales**

Le repérage floristique effectué par le Parc sur l'emprise délimitée par la RATP ne révèle pas d'espèces végétales d'importance patrimoniale, la végétation est de type rudéral. Cet avis est bien sûr à rapporter à la date du repérage (10 octobre 2003). Cependant, s'agissant d'un

remblayage, les espèces présentes ne correspondent pas aux espèces végétales déterminantes de la ZNIEFF. Ce remblai constitue la zone tampon entre la zone humide de la ZNIEFF et la rue DITTE.

Par ailleurs, sur l'emprise même de l'ouvrage délimitée par la RATP, le projet n'aura pas d'incidence sur la faune en général, s'agissant encore une fois d'un milieu remblayé de type « bord de route ». Et pour les éventuelles espèces qui seraient inféodées à ce type de milieu transformé, le projet ne touche qu'une petite partie de toute cette zone remblayée, ne mettant pas en cause leur survie le cas échéant.

#### **4 - Les travaux**

- L'emprise des travaux devra strictement se cantonner à l'intérieur des délimitations implantées par la RATP.
- Dès le début des travaux, l'emprise du chantier sur la ZNIEFF sera réduite à l'emprise finale de l'aménagement terminé et délimitée physiquement par une palissade continue afin d'éviter tout débordement d'engin dans la ZNIEFF lors des opérations.
- Le stockage des produits et matériaux sera effectué sur des aires étanches et non pas autrement, même hors ZNIEFF, (cf. dossier d'enquête publique page 65 : IV.1.1.3), car toute pollution contaminerait le bassin versant correspondant.
- Tout effluent de chantier (graisses, huiles, carburant, eaux de béton, etc.) seront récupérés et évacués en décharge contrôlée.
- Des boudins antipollution seront installés à chaque endroit susceptible de voir transiter des polluants. Ces boudins seront constitués de polymères à spectre très large.

#### **5 - Passages à faune**

##### ***- Le passage pour la circulation humaine :***

L'ouvrage cadre qui sera réalisé pour le rétablissement de la circulation automobile peut à priori offrir des opportunités à ne pas négliger de passage pour la faune la nuit. Afin de favoriser cette fonction, il est nécessaire au minimum de traiter spécifiquement les approches et les revêtements sol, parois et plafond de l'ouvrage cadre (réduction des échos sonores, vibrations et reflets lumineux, maintien d'aspects naturels « attirants »...).

##### ***- Le passage pour les amphibiens et petits mammifères :***

Ce secteur constitue un axe migratoire pour les amphibiens, de ce fait il apparaît important de ménager un passage sous la chaussée de la rue et du giratoire, afin de permettre le déplacement de ces animaux. Ce passage est à réaliser soit au moyen de buses posées en parallèle du réseau d'eaux pluviales soit par un aménagement technique adapté de ce dernier. Le passage à amphibien a été proposé par le Parc naturel régional sans certitude d'efficacité, uniquement parce que les travaux de voirie permettaient de l'insérer sans surcoût significatif.

##### ***- Le passage spécifique à grande faune :***

De toute évidence, scientifique et écologique, une frontière si étanche et si longue entre deux versants d'une même vallée ne peut avoir que des conséquences néfastes sur les déplacements des animaux, notamment des grands mammifères. Cependant, et en toute rigueur, il est nécessaire de mener une recherche approfondie sur l'efficacité de ce type d'ouvrage dans les conditions présentes. En effet, une première approche bibliographique sur l'efficacité de ce genre d'ouvrage tend à montrer qu'un passage souterrain trop long et de trop faible diamètre n'est pas emprunté par la faune pour laquelle il a été construit. De plus, l'existence un peu plus loin du passage créé pour la circulation constitue une voie qui sera empruntée de façon certaine par les sangliers, renards et autres plus petits mammifères.

Compte tenu des coûts considérables de ce type d'ouvrage, le plus sage est donc de s'assurer de l'efficacité réelle des techniques réalisables dans ce cas bien particulier, avant d'engager une opération qui risquerait fort d'être superflue.

## **6 - Aménagement paysager**

L'aménagement paysager doit comporter des caractéristiques bien particulières par rapport aux fonctions recherchées (continuité végétale avec le milieu environnant, étagement de végétation...)

Les essences d'arbre seront celles qui existent déjà de part et d'autre de l'ouvrage. Les plantes herbacées seront également des espèces naturellement présentes dans les environs.

Arbres et plantes herbacées doivent être des espèces non horticoles au sens des cultivars, des variétés ou hybrides.

Il n'y a pas d'incompatibilité notoire au plan environnemental à planter le terre-plein central du giratoire routier.

Lors des travaux d'aménagement paysager, tout produit phytosanitaire, désherbant ou engrais sont impérativement à proscrire.

Le 30 juin 2004

Le Directeur,

Charles-Antoine  
de FERRIERES

## ANNEXE IX : Fiche Z.N.I.E.F.F.

MISE A JOUR 2004

*Syndicat mixte d'aménagement et de gestion  
du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse*

**SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE**



### **Z.N.I.E.F.F.**

**Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique,  
Faunistique et Floristique**

**- ZNIEFF N°78470002 -**

**PRAIRIES DE LA GLACIÈRE ET  
ZONE HUMIDE DE VAUGIEN**

**TYPE 1. POLYNUCLÉAIRE**



*Château de la Madeleine, chemin Jean Racine – 78472 Chevreuse Cedex  
Tél. : 01.30.52.09.09 – Fax : 01.30.52.12.43*

## 0 – TYPE DE PROCEDURE :

<b>X</b>	Evolution de la zone
----------	----------------------

## 1 – REGION ADMINISTRATIVE : Ile-de-France

CODE REGION : 11

## 2 – N° NATIONAL : 78470002

## 3 – NOM DE LA ZONE : Prairies de la Glacière et Zone humide de Vaugien

## 4 – ANNEE DE DESCRIPTION : 1984

ANNEE DE MISE A JOUR : 2004

## 5 – LOCALISATION :

1°) Département et Commune :

<i>Commune</i>	<i>Département</i>	<i>Code INSEE</i>	<i>Code MAJ</i>
Saint-Rémy-lès-Chevreuse	Yvelines	78575	

2°) Altitude(s) / (m) : 69 - 85

3°) Superficie / (ha) : A déterminer

## 6 – REDACTEUR(S) DE LA FICHE : Alexandre Mari (PNRHVC)

## 7 – TPOLOGIE DES MILIEUX :

1°) Milieux déterminants :

<i>Code</i>	<i>Nom du milieu</i>	<i>Pourcentage</i>
4400	Forêts et bois alluviaux, marécageux ou très humides	40
3810	Pâturages mésophiles	20
4120	Chênaie-charmaie	15
5320	Formations à grandes laïches (magnocariçaies)	10
3700	Prairies humides et inondables, mégaphorbiaies	8
2200	Etangs et mares d'eau douce	4
2400	Eaux courantes	1
5310	Roselières, typhaies	2
5410	Sources colonisées par la végétation	0

2°) Autres milieux :

<i>Code</i>	<i>Nom du milieu</i>	<i>Pourcentage</i>
41D0	Peupleraies de tremble	1

3°) Milieux périphériques :

Code	Nom du milieu
8620	Villages
4120	Chênaie-charmaie
3800	Prairies mésophiles
4400	Forêts et bois alluviaux, marécageux ou très humide
8700	Espaces interstitiels ouverts, pionniers et nitrophiles (bords des routes)

**8 – COMPLEMENTS DESCRIPTIFS :**

1°) Géomorphologie : 54 - 23 - 27 - 31 - 30 - 29 (vallée - rivière - bras mort - étang - mare - source, résurgence)

Commentaires : Zone située en fond de vallée dans la partie aval de la *Haute Vallée de l'Yvette*. A ce niveau topographique, les abords de l'Yvette sont occupés par des *argiles vertes de Romainville* et des alluvions récentes. La présence de nombreuses résurgences et l'affleurement de la nappe aquifère sont la cause d'un sol humide et d'une végétation caractéristique (friches à grandes herbes et roselières, bois marécageux). Ce site constitue aujourd'hui une enclave naturelle au sein du tissu urbain formé par les centres-bourgs de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et de Courcelles-sur-Yvette.

2°) Activités humaines : 03 - 13 - 04 (élevage - circulation ferroviaire - pêche)

Commentaires : Les anciennes prairies mésophiles de la Glacière viennent d'être remises en pâture par des bovins. Un projet similaire est envisagé à court terme sur les anciennes friches humides de Vaugien à l'aide de bovins de race rustique. Le site est par ailleurs traversé par la ligne du RER C dans sa partie aval.

3°) Statut(s) de propriété : 32 - 01 (domaine public communal - propriété privée)

Commentaires : La commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse est le propriétaire majoritaire des terrains humides situés à l'Est (zone et étang de Vaugien) et des prairies à l'Ouest (Prés de la Glacière). Quelques propriétés privées se partagent les terrains marécageux situés au nord-est de la ligne ferroviaire.

4°) Mesures de protection : 31 - 17 - 80 - 14 - 18 (site inscrit selon la loi de 1930 - zone ND - parc naturel régional - zone de préemption du département - espace boisé classé)

5°) Autres inventaires : Site ne figurant pas au réseau Natura 2000 mais il convient de signaler la présence d'une espèce d'intérêt communautaire inscrite à l'annexe II de la Directive Européenne Habitats 92/43/CEE.

**9 – FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE :**

Code facteur	Réel / Potentiel	Positif / Négatif
91.5 Fermeture du milieu	R	0
32.0 Submersion, création d'un plan d'eau	P	0
81.0 Erosion	R	0
45.0 Pâturage	R	1
35.0 Entretien des rivières	R	1/0
63.0 Pêche	R	1
55.0 Accueil du public, création de pistes	P	1

## 10 – CRITERES D'INTERÊT :

1°) Patrimoniaux : 22 - 36 (insectes - phanérogames)

2°) Fonctionnels : 41 - 44 - 62 - 64 - 63 (zone d'expansion naturelle des crues - auto-épuration des eaux - étapes migratoires, zone de stationnement, dortoirs - zone particulière liée à la reproduction - zone particulière d'alimentation)

3°) Complémentaires : 81 - 90 (paysager - pédagogique)

## 11 – BILAN DES CONNAISSANCES CONCERNANT LES ESPECES :

	Mam	Ois.	Rept.	Amph.	Pois.	Ins.	Aufr. Inv.	Phanéro.	Ptérido	Bryo.	Lich.	Cham	Alg
Prospection	0	0	0	0	0	2	0	2	2	0	0	0	0
Nb. sp. citées	2	51	2	3	0	275	2	223	7	0	0	0	0
Nb. sp. protégées		34	2	2		6		0	1				
Nb. sp. rares ou menacées		1				32		9	3				
Nb. sp. endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe													
Nb. sp. en limite d'air													
Nb. sp. margin. écolog													
Nb total sp. connues	2	51	2	3	0	275	2	223	8	0	0	0	0

## 12 – CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE : 1 - 2 - 3 - 4

La délimitation proposée tient compte de la répartition des espèces remarquables, des habitats qui leur sont associés et de la fonctionnalité de cette zone humide de fond de vallée (écrêtage des crues, entité écologique cohérente). Un zonage polynucléaire est proposé afin d'exclure au maximum les secteurs urbanisés et anthropisés (route, axe ferroviaire). Au niveau cartographique, lorsque la limite du zonage est calée sur le cours de la rivière ou celui d'un réseau secondaire (ancien bief), le lit du cours d'eau est systématiquement inclus dans la zone.

## 13 – COMMENTAIRE GENERAL :

La zone humide de *Vaugien*, qui relie le fond de la *Vallée de l'Yvette* de Saint-Rémy-lès-Chevreuse à Courcelles-sur-Yvette, constitue un vaste ensemble de friches hygrophiles et de boisements alluviaux et marécageux. Le degré important de fermeture du milieu sous l'effet du boisement spontané constitue aujourd'hui une véritable menace pour ce site. Néanmoins, le site est encore d'un grand intérêt écologique en abritant plusieurs espèces animales et végétales protégées et de nombreuses espèces assez rares à très rares dans notre région.

L'intérêt floristique assez fort du site est principalement lié à la présence d'un cortège de fougères remarquables pour la région avec notamment le **Polystic à aiguillons (PR/AR)** (*Polystichum aculeatum*) et le **Polystic à soies (R)** (*Polystichum setiferum*), fougères caractéristiques des forêts neutrophiles qui se développent dans les secteurs de ravins et sur les berges ombragées des ruisseaux, ou encore le **Dryoptéris écaillé (R)** (*Dryopteris affinis subsp. borrieri*), autre fougère rare des sous-bois frais de feuillus. Dans les friches humides, le **Bident à fruits noirs (R)** (*Bidens frondosa*), petit thérophyte naturalisé originaire d'Amérique, se développe ici sur les vases exondées des berges et des fossés. Sur les terrains les plus secs situés en périphérie du site, on peut observer la **Véronique filiforme (R)** (*Veronica filiformis*) originaire d'Asie, ici probablement échappée des jardins avoisinants.

D'autres espèces végétales des milieux humides et peu fréquentes en région Ile-de-France ont également été observées sur le site : l'Herbe aux goutteux (AR) (*Aegopodium podagraria*), la Petite Berle (AR) (*Berula erecta*), le Souchet brun (AR) (*Cyperus fuscus*), les

Cardamines amère et flexueuse (AR) (*Cardamine amara*, *Cardamine flexuosa*), le Millepertuis anguleux (AR) (*Hypericum maculatum subsp.obtusisuculum*) et le Myosotis cespiteux (AR) (*Myosotis cespitosa*).

On soulignera enfin que les aulnaies tourbeuses du site présentent des caractéristiques écologiques favorables à la très rare **Lathrée clandestine** (PR/TR) même si l'espèce n'a pas encore été observée sur ce secteur de l'Yvette.

Parmi les oiseaux qui fréquentent le site, on citera la présence du **Rôle d'eau** (AR), espèce caractéristique des zones de marais, observé à plusieurs reprises dans la queue tourbeuse de l'étang de *Vaugien*. D'autres espèces intéressantes ont été recensées sur la zone de *Vaugien* comme notamment la **Bécassine des Marais** (AR), hivernante régulière sur le site dans les grandes friches humides, mais aussi la **Bergeronnette des ruisseaux** (PN/AR) et le **Martin-pêcheur** (PN/AR), qui installent leur nichée à proximité des lits de la rivière et de l'ancien bief.

Sur le plan entomologique, la zone humide de *Vaugien* s'avère être d'une richesse exceptionnelle avec la présence de **plusieurs espèces protégées et de nombreuses espèces très rares dans la région dont certaines n'avaient pas été revues depuis plusieurs décennies**. On observe en effet sur ce site de nombreux coléoptères rares des milieux humides comme **la Panagée grande-croix** (PR/AR) (*Panageus crux-major*) carabique des milieux tourbeux et **protégé en Ile-de-France**, le rarissime charançon **Baris analis** qui vit au collet basal de la Pulcaire dysentérique et qui n'avait pas été signalé depuis plus d'un demi-siècle, les carabiques **Anisodactylus signatus** et **Lebia crux-minor** qui sont au bord de l'extinction en Ile-de-France, ou encore le **Cténicère tesselé** (*Actenicerus sjaelandicus*), taupin des zones humides rarement observé depuis plusieurs années. Dans les boisements, de nombreuses sources et suintements constituent l'habitat de prédilection du **Cordulégastré annelé** (PR/AR), odonate **protégé en Ile-de-France**, observé régulièrement en plusieurs endroits du site. Ces friches humides à hautes herbes et mégaphorbiaies sont également l'habitat de plusieurs papillons intéressants comme **le Sphinx de l'Epilobe** (PN) (*Proserpinus proserpina*), **espèce protégée au niveau national** dont il s'agit ici de la seule localité connue sur le Parc naturel régional, **l'Ecaille marbrée-rouge** (PR) (*Callimorpha dominula*), espèce rare et **protégée en Ile-de-France** mais particulièrement abondante sur ce site, et **le Nacré de la Sanguisorbe** (*Brenthis ino*), hôte caractéristique des prairies marécageuses qui est en forte régression dans notre région depuis plusieurs décennies.

Les grandes friches humides abritent par ailleurs de nombreux autres insectes peu fréquents comme les charançons **Lixus** (*Lixus vilis*, *Lixus iridis*) dont les larves minent les tiges de Bec-de-cigogne et de Grande Berce, **l'Alophe à trois gouttes** (*Alophus triguttatus*), autre charançon encore assez répandu dans les zones humides du massif de Rambouillet mais qui aurait pratiquement disparu du reste de l'Ile-de-France, le **Scaphidema metallicum**, petit ténébrionide que l'on rencontre dans le bois mort ou dépourissant des boisements alluviaux aux côtés de la très rare **Vrillette de Latreille** (*Ochina latreilli*), le **Plateumaris consimilis**, donacie des cariçaies en voie de raréfaction, **le Crache-sang** (*Timarcha tenebricosa*), grosse chrysomèle qui affectionne les Gaillets, ou encore des carabiques caractéristiques des prairies inondables comme **le Drypte échancré** (*Drypta dentata*) et **la Lébie à tête verte** (*Lebia chlorocephala*). On doit également mentionner l'existence d'une population de **Libellules fauves** (*Libellula fulva*) au niveau de l'étang de *Vaugien* qui constitue la plus importante colonie de reproduction connue pour cette espèce sur le territoire du Parc naturel régional. Toujours localisée, cette libellule affectionne les étangs forestiers ceinturés par des groupements de grandes laîches. Elle côtoie ici **l'Agrion de Vander Linden** (*Cercion lindenii*), petit zygoptère qui affectionne les plans d'eau bien pourvus en hydrophytes à feuilles flottantes. Cette espèce semble très rare sur le territoire du Parc naturel régional où elle n'est signalée que de deux localités.

Aux côtés de la **Mante religieuse** (PR/AR) (*Mantis religiosa*), espèce thermophile **protégée en Ile-de-France**, il faut signaler la présence de **l'Hespérie de l'Alcée** (*Carcharodus alceae*),

dont la chenille se développe sur les Mauves et qui semble relativement abondante sur les prairies de la glacière.

On mentionnera enfin la présence de l'**Ecaille chinée (DH)** (*Euplagia quadripunctata*), papillon nocturne inscrit à l'annexe II de la Directive « Habitats », qui reste toutefois relativement commun sur l'ensemble du massif de Rambouillet.

Lien(s) avec d'autre(s) ZNIEFF :

N°SFF : 78470005 Prairies inondables de Coubertin

N°SFF : 78470006 Ru et aulnaie tourbeuse de Montabé

### 13 bis – **INFORMATIONS A USAGE INTERNE AU RESEAU ZNIEFF :**

Des inventaires complémentaires sont nécessaires pour tous les groupes biologiques mais une attention particulière doit être accordée aux oiseaux dont les observations sont pour la plupart relativement anciennes (1986).

### 14 – **SOURCES / INFORMATEURS :**

<i>Nom de l'informateur</i>	<i>Début de période d'observation</i>	<i>Fin de période d'observation</i>
Arnaud BAK	2004	2004
Sylvie BESSON & al.	1986	1986
Eric DUFRENE	2004	2004
Philippe JULVE	1994	1994
Olivier MARCHAL	1998	1998
Arnaud HORELLOU	1992	2004
Alexandre MARI	1992	2004
Laurent MARTIN-DHERMONT	1999	2000
Philippe MOTHIRON	2004	2004
Virginie PASTOR	2000	2000

### 15 – **SOURCES / BIBLIOGRAPHIE :**

<i>Références bibliographiques</i>	<i>Année de publication</i>
BASE DE DONNEES FAUNE-FLORE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE	document permanent informatisé
Sylvie BESSON & al. - La zone humide de Vaugien : identification des différentes composantes du milieu et propositions d'aménagement. PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE / UNIVERSITE PARIS VII	1986
Philippe JULVE - Flore et végétation du P.N.R. de la Haute Vallée de Chevreuse. PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE & ERE	1995
Pascal DUBREUIL & al - Inventaire des Patrimoines (Faune, Flore et Milieux naturels) : commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE	1996
Olivier MARCHAL - Zone humide des Prés de Vaugien : description du site et propositions d'aménagement. PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE	1998
Pierre ZAGATTI & al - Atlas des coléoptères du massif de Rambouillet et du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, Tome 1 : 1990-2000 . OPIE	2001
Arnaud BAK - Plan de gestion du continuum naturel de Vaugien. PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE & UCO.	A paraître 2004

## LISTE D'ESPECES 2a : ESPECES DETERMINANTES

Nom scientifique	Milieu	Statut(s)	Abond	Effectif estimé	Appar	Période obs	Dispar	Source
<b>Végétaux supérieurs (Phanérogames et Ptérydophytes)</b>								
<i>Dryopteris affinis</i> subsp. <i>borreri</i>	4120	R	A			2001		L.Martin-Dhermont
<i>Polystichum aculeatum</i>	4400-4120	R	A			2004		A.Bak
<i>Polystichum setiferum</i>	4400	R/N	A			2000		A.Mari & L.Martin-Dhermont
<b>Insectes Coléoptères</b>								
<i>Actenicerus sjaelandicus</i>	5320	R	B			2003		A.Horellou & A.Mari
<i>Alophus triguttatus</i>	3700-5320	R	C			1994 à 1999		A.Horellou & A.Mari
<i>Anchomenus dorsalis</i>	3700	R	A			1994 à 1999		A.Horellou & A.Mari
<i>Carabus auronitens</i>	4120	R	A			2004		A.Mari
<i>Drypta dentata</i>	3700	R	A			1994 à 1999		A.Horellou & A.Mari
<i>Lebia chlorocephala</i>	3700-5320-5310	R	B			1994 à 1999		A.Horellou & A.Mari
<i>Lixus iridis</i>	3700	R	C			2004		A.Mari
<i>Ochina latreilli</i>	4400	R	A			1997		A.Horellou & A.Mari
<i>Oeceptoma thoracica</i>	3700	R	A			1994 à 1999		A.Horellou & A.Mari
<i>Onthophagus coenobita</i>	3700	R	A			1994 à 1999		A.Horellou & A.Mari
<i>Panageus crux-major</i>	3700-5320-4400	R	B			1994 à 1999		A.Horellou & A.Mari
<i>Plateumaris consimilis</i>	5320	R	A			2001		A.Mari
<i>Scaphidema metallicum</i>	3700	R	A			1999		A.Mari
<i>Timarcha tenebricosa</i>	3700	R	C			2004		A.Mari
<b>Insectes Odonates</b>								
<i>Calopteryx virgo virgo</i>	2400	R	B			1998		A.Horellou & A.Mari
<i>Cercion lindenii</i>	2200	R	A			2004		A.Bak
<i>Cordulegaster boltonii boltonii</i>	5410-4400	R	A	> 2 cpl.		2002		A.Mari
<i>Libellula fulva</i>	2200	R	C	50-100 ind.		2004		A.Mari & A.Bak
<b>Insectes Lépidoptères</b>								
<i>Brenthis ino</i>	5320	R	B			2004		A.Bak
<i>Callimorpha dominula</i>	3700-5320	R	C			2004		A.Mari
<i>Carcharodus alceae</i>	3810	R	B			2003		A.Mari
<i>Proserpinus proserpina</i>	3700-5320	R	A			2004		Ph.Mothiron
<b>Insectes Orthoptères</b>								
<i>Metrioptera roeselii</i>	3700-3810	R	C	100-200 ind		2003		A.Mari
<b>Insectes Mantoptères</b>								
<i>Mantis religiosa</i>	3700-3810	R	A	> 10 ind.		2003		A.Mari

## LISTE D'ESPECES 2c : AUTRES ESPECES

Nom scientifique	Milieu	Statut(s)	Abond	Effectif estimé	Appar	Période obs	Dispar	Source
<b>Végétaux supérieurs (Phanérogames et Ptérydophytes)</b>								
<i>Acer negundo</i>		N				1998		O.Marchal
<i>Acer platanoides</i>						1994		Ph.Julve
<i>Acer pseudoplatanus</i>						1999		L.Martin-Dhermont
<i>Achillea millefolium</i>						1999		L.Martin-Dhermont
<i>Aegopodium podagraria</i>	3700	R	A			1998		O.Marchal
<i>Aesculus hippocastanum</i>						1998		O.Marchal

Agrimonia eupatoria					1999	L.Martin-Dhermont
Agrostis capillaris					1998	O.Marchal
Ajuga reptans					1998	O.Marchal
Alliaria petiolata					1999	L.Martin-Dhermont
Alnus glutinosa					1999	L.Martin-Dhermont
Alopecurus myosuroides					1999	L.Martin-Dhermont
Alopecurus pratensis					1998	O.Marchal
Angelica sylvestris					1999	L.Martin-Dhermont
Anthriscus sylvestris					1999	L.Martin-Dhermont
Apium nodiflorum					1999	L.Martin-Dhermont
Arctium sp.					1999	L.Martin-Dhermont
Arrhenatherum elatius ssp. elatius					1999	L.Martin-Dhermont
Artemisia vulgare					1999	L.Martin-Dhermont
Arum italicum					1999	L.Martin-Dhermont
Arum maculatum					1998	O.Marchal
Athyrium filix-femina					1999	L.Martin-Dhermont
Berula erecta	4490	R	A		1999	L.Martin-Dhermont
Betula alba ssp. alba					1994	Ph.Julve
Bidens frondosa	2200	R	A		1999	L.Martin-Dhermont
Brachypodium sylvaticum					1999	L.Martin-Dhermont
Bromus sterilis					1999	L.Martin-Dhermont
Callitriche platycarpa					1999	L.Martin-Dhermont
Caltha palustris					1999	L.Martin-Dhermont
Calystegia sepium ssp. sepium					1998	O.Marchal
Cardamina pratense					1998	A.Horellou
Cardamine amara	4490-2200	R	B		2004	A.Bak
Cardamine flexuosa	4490-2200	R	B		1999	L.Martin-Dhermont
Cardamine hirsuta					1998	O.Marchal
Cardamine pratensis					1999	L.Martin-Dhermont
Carex acutiformis					1999	L.Martin-Dhermont
Carex hirta					1998	A.Mari
Carex paniculata					1999	L.Martin-Dhermont
Carex pendula					1999	L.Martin-Dhermont
Carex pseudocyperus					1999	L.Martin-Dhermont
Carex remota					1999	L.Martin-Dhermont
Carex riparia					1999	L.Martin-Dhermont
Carex spicata					1998	O.Marchal
Carex sylvatica					1998	O.Marchal
Carpinus betulus					1999	L.Martin-Dhermont
Cedrus sp.		N			1998	O.Marchal
Centaureum erythrea					1998	O.Marchal
Cerastium fontanum ssp. vulgare					1999	L.Martin-Dhermont
Chenopodium album					1998	O.Marchal
Circaea lutetiana					1999	L.Martin-Dhermont
Cirsium arvense					1999	L.Martin-Dhermont
Cirsium oleraceum					1999	L.Martin-Dhermont
Cirsium palustre					1999	L.Martin-Dhermont
Cirsium sp.					1999	L.Martin-Dhermont
Convolvulus arvensis					1999	L.Martin-Dhermont

Corylus avellana					1999	L.Martin-Dhermont
Craex hirta					1998	O.Marchal
Crataegus monogyna					1999	L.Martin-Dhermont
Crepis capillaris					1998	O.Marchal
Cruciata laevipes					1999	L.Martin-Dhermont
Cyperus fuscus	2410	R	A		1998	O.Marchal
Cytisus scoparius					1999	L.Martin-Dhermont
Dactylis glomerata					1999	L.Martin-Dhermont
Dactylorhiza fistulosa					1998	A.Mari
Dipsacus fullonum					1998	O.Marchal
Dipsacus pilosus					1998	O.Marchal
Dryopteris filix-mas					1999	L.Martin-Dhermont
Echinochloa crus-galli					1998	O.Marchal
Elytregia repens					1999	L.Martin-Dhermont
Epilobium hirsutum					1999	L.Martin-Dhermont
Epilobium parviflorum					1998	O.Marchal
Epilobium tetragonum ssp. tetragonum					1999	L.Martin-Dhermont
Epipactis helleborine					1999	L.Martin-Dhermont
Equisetum arvense					1999	L.Martin-Dhermont
Equisetum fluviatile					1998	A.Mari
Equisetum palustre					1998	O.Marchal
Euonymus europeus					1998	O.Marchal
Eupatorium cannabinum					1999	L.Martin-Dhermont
Fagus sylvatica					1998	O.Marchal
Fagus sylvatica var. atropunicea		N			1998	O.Marchal
Festuca gigantea					1994	Ph.Julve
Ficaria ranunculoides					1998	A.Horellou
Filipendula ulmaria					1999	L.Martin-Dhermont
Fragaria vesca					1999	L.Martin-Dhermont
Fraxinus excelsior					1999	L.Martin-Dhermont
Galeopsis tetrahit					1998	O.Marchal
Galium aparine					1999	L.Martin-Dhermont
Galium palustre ssp. palustre					1998	O.Marchal
Galium uliginosum					1999	L.Martin-Dhermont
Geranium dissectum					1999	L.Martin-Dhermont
Geranium robertianum					1999	L.Martin-Dhermont
Geranium robertianum ssp. robertianum					1999	L.Martin-Dhermont
Geum urbanum					1999	L.Martin-Dhermont
Glechoma hederacea					1998	A.Mari
Glyceria fluitans					1999	L.Martin-Dhermont
Hedera helix					1999	L.Martin-Dhermont
Heracleum sphondylium					1998	A.Mari
Holcus lanatus					1998	A.Mari
Holcus mollis					1999	L.Martin-Dhermont
Humulus lupulus					1998	O.Marchal
Hypericum maculatum ssp. obtusiusculum	3700	R	A		1999	L.Martin-Dhermont
Hypericum perforatum ssp. perforatum					1999	L.Martin-Dhermont
Hypericum quadrangulum					1998	O.Marchal
Hypericum tetrapterum					1994	Ph.Julve

<i>Ilex aquifolium</i>					1998	O.Marchal
<i>Impatiens parviflora</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Iris pseudacorus</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Juglans regia</i>		N			1998	O.Marchal
<i>Juncus acutiflorus</i>					1998	O.Marchal
<i>Juncus bulbosus</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Juncus conglomeratus</i>					1998	A.Mari
<i>Juncus effusus</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Juncus inflexus</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Lamium album</i>					1998	A.Horellou
<i>Lapsana communis</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Lathyrus pratensis</i>					1998	O.Marchal
<i>Lemna minor</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Leucanthemum vulgare</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Linaria vulgaris</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Listera ovata</i>					1998	A.Mari
<i>Lonicera periclyneum</i>					1998	O.Marchal
<i>Lotus corniculatus</i>					1998	O.Marchal
<i>Lotus pedunculatus</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Lycopus europaeus</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Lysimachia nummularia</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Lysimachia vulgaris</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Lythrum salicaria</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Magnolia sp.</i>		N			1998	O.Marchal
<i>Malus sp.</i>		N			1998	O.Marchal
<i>Medicago lupulina</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Mentha aquatica</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Mentha suaveolens</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Mercurialis annua</i>					1998	O.Marchal
<i>Milium effusum</i>					1998	O.Marchal
<i>Myosotis laxa ssp. cespitosa</i>	2200	R	A		1999	L.Martin-Dhermont
<i>Myosotis scorpioides</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Myosoton aquaticum</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Nasturtium officinale</i>					1998	O.Marchal
<i>Neottia nidus-avis</i>					1998	A.Horellou & A.Mari
<i>Ononis spinosa</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Ophris apifera</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Papaver sp.</i>					1998	A.Mari
<i>Phalaris arundinacea</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Picea abies</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Picris hieracoides</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Plantago lanceolata</i>					1998	O.Marchal
<i>Plantago major ssp. major</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Platanus hybrida</i>		N			1999	L.Martin-Dhermont
<i>Poa nemoralis ssp. nemoralis</i>					1998	O.Marchal
<i>Poa trivialis ssp. trivialis</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Polygonum amphibium var. terrestre</i>					1999	L.Martin-Dhermont
<i>Populus canescens</i>					1998	O.Marchal
<i>Populus sp.</i>					1999	L.Martin-Dhermont

Populus tremula					1999	L.Martin-Dhermont
Potentilla anserina					1998	A.Mari
Potentilla reptans					1999	L.Martin-Dhermont
Potentilla sterilis					1998	O.Marchal
Primula eliator					1999	L.Martin-Dhermont
Primula veris					1998	A.Horellou
Prunella vulgaris					1999	L.Martin-Dhermont
Prunus avium					1998	O.Marchal
Prunus mahaleb		N			1999	L.Martin-Dhermont
Prunus spinosa					1999	L.Martin-Dhermont
Pseudotsuga menziesii		N			1998	O.Marchal
Pulicaria dysenterica					1998	O.Marchal
Quercus robur					1999	L.Martin-Dhermont
Ranunculus ficaria					1999	L.Martin-Dhermont
Ranunculus repens					1999	L.Martin-Dhermont
Ranunculus sceleratus					1998	O.Marchal
Ribes nigrum					1999	L.Martin-Dhermont
Ribes rubrum					1999	L.Martin-Dhermont
Robinia pseudo-acacia					1998	O.Marchal
Rosa canina					1999	L.Martin-Dhermont
Rubus sect. rubus					1999	L.Martin-Dhermont
Rumex conglomeratus					1999	L.Martin-Dhermont
Rumex hydrolapathum					1998	O.Marchal
Rumex obtusifolius					1999	L.Martin-Dhermont
Rumex sanguineus					1999	L.Martin-Dhermont
Rumex sp.					1999	L.Martin-Dhermont
Salix acuminata					1998	O.Marchal
Salix alba					1998	O.Marchal
Salix caprea					1999	L.Martin-Dhermont
Salix cinerea					1998	O.Marchal
Salix x-sepulcralis		N			1998	O.Marchal
Sambucus nigra					1998	O.Marchal
Saponaria officinalis					1999	L.Martin-Dhermont
Saxifraga granulata					1998	A.Horellou
Scirpus sylvaticus					1999	L.Martin-Dhermont
Scrofularia auriculata					1999	L.Martin-Dhermont
Scrophularia nodosa					1998	O.Marchal
Scutellaria gallericulata					1999	L.Martin-Dhermont
Senecio jacobaea					1999	L.Martin-Dhermont
Silene flos-cuculi					1999	L.Martin-Dhermont
Silene latifolia ssp alba					1999	L.Martin-Dhermont
Solanum dulcamara					1999	L.Martin-Dhermont
Solidago canadensis ssp. pl.					1998	O.Marchal
Solidago virgaurea					1999	L.Martin-Dhermont
Sparganium erectum ssp. erectum					1999	L.Martin-Dhermont
Stachys holostea					1998	O.Marchal
Stachys sylvatica					1999	L.Martin-Dhermont
Stellaria sp.					1999	L.Martin-Dhermont
Symphoricarpos alba					1994	Ph.Julve

<i>Symphoricarpos racemosus</i>						1998	O.Marchal
<i>Symphytum officinale</i>						1999	L.Martin-Dhermont
<i>Taraxacum officinale</i>						1999	L.Martin-Dhermont
<i>Taxus baccata</i>						1999	L.Martin-Dhermont
<i>Thalictrum flavum</i>						1998	O.Marchal
<i>Tilia platyphyllos</i>						1998	O.Marchal
<i>Toris japonica</i>		N				1998	O.Marchal
<i>Trapogon pratensis</i> ssp. pl.						1998	O.Marchal
<i>Trifolium campestre</i>						1999	L.Martin-Dhermont
<i>Trifolium dubium</i>						1999	L.Martin-Dhermont
<i>Trifolium pratense</i>						1999	L.Martin-Dhermont
<i>Trifolium repens</i>						1999	L.Martin-Dhermont
<i>Tussilago farfara</i>						1999	L.Martin-Dhermont
<i>Typha latifolia</i>						1998	O.Marchal
<i>Ulmus minor</i>						1999	L.Martin-Dhermont
<i>Urtica dioica</i>						1999	L.Martin-Dhermont
<i>Valeriana repens</i>						1994	Ph.Julve
<i>Verbascum thapsus</i>						1998	A.Mari
<i>Veronica beccabunga</i>						1998	O.Marchal
<i>Veronica chamaedrys</i>						1999	L.Martin-Dhermont
<i>Veronica filiformis</i>	2200	R	A			1999	L.Martin-Dhermont
<i>Viburnum lantana</i>						1998	O.Marchal
<i>Viburnum opulus</i>						1998	O.Marchal
<i>Vicia cracca</i>						1999	L.Martin-Dhermont
<i>Vicia hirsuta</i>						1999	L.Martin-Dhermont
<i>Vicia sativa</i> ssp. sativa						1999	L.Martin-Dhermont
<i>Vinca minor</i>						1998	O.Marchal
<i>Viola arvensis</i>						1998	O.Marchal
<b>Oiseaux</b>							
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>						1986	S.Besson & al.
<i>Aegithalos caudatus</i>						1986	S.Besson & al.
<i>Alcedo atthis</i>	2410	R	A			1986	S.Besson & al.
<i>Anas platyrhynchos</i>						1986	S.Besson & al.
<i>Ardea cinerea</i>						1986	S.Besson & al.
<i>Buteo buteo</i>						1986	S.Besson & al.
<i>Carduelis cannabina</i>						1986	S.Besson & al.
<i>Carduelis chloris</i>						1986	S.Besson & al.
<i>Carduelis spinus</i>						1986	S.Besson & al.
<i>Certhia brachydactyla</i>						1986	S.Besson & al.
<i>Columba palumbus</i>						1986	S.Besson & al.
<i>Corvus corone</i>						1986	S.Besson & al.
<i>Corvus monedula</i>						1986	S.Besson & al.
<i>Cuculus canorus</i>						1986	S.Besson & al.
<i>Delichon urbica</i>						1986	S.Besson & al.
<i>Dendrocopos major</i>						1986	S.Besson & al.
<i>Emberiza citrinella</i>						1986	S.Besson & al.
<i>Erithacus rubecula</i>						1986	S.Besson & al.
<i>Fringilla coelebs</i>						1986	S.Besson & al.
<i>Gallinago gallinago</i>	3700-5320	H	?			1986	S.Besson & al.

Gallinula chloropus					1986	S.Besson & al.
Garrulus glandarius					1986	S.Besson & al.
Hirundo rustica					1986	S.Besson & al.
Luscinia megarhynchos					1986	S.Besson & al.
Motacilla alba					1986	S.Besson & al.
Motacilla cinerea	2410	R	A		1986	S.Besson & al.
Musicapa striata					1986	S.Besson & al.
Parus caeruleus					1986	S.Besson & al.
Parus major					1986	S.Besson & al.
Phasianus colchicus					1986	S.Besson & al.
Phoenicurus ochruros					1986	S.Besson & al.
Phylloscopus collybita					1986	S.Besson & al.
Pica pica					1986	S.Besson & al.
Picus viridis					1986	S.Besson & al.
Prunella modulari					1986	S.Besson & al.
Pyrrhula pyrrhula					1986	S.Besson & al.
Rallus aquaticus	2200	H	A		1992	A.Mari
Serinus serinus					1986	S.Besson & al.
Sitta europea					1986	S.Besson & al.
Streptopelia decaocto					1986	S.Besson & al.
Streptopelia turtur					1986	S.Besson & al.
Strix aluco					1986	S.Besson & al.
Sturnus vulgaris					1986	S.Besson & al.
Sylvia atricapilla					1986	S.Besson & al.
Sylvia borin					1986	S.Besson & al.
Sylvia communis					1986	S.Besson & al.
Troglodytes troglodytes					1986	S.Besson & al.
Turdus merula					1986	S.Besson & al.
Turdus philomelos					1986	S.Besson & al.
Turdus vicivorus					1986	S.Besson & al.
<b>Insectes Coléoptères</b>						
Abax parallelepipedus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Adalia bipunctata					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Agapanthia cardui					2004	A.Mari
Agapanthia villosviridescens					2004	A.Mari
Agelastica alni					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Agonum gr.viduum					1999	A.Mari
Agonum mülleri					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Agriotes acuminatus					2004	A.Mari
Agriotes lineatus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Agriotes obscurus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Agriotes sputator					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Agrypnus murinus					2004	A.Mari
Aleochara curtula					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Althica oleracea					2004	A.Mari
Amara (Curtonotus) aulica					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Amara aenea					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Amara similata					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Anaspis maculata					2004	A.Mari

Anaspis pulicaria					2004	A.Mari
Anisodactylus binotatus + var.spurcaticornis					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Anisodactylus signatus	3700	R	A		1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Anoplotrupes stercorosus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Anostirus purpureus	3700	R	A		1997	A.Mari
Anthonomus pomorum					2004	A.Mari
Aphthona caerulea					2004	A.Mari
Aromia moschata					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Asaphidion gr.curtum					1999	A.Mari
Astenus immaculatus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Athous haemorrhoidalis					2004	A.Mari
Athous vittatus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Badister bullatus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Balanobius crux					2004	A.Mari
Balanobius salicivorus					2004	A.Mari
Baptolinus affinis					1999	A.Mari
Baris analis	3700	R	A		1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Bembidion erticulatum					2004	A.Mari
Bembidion (Metallina) lampros					1999	A.Mari
Bembidion (Philochtus) biguttatum					1999	A.Mari
Byrrhus pilula					2004	A.Mari
Byturus tomentosus					2004	A.Mari
Cantharis cryptica					2004	A.Mari
Cantharis fulvicollis					2004	A.Mari
Cantharis fusca					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Cantharis haemorrhoidalis					2004	A.Mari
Cantharis lateralis					2004	A.Mari
Cantharis livida					2004	A.Mari
Cantharis nigricans					2004	A.Mari
Cantharis pellucida					2004	A.Mari
Cantharis rustica					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Carabus auratus					1999	A.Mari
Carabus (Megodontus) violaceus subsp.purpurascens					1999	A.Mari
Cassida viridis					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Cetonia aurata					2004	A.Mari
Chrysolina herbacea					2004	A.Mari
Chrysolina hypericii					2004	A.Mari
Chrysolina polita					2004	A.Mari
Cidnopus pillosus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Cionus tuberculatus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Clivina contracta					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Clivina fossor					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Clytus arietis					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Coccinella septempunctata					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Corymbia rubra					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Crepidodera aurata					2004	A.Mari
Crepidodera aureola					2004	A.Mari
Crepidodera fulvicornis					2004	A.Mari

Curculio venosus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Denticollis linearis					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Diachromus germanus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Diaperis boleti					2004	A.Mari
Dischirius globosus					1999	A.Mari
Dolichosoma lineare					1999	A.Mari
Dorcus parallelipedus					1999	A.Mari
Dytiscus marginalis					1999	A.Mari
Elaphrus (Neoelaphrus) cupreus					1999	A.Mari
Europhilus fuliginosus					1999	A.Mari
Exochomus quadripustulatus					2004	A.Mari
Galeruca tanaceti					2004	A.Mari
Gastrophysa viridula					2004	A.Mari
Grammoptera ruficornis					2004	A.Mari
Harpalus affinis					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Harpalus dimidiatus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Harpalus distinguendus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Harpalus honestus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Harpalus latus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Hymenalia rufipes					2004	A.Mari
Hypera postica					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Hypera suspiciosa					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Ilybius fuliginosus					2004	A.Mari
Lagria atripes					1999	A.Mari
Lagria hirta					2004	A.Mari
Larinus planus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Lasioryhynchites sericeus					2004	A.Mari
Lathrobium fulvipenne					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Lathrobium geminum + var.volgense					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Lathrobium longulum					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Lebia crux-minor	3700	R	A		1994	A.Horellou & A.Mari
Leistus ferrugineus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Leistus fulvibarbis					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Leptura (Ruptela) maculata					2004	A.Mari
Limnobaris t-album					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Liophloeus tessullatus					2004	A.Mari
Lixus vilis	3700	R	A		1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Lochmaea capreae					2004	A.Mari
Loricera pilicornis					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Malachius bipustulatus					2004	A.Mari
Magdalis ruficornis					2004	A.Mari
Melanotus villosus					2004	A.Mari
Microcara testacea					2004	A.Mari
Mitoplithus calaginosus					2004	A.Mari
Mononychus punctumalbum					2004	A.Horellou & A.Mari
Mordella aculeata					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Nebria brevicollis					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Necrophorus humator					2004	A.Mari
Necrophorus vespillo					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari

Necrophorus vespilloides					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Notiophilus biguttatus					1999	A.Mari
Notiophilus palustris					1999	A.Mari
Notoxus monoceros					2004	A.Mari
Oedemera nobilis					2004	A.Mari
Oedemera podagrariae					2004	A.Mari
Onthophagus joannae					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Ophonus rotundicollis					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Opilo mollis	4490	R	A		1999	A.Horellou
Orsodacne lineola					2004	A.Mari
Otiorhynchus impressiventris subsp.veterator					2004	A.Mari
Oxypselaphus obscurus					1999	A.Mari
Paederus (Dioncopaederus) littoralis					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Paederus (Harpopaederus) brevipennis					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Paederus riparius					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Paradromius (Manodromius) linearis					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Paranchus ruficornis					2004	A.Mari
Philonthus (Onychophilonthus) marginatus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Philorhizus melanocephalus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Phosphuga atrata					1999	A.Mari
Phyllobius betulae					2004	A.Mari
Phyllobius urticae					2004	A.Mari
Phyllobrotica quadrimaculata	5320	R	A		2004	A.Mari
Phyllopertha horticola					2004	A.Mari
Phyllotreta tetrastigma	4490	R	B		2004	A.Mari
Plagionotus detritus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Plinthus caliginosus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Poecilus cupreus					2004	A.Mari
Polydrusus cervinus					2004	A.Mari
Polydrusus sericeus					2004	A.Mari
Potosia cuprea subsp.bourgini					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Propylea quatuordecimguttata					2004	A.Mari
Pseudocypus aethiops					1999	A.Mari
Pseudophnus rufipes					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Pterostichus (Argutor) vernalis					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Pterostichus (Melanius) anthracinum					1999	A.Mari
Pterostichus (Melanius) nigrita					1999	A.Mari
Pterostichus (Morphnosoma) melanarius					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Pterostichus (Phonias) strenuus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Pterostichus (Steropidius) madidus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Pterostichus cristatus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Pterostichus niger					1999	A.Mari
Pyrochroa serraticornis					2004	A.Mari
Quedius curtipennis					1999	A.Mari
Rhagonycha fulva					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Rhagonycha testacea					2004	A.Mari
Rhinoncus pericarpus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Scaphisoma agaricinum					1999	A.Mari
Silpha granulata					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari

Sitona lineatus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Smaragdina cyanea					2004	A.Mari
Stenolophus teutonius					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Stenurella melanura					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Stenurella nigra					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Stenus (Hemistenus) pallitarsis					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Stenus (Nestus) nanus					1999	A.Mari
Stenus bimaculatus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Stenus clavicornis					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Stenus providus					1999	A.Mari
Stilicus erichsoni					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Stomis pumicatus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Syntomus obscuroguttatus					1999	A.Mari
Tachinus rufipes					1999	A.Mari
Tachyporus formosus					2004	A.Mari
Thanatophilus sinuatus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Timarcha goettingensis					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Trachys minutus					2004	A.Mari
Trichius rosaceus					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Valgus hemipterus					2004	A.Mari
Xantholinus linearis					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
<b>Insectes Odonates</b>						
Aeshna cyanea					1998	A.Mari
Cordulia aenea					2004	A.Mari & A.Bak
Ischnura elegans					1999	A.Mari
Libellula depressa					2004	A.Mari & A.Bak
Platycnemis pennipes					2004	A.Mari & A.Bak
Pyrrhosoma nymphula					2004	A.Mari & A.Bak
Sympetrum sanguineum					1999	A.Mari
<b>Insectes Orthoptères</b>						
Chorthippus brunneus					2003	A.Mari
Chorthippus parallelus					2003	A.Mari
Chrysochraon dispar					2003	A.Mari
Conocephalus fuscus					2003	A.Mari
Leptophyes punctatissima					1999	A.Mari
Phaneroptera falcata					2003	A.Mari
Pholidoptera griseoaptera					2003	A.Mari
Tetrix subulata					2004	A.Mari
Tetrix undulata					1999	A.Mari
Tettigonia viridissima					2003	A.Mari
<b>Insectes Lépidoptères Rhopalocères</b>						
Antocharis cardamines					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Aricia agestis					2003	A.Mari
Araschnia levana					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Coenonympha pamphilus					2003	A.Mari
Celastrina argiolus					2004	A.Mari & A.Bak
Colias crocea					2003	A.Mari
Inachis io					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Leptidea sinapis					2003	A.Mari

Lycaena phlaeas					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Maniola jurtina					2003	A.Mari
Pararge aegeria					1999	A.Mari
Pieris napi					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Pieris rapae					2003	A.Mari
Pironia tithonus					2003	A.Mari
Polyommatus icarus					2003	A.Mari
Pyrgus malvae					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
Vanessa atalanta					1994 à 1999	A.Horellou & A.Mari
<b>Insectes Lépidoptères Hétérocères</b>						
Agrotis puta					2004	E.Dufrene
Aletia impura					2004	E.Dufrene
Arctia caja					2000	A.Mari & V.Pastor
Autographa gamma					2004	E.Dufrene
Cabera pusaria					2004	E.Dufrene
Callimorpha (Euplagia) quadripunctaria					1997	A.Mari
Calliteara pudibunda					2004	E.Dufrene
Chloroclysta citrata					2004	E.Dufrene
Chloroclysta truncata					2004	E.Dufrene
Cybosia mesomella					2004	E.Dufrene
Diachrisa chrisitis					2004	E.Dufrene
Eilema lurideola					2004	E.Dufrene
Hepiales hecta					2004	E.Dufrene
Hydriomena furcata					2004	E.Dufrene
Hydriomena impluviata					2004	E.Dufrene
Hypomecis punctinalis					2004	E.Dufrene
Idaea arvesata					2004	E.Dufrene
Lacanobia oleracea					2004	E.Dufrene
Lomaspilis marginata					2004	E.Dufrene
Peribatodes rhomboidaria					2004	E.Dufrene
Plogophora meticulosa					2004	E.Dufrene
Pterostoma palpina					2004	E.Dufrene
Rivula sericealis					2004	E.Dufrene
Siona lineata					2003	A.Mari
Spilosoma lubricipeda					2004	E.Dufrene
Spilosoma luteum					2004	E.Dufrene
Tyria jacobaeae					2004	A.Mari
<b>Insectes Hétéroptères</b>						
Aelia acuminata					1998	A.Mari
Coreus marginatus					1998	A.Mari
Graphosoma italicum					1998	A.Mari
Palomena prasina					1998	A.Mari
Piezodrus lituratus					1998	A.Horellou & A.Mari
<b>Autres Invertébrés (Arachnides)</b>						
Synaema globosum					1998	A.Mari
Argiope bruennichi					2003	A.Mari
<b>Reptiles</b>						
Anguis fragilis					1998	A.Horellou & A.Mari
Natrix natrix					1998	A.Horellou & A.Mari

<b>Amphibiens</b>							
Bufo bufo					1994 à 1999		A.Horellou & A.Mari
Rana dalmatina					1999		L.Martin-Dhermont
Rana gr.esculenta					1999		L.Martin-Dhermont
<b>Mammifères</b>							
Capreolus capreolus					1994 à 1999		A.Horellou & A.Mari
Vulpa vulpa					1998		O.Marchal



## ANNEXE X : Fiches espèces

### SPHINX DE L'ÉPILOBE

#### Classification :

Classe : Insecte  
Ordre : Lépidoptère  
Famille : Sphingidae  
Genre : *Proserpinus*  
Espèce : *Proserpinus proserpina* (Pallas, 1977)



#### Statut de protection :

Protection nationale (Ni1)  
Directive Habitat : Annexe IV  
Convention de Berne : Annexe II  
Liste rouge : Indeterminé  
Statut régional : Vulnérable  
Déterminant ZNIEFF

#### Description / comportement :

Lépidoptère hétérocère de 3 à 4 cm d'envergure présentant des ailes postérieures jaune orangé avec une large bordure foncée. Les ailes antérieures présentent une large bande sombre et des bords dentelés. Espèce de mœurs discrètes, dispersée à travers toute la région probablement plus répandue que les rares observations ne le laissent supposer.

La chenille est brune sans corne avec un ocelle brillant à l'extrémité postérieure et tient souvent la tête basse. Ses plantes hôtes sont les Epilobes, les Onagres, les Fuschias et la Lysimaque pourprée.

Activité de l'imago essentiellement nocturne mais il n'est pas rare de l'observer en journée

#### Habitat :

Les milieux où il trouve ses plantes hôtes : pentes ensoleillées, clairière de bois, en général près de l'eau.

#### Localisation / Etat sur le site :

Quelques individus observés au niveau de la magnocariçaie centrale des Grands Prés de Vaugien

#### Orientations de gestion :

Restaurer un espace ouvert de prairie humide afin de favoriser la présence des plates hôtes

## ÉCAILLE MARBREE ROUGE

### **Classification :**

Classe : Insecte  
Ordre : Lépidoptère  
Famille : Arctiidae  
Genre : Callimorpha  
Espèce : *Callimorpha dominula* (Linnaeus, 1977)



A. BAK / PNRHVC



A. MARI / PNRHVC

### **Statut de protection :**

Protection régionale (Ri1)  
Statut régional : Vulnérable  
Déterminant ZNIEFF

### **Description / comportement :**

Lépidoptère hétérocère caractérisé par des ailes antérieures noires maculées de tache variables blanches ou crème. Les ailes postérieures sont rouge écarlate. L'imago est actif de jour comme de nuit.

La chenille présente un tégument noir avec des verrues portant des touffes de soies noires et grises. Trois bandes discontinues jaunes ornent le corps de la chenille : une bande medio-dorsale et une bande de chaque côté du corps. Elle est de mœurs diurne et se nourrit de différentes plantes herbacées et arbrisseaux (Consoudes, Patiences, Orties, Ronces, Prunellier...).

### **Habitat :**

Boisements alluviaux humides, bords des ruisseaux et des cours d'eau, milieux bocagers, prairies humides, marécages, mégaphorbiaies...

### **Localisation / Etat sur le site :**

Importante population au niveau des Grands Prés de Vaugien et plus précisément du reliquat de prairie humide (espace ouvert de cariçaie/mégaphorbiaie).

### **Orientations de gestion :**

Restauration de la prairie humide  
Mise en place d'exclots pour servir de refuge aux chenilles (restauration, pâturage extensif)

## CORDULEGASTRE ANNELE

### **Classification :**

Classe : Insecte  
Ordre : Odonate  
Famille : Cordulegasteridae  
Genre : Cordulegaster  
Espèce : *Cordulegaster boltonii boltonii*  
(Donavan, 1807)



V. PASTOR / PNRVHVC



M. MULLER

### **Statut de protection :**

Protection régionale (Ri1)  
Statut régional : assez rare  
Déterminant ZNIEFF

### **Description / comportement :**

Grand anisoptère au vol puissant de couleur noire tachée de jaune, caractérisé par de grands yeux verts se touchant en un seul point.  
Espèce prédatrice  
La larve est aquatique et chasse à l'affût, à demi enfoncée dans le limon.

### **Habitat :**

Boisements alluviaux de fond de vallée présentant sources, suintements, ruisseaux et rivières propres à cours rapide avec un lit sablonneux et des zones peu profondes où la femelle vient pondre ses œufs dans le limon.

### **Localisation / Etat sur le site :**

Individus régulièrement observés sur l'ensemble des zones humides de fond de vallée (boisements, cariçaie/mégaphorbiaie, étang, rigole...). Cette espèce n'a néanmoins pas été observée en 2004.

### **Orientations de gestion :**

Contrôle de la qualité de l'eau de la Grande Rigole  
Restauration de la Grande Rigole afin de régénérer cet écosystème aquatique  
Restauration de la prairie humide des Grands Prés de Vaugien  
Conservation des boisements alluviaux marécageux

## PANAGEE GRANDE-CROIX

### **Classification :**

Classe : Insecte  
Ordre : Coléoptère  
Famille : Carabidae  
Genre : Panagaeus  
Espèce : *Panagaeus crux-major*  
(Linnaeus, 1758)



A. MARI / PNRHVC



### **Statut de protection :**

Protection régionale (Ri1)  
Statut régional : Vulnérable  
Déterminant ZNIEFF

### **Description / comportement :**

Petit Carabique carnassier ailé de 7,5 à 9 mm présentant des élytres noirs ornés de deux taches orange dessinant une croix noire. La tache apicale atteint presque toujours le bord externe des élytres. Il vit dans la végétation près du sol en été, sous les écorces et au pied des Saules et des Peupliers en hiver.

### **Habitat :**

Prairies humides, endroits marécageux et bords des eaux stagnantes

### **Localisation / Etat sur le site :**

Espèce observée au niveau de la cariçaie des Fiches de la Guieterie. Elle n'a pas été recensée au niveau des Grands Prés de Vaugien bien que le site soit tout à fait favorable à cette espèce.

### **Orientations de gestion :**

Restauration de la partie est des friches de la Guieterie afin de maintenir un noyau populationnel susceptible de coloniser ou de renforcer le peuplement entomologique des Grands Prés de Vaugien  
Restauration de la prairie humide des Grands Prés de Vaugien  
Réouverture de la queue tourbeuse de l'étang de Vaugien

## MANTE RELIGIEUSE

### **Classification :**

Classe : Insecte  
Ordre : Mantoptère  
Famille : Mantidae  
Genre : Mantis  
Espèce : *Mantis religiosa* (Linnaeus, 1758)



### **Statut de protection :**

Protection régionale (Ri1)  
Statut régional : Vulnérable  
Déterminant ZNIEFF

### **Description / comportement :**

Insecte allongé à tête triangulaire et thorax grêle chassant à l'affût les proies avec les pattes antérieures repliées devant la tête, prêt à saisir toutes les proies qui passent à sa portée. Les mantes se nourrissent essentiellement d'Orthoptères.

### **Habitat :**

Milieux thermophiles qu'ils soient à caractère xérophile (coteaux et plateaux calcaires, landes sablonneuses) ou plus hygrophile (pelouses mésophiles, marais)  
Espèce méditerranéenne en limite nord-occidentale de son aire de répartition

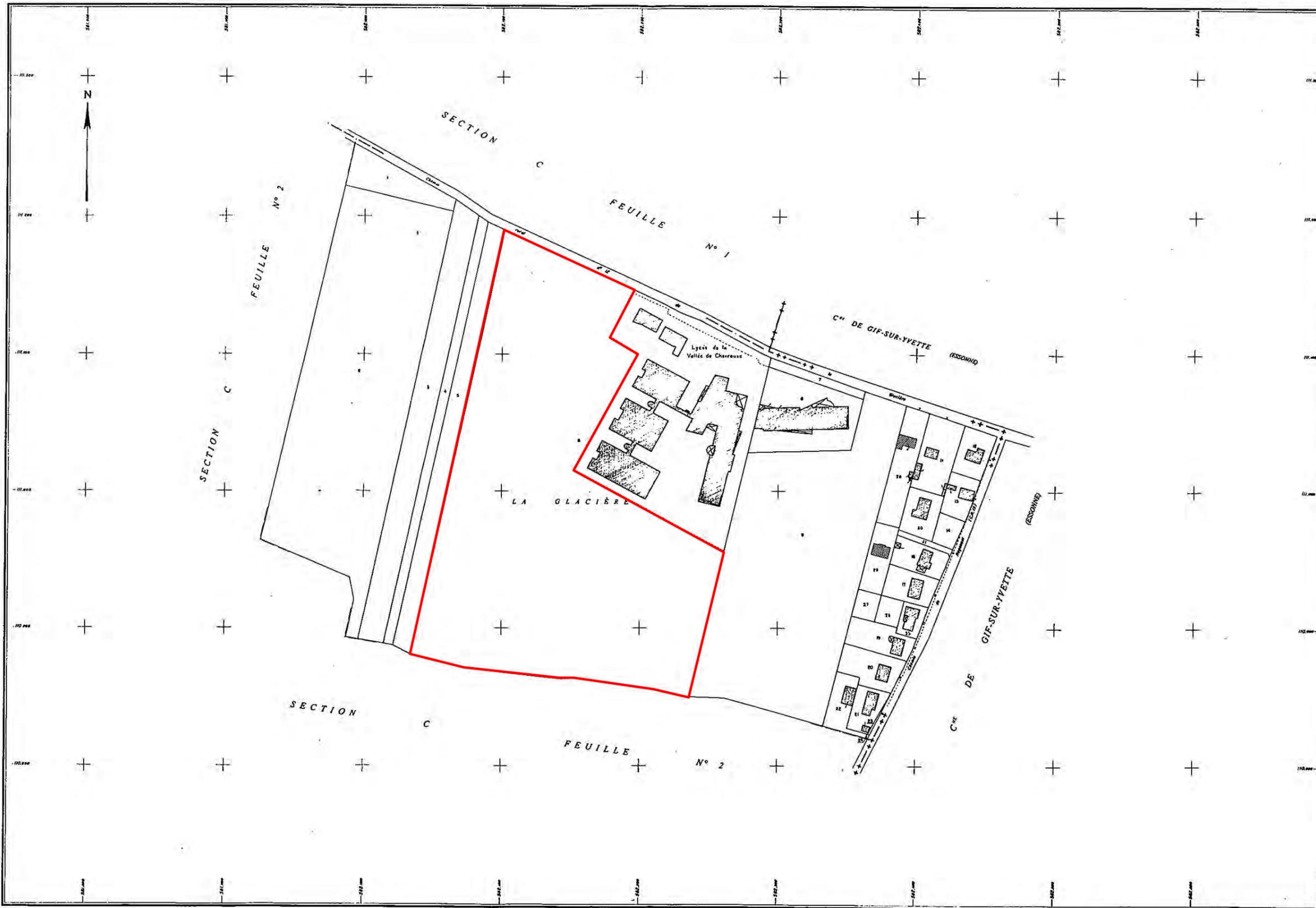
### **Localisation / Etat sur le site :**

Très importante population au niveau de la friche mésophile de la Glacière liée vraisemblablement à l'état avancé d'enfrichement de la zone

### **Orientations de gestion :**

Restauration de la prairie mésophile de la Glacière en maintenant une structure végétale en mosaïque : mélange de zones prairiales et de zones enrichies favorables à la Mante religieuse

## **ANNEXE XI : Feuilles cadastrales**

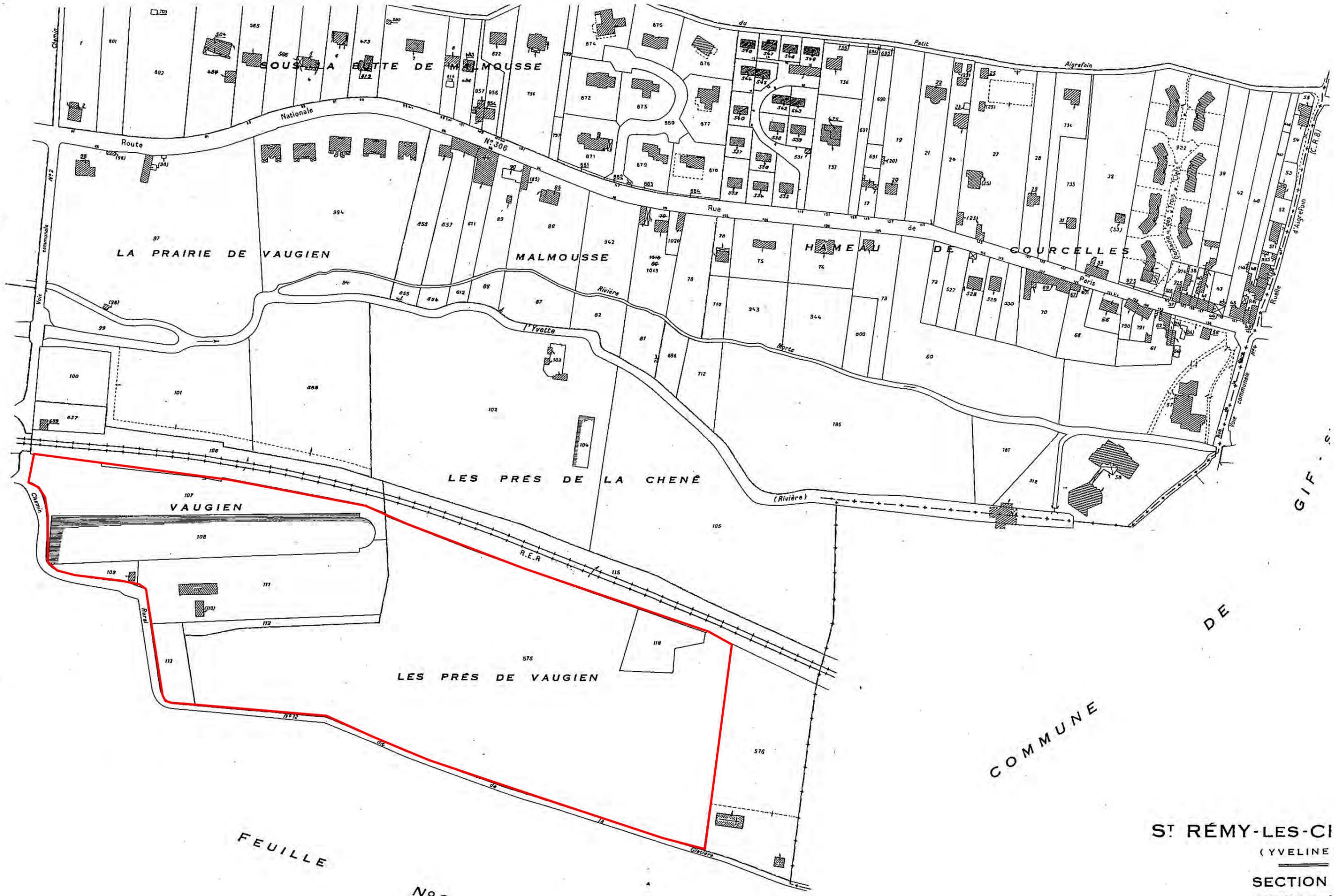


Service du Cadastre  
REPRODUCTION INTERDITE

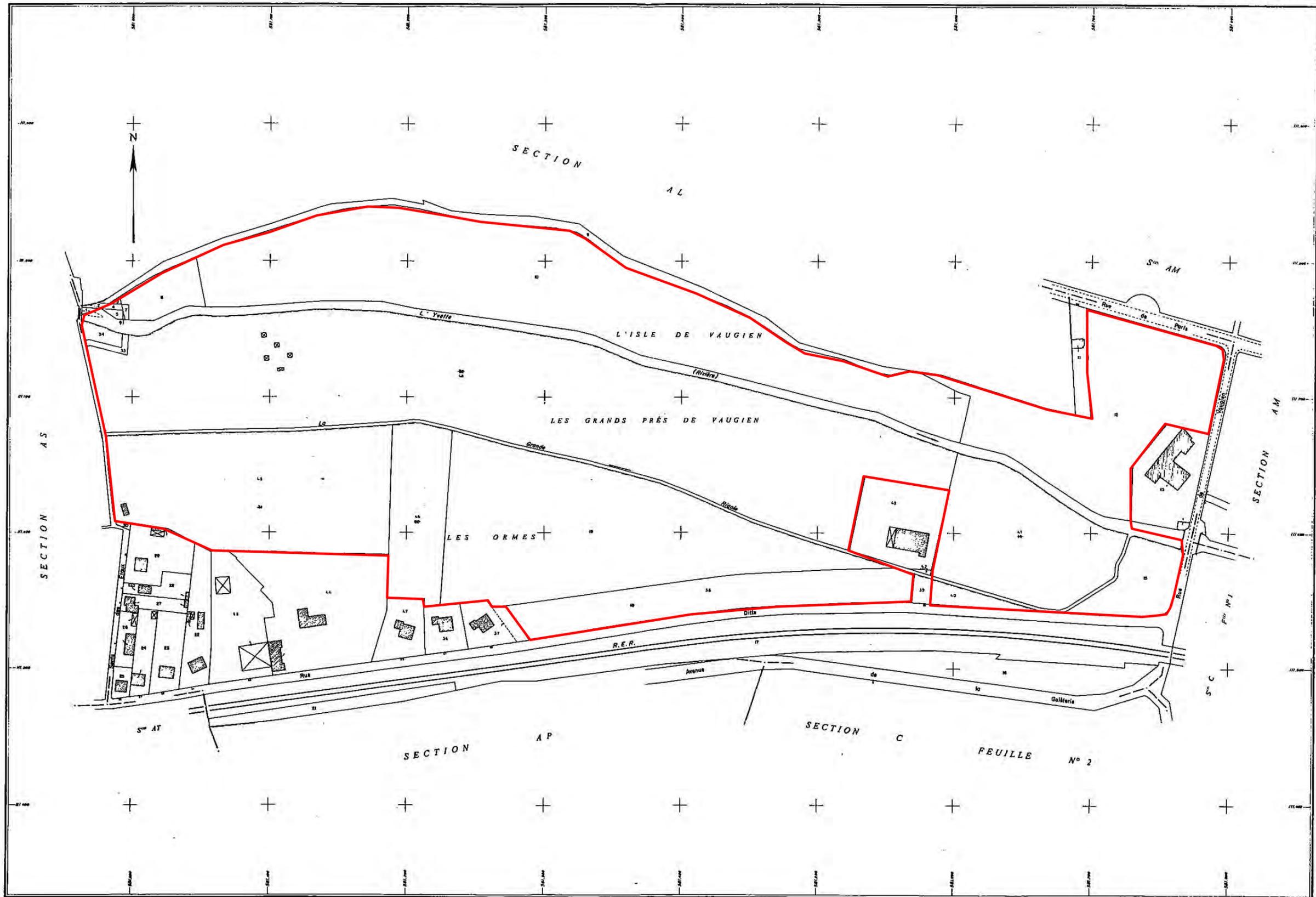
Echelle de 1/1000

Travaux...  
 CERTIFICAT CONFORME  
 au plan cadastral de conservation  
 à la date de ...

Feuille remaniée pour 1998  
 78 0 575 SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE AO  
 B.N.C. 1998



**ST RÉMY-LES-CI**  
 (YVELINE)  
**SECTION**  
**FEUILLE I**

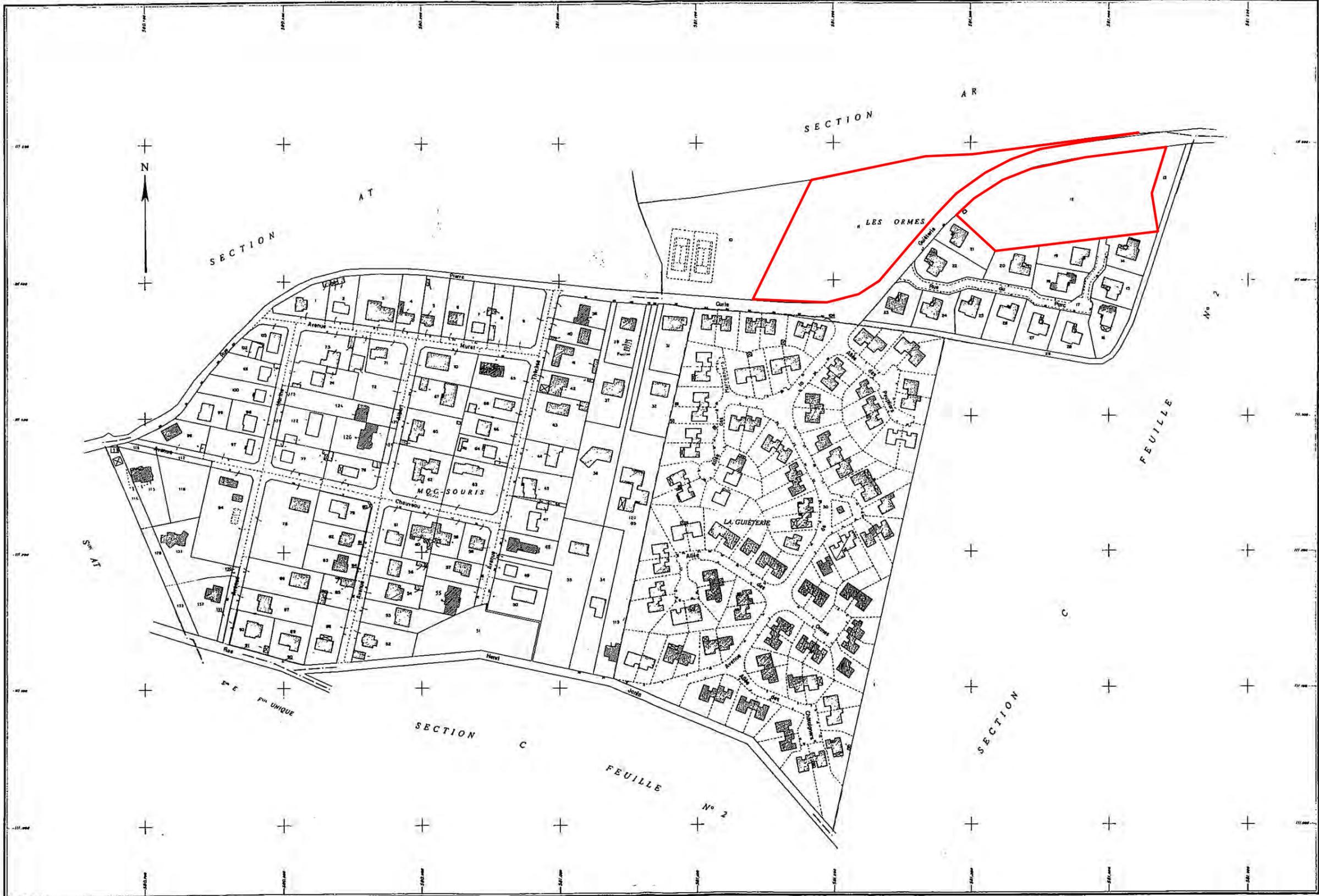


Service du Cadastre  
REPRODUCTION INTERDITE

Echelle de 1/1000

Vierge n°.....  
 CERTIFIÉ CONFORME  
 au plan cadastral de conservation  
 à la date du .....

Feuille remaniée pour 1998  
 78 0 373 SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE AR  
 B.D.S. 1998



Echelle de 1 / 1000

Tirage n°...  
 CERTIFIÉ CONFORME  
 au plus récente de conservé  
 à la date de ...

Feuille remaniée pour 1998  
 78 0 373 SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE AP  
 A. BRUCHE 1998

